



SYNTHÈSE

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

des zones spéciales de conservation

SERRES ET PELOUSES DU QUERCY BLANC

PELOUSES DE L'ALBENQUE – FR7300915

SERRES DE SAINT-PAUL-DE-LOUBRESSAC,

DE SAINT-BARTHÉLÉMY ET CAUSSE DE PECH TONDUT – FR7300917

SERRES DE BELFORT-DU-QUERCY

ET DE LABASTIDE DE PENNE – FR7300919

Départements du Lot et de Tarn-et-Garonne



Septembre 2004

Document d'Objectifs
des Zones Spéciales de Conservation
« Serres et pelouses du Quercy blanc »
site FR 7300915 / site FR 7300917 / site FR 7300919

Liste des membres du Comité de pilotage local
(Arrêté inter-préfectoral des 27 et 30 mars 2000)

Président

Le Préfet du Lot, désigné Préfet coordonnateur, ou son représentant

Représentants des services de l'Etat

M. le préfet de Tarn-et-Garonne,
M. le directeur régional de l'environnement,
M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Lot,
M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Tarn-et-Garonne,
M. le directeur départemental de l'équipement du Lot,
M. le directeur départemental de l'équipement de Tarn-et-Garonne,
M. le chef du service départemental de l'ONCFS du Lot,
M. le chef du service départemental de l'ONCFS de Tarn-et-Garonne.

ou leurs représentants respectifs

Représentants des collectivités locales et territoriales

M. le président du conseil général du Lot,
M. le président du conseil général de Tarn-et-Garonne,
M. le conseiller général du canton de Cahors Sud,
M. le conseiller général du canton de Castelnau-Montratier,
M. le conseiller général du canton de Lalbenque,
M. le conseiller général du canton de Montpezat-du-Quercy,
M. le président de la communauté de communes de Castelnau-Montratier,
M. le président de la communauté de communes de Lalbenque,
M. le président de la communauté de communes du pays de Cahors,
M. le maire de Belfort-du-Quercy,
Mme le maire de Flaugnac,
M. le maire de Fontanes,
M. le maire de Labastide-de-Penne,
M. le maire de Lalbenque,
M. le maire de L'Hospitalet,
M. le maire du Montat,
M. le maire de Pern,
M. le maire de Saint-Paul-de-Loubressac.

ou leurs représentants respectifs

Représentants des organismes socio-professionnels

M. le président de la chambre d'agriculture du Lot,
M. le président de la chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne,
M. le président de l'ADASEA du Lot,
M. le président de l'ADASEA de Tarn-et-Garonne,
M. le président du SYCALA,
M. le président de l'UNICEM Midi-Pyrénées.

ou leurs représentants respectifs

Représentants d'associations de protection de l'environnement et d'usagers

M. le Président de l'Association Lot-Nature,
M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs du Lot,
M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs de Tarn-et-Garonne,
M. le Président du Comité départemental de Spéléologie du Lot,
M. le Président du Comité départemental de Randonnée du Lot,
Mme la Présidente de l'Union départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

ou leurs représentants respectifs

Opérateur local

M. le Président du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

ou son représentant

AVANT-PROPOS

Le Document d'objectifs des sites Natura 2000 des « Serres et pelouses du Quercy blanc » regroupe 3 sites différents :

- « Pelouses du Causse de Lalbenque » (n° FR7300915) ;
- « Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et Causse du Pech Tondut » (n° FR7300917) ;
- « Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne » (n° FR7300919).

Le document d'objectifs se présente sous forme de deux documents distincts :

Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la Diren de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>).

Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- de **l'état des lieux non synthétisé et des mesures de gestion** identifiées pour les sites « FR7300915 », « FR7300917 » et « FR7300919 » ;
- d'une **annexe à part**, rassemblant les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de l'info-site, les documents méthodologiques, des cartes plus précises...

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture du Lot (Cahors) et de Tarn-&-Garonne (Montauban), ainsi qu'aux Directions départementales de l'agriculture et de la forêt du Lot (Cahors) et de Tarn-&-Garonne (Montauban).

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
PREAMBULE.....	11
1 – PRESENTATION GENERALE DES SITES	13
1.1 – Localisation	13
1.2 – Données Communales	13
1.3 – Description sommaire	13
1.4 – Grandes unités naturelles du site.....	16
1.4.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne	17
1.4.2 – Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et de Pech Tondut.....	17
1.4.3 – Pelouses de Lalbenque	17
1.5 – Intérêt patrimonial et problématique.....	17
2 – CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES.....	18
2.1 – Contexte géologique et hydrologique	18
2.2 – Contexte climatique	19
3 – CARACTERISTIQUES DE LA VEGETATION DES SITES	20
3.1 – Etude de la flore	20
3.2 – Analyse chorologique de la flore des sites	20
4 – HABITATS NATURELS D’INTERET COMMUNAUTAIRE	22
4.1 – Textes de référence.....	22
4.2 – Habitats Naturels d’intérêt communautaire.....	22
4.3 – Bilan des habitats par site.....	23
4.4 – Etat de conservation des habitats de pelouses sèches calcicoles	23
5 – FICHES HABITATS	26
6 – ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	36
6.1 – Textes de référence.....	36
6.2 – Espèces d’intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ”	36
6.3 – État de conservation.....	36
7 – FICHES ESPECES.....	38
8 – AUTRES ESPECES REMARQUABLES	43
8.1 – Textes de référence.....	43
8.2 – Espèces végétales remarquables	43
8.2.1 – Les plantes protégées.....	43
8.2.2 – Les plantes menacées	44
8.2.3 – Les Orchidées.....	44

9 – DIAGNOSTIC FONCIER	49
10 – DIAGNOSTIC AGRICOLE.....	50
10.1 – Profils des utilisateurs agricoles	50
10.1.1 – Utilisateurs des parcelles agricoles sur le site.....	50
10.1.2 – Des actifs agricoles nombreux	50
10.1.3 – La place importante des doubles actifs.....	51
10.1.4 – Une agriculture dynamique à l’avenir incertain.....	51
10.1.5 – Autres utilisateurs agricoles.....	52
10.1.5.1 – Retraités agricoles	52
10.1.5.2 – Les non exploitants.....	52
10.2 – Caractérisation de l’activité agricole.....	52
10.2.1 – Taille des exploitations et maîtrise foncière	52
10.2.2 – Systèmes d’exploitation orientés vers l’élevage	53
10.3 – Pratiques agropastorales sur les Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne.....	54
10.3.1 – Des habitats naturels d’intérêt communautaire peu exploités	54
10.3.2 – Maîtrise foncière	54
10.4 – Pratiques agropastorales sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut.....	54
10.4.1 – Un site très peu exploité	54
10.4.2 – Maîtrise foncière	55
10.5 – Pratiques agropastorales sur les Pelouses de Lalbenque.....	55
10.5.1 – Un site en majorité exploité par les troupeaux ovins	55
10.5.2 – Maîtrise foncière	55
10.6 – Problématiques locales.....	56
10.6.1 – Contractualisation agri-environnementale.....	56
10.6.2 – Problématiques diverses liées à l’exploitation des parcours.....	56
10.7 – Points faibles et points forts de l’agriculture sur le site.....	56
10.7.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne	56
10.7.2 – Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy	57
10.7.3 – Causse de Pech Tondut.....	57
10.7.4 – Pelouses de Lalbenque	57
11 – AUTRES ACTIVITES HUMAINES	59
11.1 – Projets de développement des communes	59
11.1.1 – Une forte pression d’urbanisation dans les communes	59
11.1.2 – Des sites assez isolés et peu desservis.....	60
11.2 – Pratique de la chasse.....	60
11.3 – Loisirs et tourisme.....	60
11.3.1 – Randonnée pédestre.....	60
11.3.2 – Randonnée équestre.....	61
11.3.3 – Autres activités.....	61
12 – ÉVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DES SITES	62
12.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne	62

12.2 – Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et de Pech Tondut	63
12.3 – Pelouses de Lalbenque	64
13 – ENJEUX DE CONSERVATION ET MENACES	65
13.1 – Hiérarchisation des enjeux de conservation sur les sites	65
13.2 – Menaces principales	65
14 – OBJECTIFS GENERAUX.....	67
14.1 – Objectif 1 : Maintenir les surfaces d’habitats naturels « primordiaux »	67
14.2 – Objectif 2 : Préserver les populations de Damier de la Succise et leurs habitats	68
14.3 – Objectif 3 : Maintenir ou restaurer l’état de conservation des habitats naturels et des habitats d’espèces	68
14.4 – Objectif 4 : Évaluer les résultats.....	69
14.5 – Objectif 5 : Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site	69
15 – MESURES DE GESTION	71
15.1 – Articulation générale des mesures de gestion	71
15.2 – Présentation des actions.....	72
15.2.1 – Axe I – Mesures de gestion.....	72
15.2.2 – Axe II – Mesures connexes.....	72
15.2.3 – Axe III – Suivi du Document d'objectifs.....	72
15.2.4 – Axe IV – Mise en œuvre du document d’objectifs	73
16 – FICHES-ACTIONS	75
16.1 – Structure des fiches-actions	75
16.2 – Fiches actions	76
LIGNE D’ACTION A – Agri-Environnement	77
LIGNE D’ACTION B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole.....	107
LIGNE D’ACTION C – Maintien d’un tissu agricole actif.....	123
LIGNE D’ACTION D – Gestion de l’espace	133
LIGNE D’ACTION E – Mise en valeur du patrimoine naturel.....	139
LIGNE D’ACTION F – Suivi de l’état de conservation des habitats naturels et des espèces d’intérêt communautaire.....	147
LIGNE D’ACTION G – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s).....	157
16.3 – Tableaux récapitulatifs des actions	164
GUIDE DE LECTURE DES TABLEAUX DE SYNTHESE FAUNE ET FLORE.....	169
INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	171
LISTE DES CARTES	172
LEXIQUE	173
BIBLIOGRAPHIE	179

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

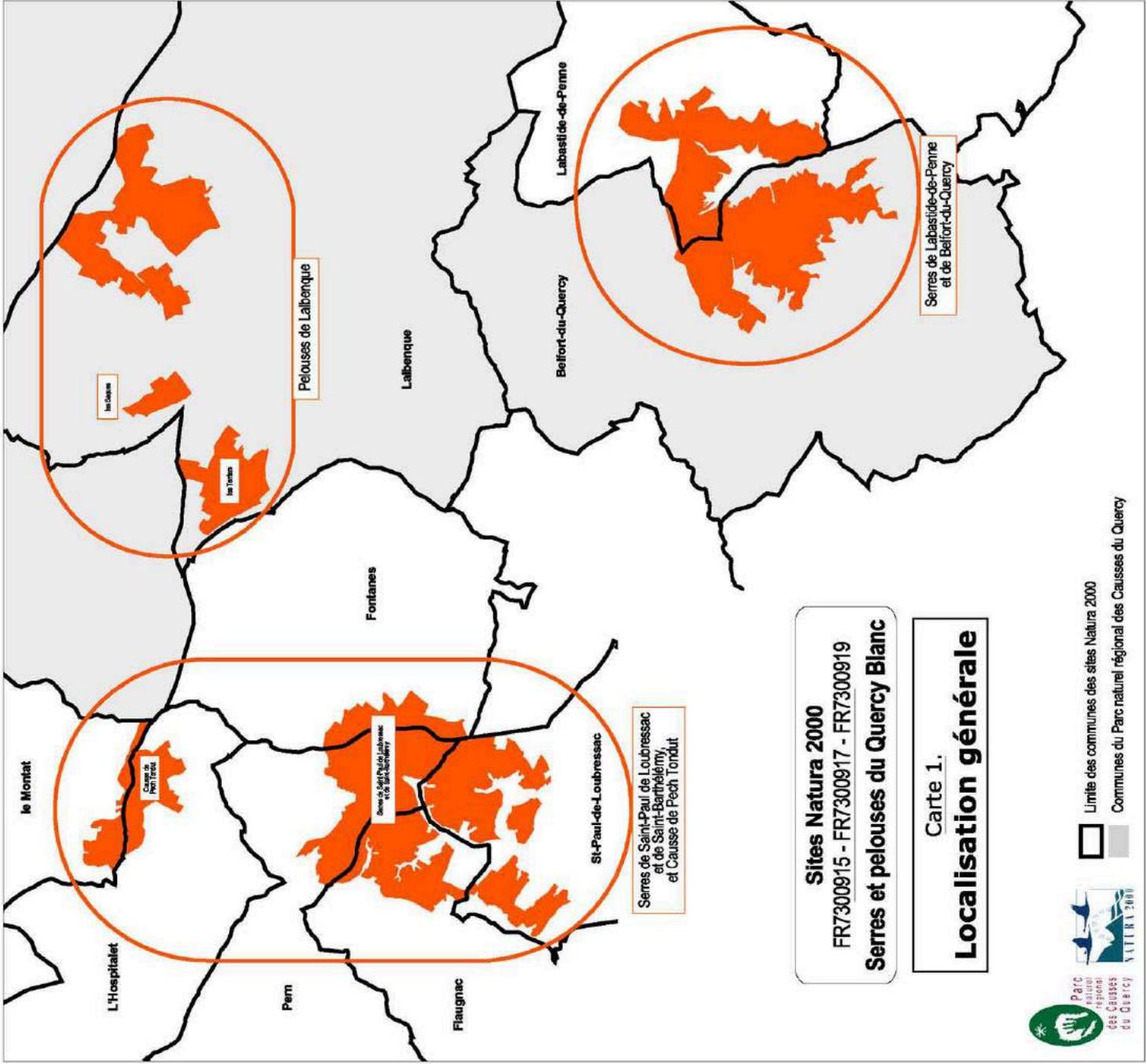
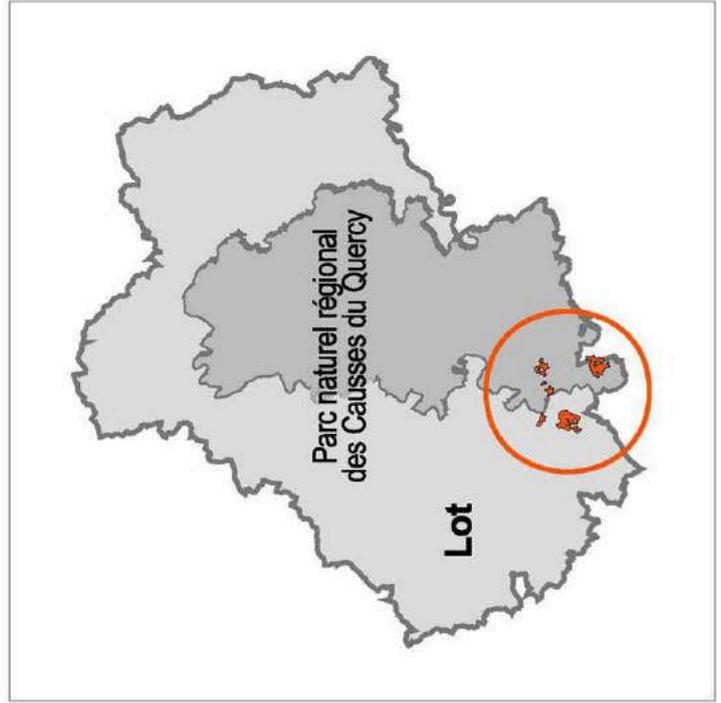
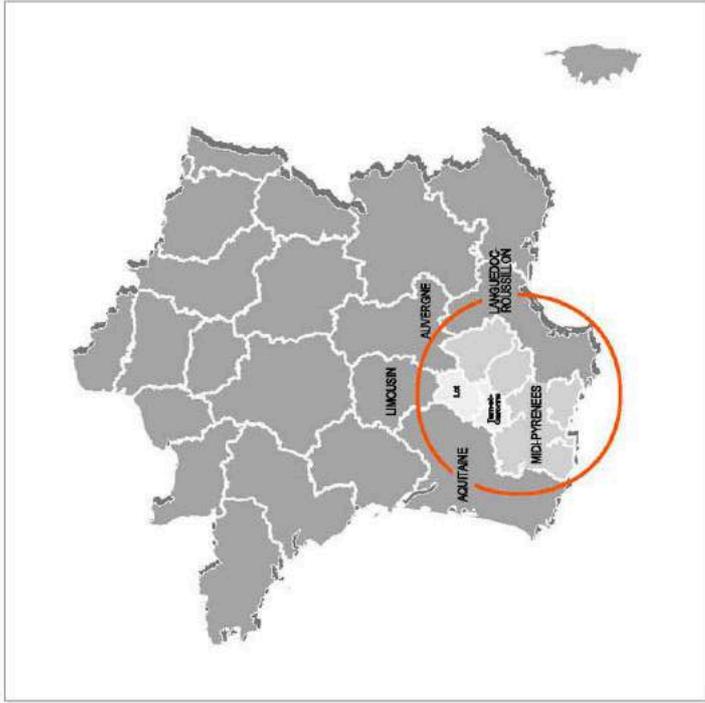
Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Natura 2000 : les textes de référence.

Texte	Objet
Directive 79/409/CEE du 2/04/79 ou Directive " Oiseaux "	Conservation des oiseaux sauvages
Directive 92/43/CEE du 21/05/92 ou Directive " Habitats "	Conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvage
Ordonnance n°2001-231 du 11/04/01	Transposition en droit français des directives " Oiseaux " et " Habitats "
Décret n°2001-1031 du 08/11/01	Procédure de désignation des sites Natura 2000
Décret n°2001-1216 du 20/12/01 et sa circulaire d'application du 03/05/02	Gestion des sites Natura 2000



1 – PRESENTATION GENERALE DES SITES

1.1 – Localisation

Le site Natura 2000 des « Pelouses et Serres du Quercy Blanc » est en fait constitué de trois entités. Mais leur appartenance à un même terroir et leur relative petite taille, à conduit la Préfecture du Lot, coordonnatrice, à les réunir au sein d'un même Document d'objectifs. Ces trois sites sont :

- « Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne » (n° FR7300919).
- « Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et Causse du Pech Tondut » (n° FR7300917) ;
- « Pelouses du Causse de Lalbenque » (n° FR7300915) ;

Principalement situé dans le sud de département du Lot (Carte n°1), le site comprend également une commune du nord de Tarn & Garonne. L'ensemble des trois sites est de taille moyenne avec une superficie de 1856 ha. Par contre chacun des trois sites est divisé en plusieurs « sous sites » (Tableau n°1).

Tableau n°1 : Les sites et leurs différents noyaux

Site	Sous sites (noyaux)	surface	localisation
« Pelouses du Causse de Lalbenque »	1	31 ha	<u>Les Saques</u> : au nord du bourg de Lalbenque.
	2	109 ha	<u>Les Terriers</u> : au nord de Conquefaunes, le long de la voie ferrée, autour de la ferme de Gamasse.
	3	264 ha	<u>Mas de Vers</u> : deux larges vallons et leurs flancs au nord-est du village, en limite de Cremps.
« Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et Causse du Pech Tondut »	1	132 ha	<u>Pech tondut</u> : au bord de la RN20, en face de l'aérodrome de Cahors Lalbenque.
	2	683 ha	<u>Saint Barthélémy</u> : au nord du village de St Paul-de-Loubressac, avec des parcelles situées à l'est de la RN20.
	3	21 ha	<u>Saint-Paul</u> : un petit noyau isolé vers le village.
« Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne »	1	617 ha	Une seule zone au sud est du bourg de Belfort-du-Quercy, la vallée du Tourtoure (exclue) la séparant d'une zone située sur Labastide-de-Penne.

1.2 – Données Communales

Les trois sites se répartissent sur 9 communes regroupées au sein de 4 Communautés de communes (Tableau n°2).

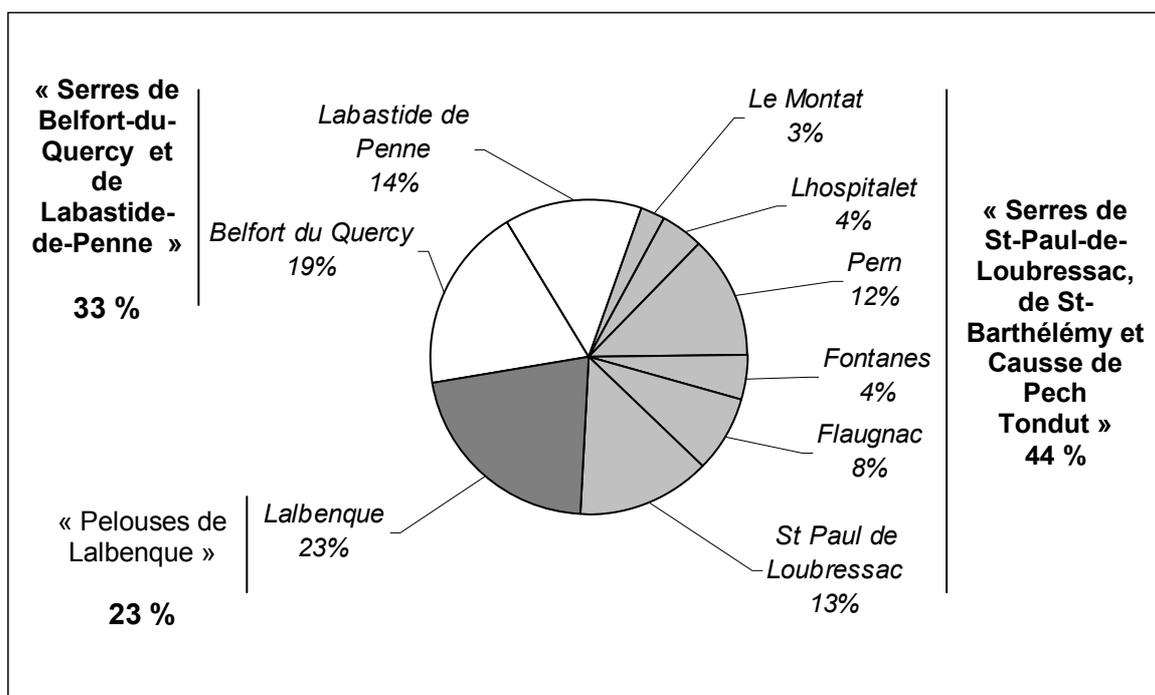
Tableau n°2 : Données générales sur les communes concernées par les sites.

**Source : Recensement 1999 (INSEE)*

Communautés de communes	communes	Site concerné	Population communale	Surface totale de la commune (ha)	Surface communale incluse dans le site	Part de la surface communale dans le site global (%)
du Pays de Lalbenque (46)	Lalbenque *	FR7300915	1068 hab	5224	403 ha	23 %
	« Pelouses de Lalbenque »				403 ha	23 %
de Caussade (82)	Belfort-du-Quercy *	FR7300919	463 hab	3619	356 ha	19 %
	Labastide-de-Penne		146 hab.	1369	261 ha	14 %
« Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne »					617 ha	33 %
de Castelnau-Monratier (46)	Saint-Paul-de-Loubressac	FR7300917	430 hab	2019	248 ha	13 %
	Flagnac		380 hab	3096	143 ha	8 %
	Pern		352 hab	2566	231 ha	12 %
	L'Hospitalet		373 hab	1465	83 ha	4 %
du Pays de Cahors (46)	Le Montat		778 hab	2254	49 ha	3 %
	Fontanes		371 hab	1644	82 ha	4 %
Surface du site « Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut »					836 ha	44 %
Surface totale « Serres et pelouses du Quercy blanc »					1856 ha	

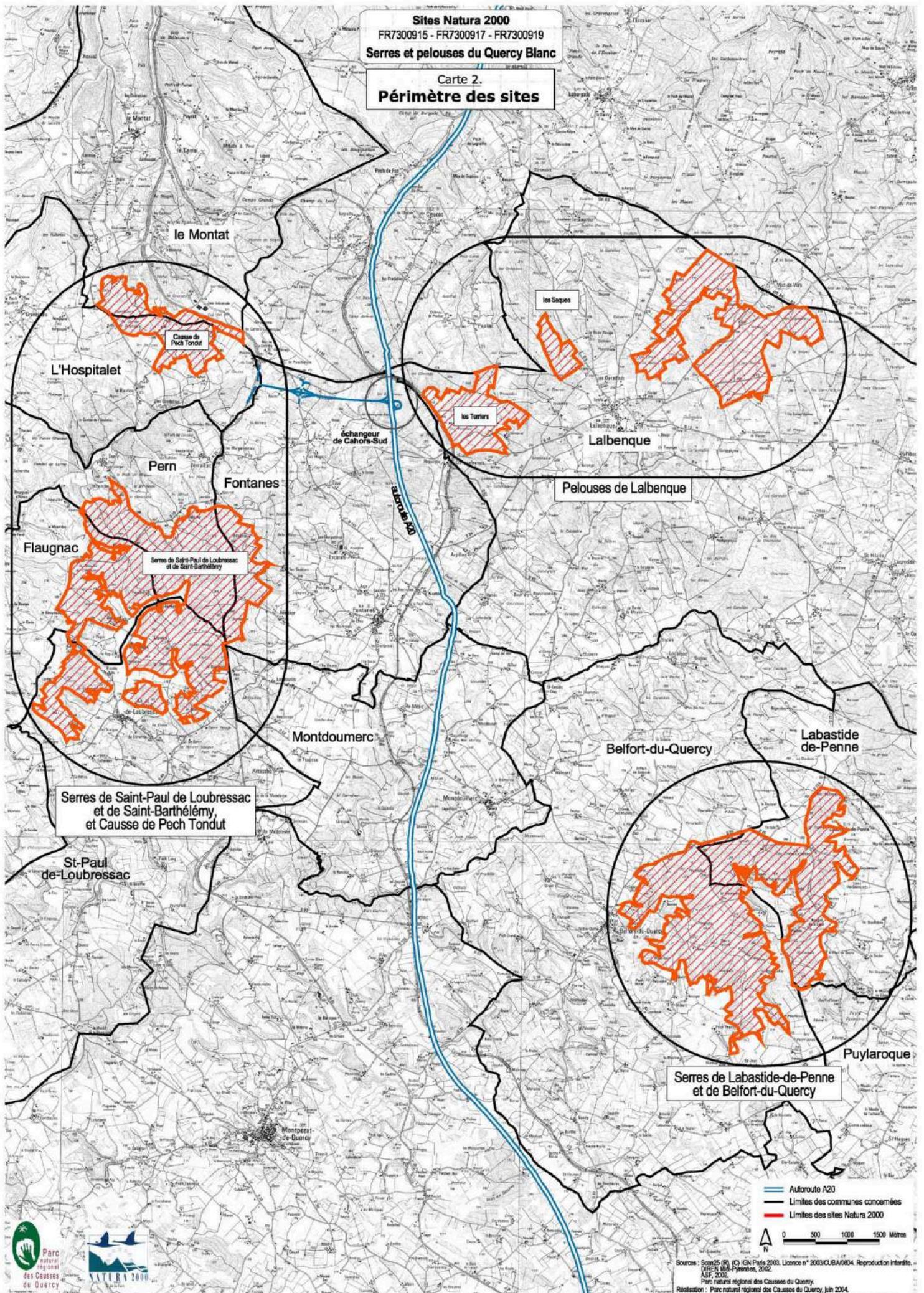
* commune située dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Graphique n°1 : Participation de chaque commune à la surface totale des sites Natura 2000.



Sites Natura 2000
FR7300915 - FR7300917 - FR7300919
Serres et pelouses du Quercy Blanc

Carte 2.
Périmètre des sites



Sources : Soudis (R) (C) IGN Paris 2003. Licence n° 2003/CUBA/004. Reproduction interdite.
DIREC. REG. Pyrénées, 2002.
ASF, 2002.
Parc naturel régional des Causses du Quercy.
Réalisation : Parc naturel régional des Causses du Quercy, Juin 2004.

1.3 – Description sommaire

Du fait des différences de nature pétrologique des substrats géologiques, des différences de topographies et des différences d'activités agricoles sur les trois sites ceux-ci présentent des paysages similaires mais néanmoins différents. Globalement on peut dire qu'il s'agit de systèmes de pelouses calcicoles, mais si ceux de Lalbenque sont encore relativement exploités, ceux des deux autres sites montrent des signes évidents de déprise et de changements d'activités et d'affectation des parcelles. Ces changements sont à mettre en parallèle avec une déprise des activités pastorales extensives concomitante d'une intensification des cultures de vallées et d'un cloisonnement des espaces (abandon des parcelles peu rentables ou difficiles d'accès, intensification des zones rentables comme les fonds de vallées).

- Sur les « Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne » :
Les versants sont moins dominants que les plateaux. Ces deux grands ensembles sont pratiquement autant cultivés intensivement que laissés à une agriculture extensive traditionnelle. On imagine donc un paysage en voie de mutation agricole, par cloisonnement et intensification des parcelles rentables. Néanmoins, sur le Lot et le Tarn & Garonne deux grands plateaux inclinés, lacérés de nombreuses ravines parfois profondes (jusqu'à 5-6 mètres) forme le cœur « paysager sauvage » de ce site. Sur le reste de plateaux, se sont implantées de nombreuses prairies (de fauche notamment, artificielles), ainsi que quelques parcelles de vergers ou de melons .
Seuls les coteaux, trop raides, conservent une végétation semi-naturelle de milieux ouverts. Cependant, souvent délaissés, ces parcelles ont tendances à se fermer et à être colonisées par les chênes pubescents, succédant aux landes denses à Genévriers ou à Genêts cendrés.
- Les « Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut » :
Ce site présente le meilleur équilibre entre les trois éléments habituels des systèmes paysagers locaux plateaux-versants-vallons qui recouvrent généralement des surfaces équivalentes contrairement aux autres sites, ce qui s'explique entre autres par la présence d'une large vallée : celle de la rivière Lupte. Le détail fait apparaître des plateaux déjà fortement boisés et une pastoralité nettement en déclin. Seuls les versants se maintiennent en formation herbacée sans doute sous l'effet de l'érosion sur ces pentes fortes (comme le montrent l'importance des structures d'érosion de type loupe de glissement). Mais les arbres colonisent déjà fortement les glacis et pourront sans doute à terme attaquer leur remontée le long des versants, en l'absence de gestion spécifique. Les fonds de vallons montrent une tendance vers l'implantation de cultures intensives, mais possèdent encore des bocages résiduels esthétiques sur un peu moins de la moitié des surfaces, du moins dans cette zone reculée par rapport aux exploitations agricoles. Au nord-ouest du site, vers Terry on recense des fonds de vallons entièrement intensifiés, avec mise en culture des parcelles mais aussi développement des plantations de truffières.
- Les « Pelouses de Lalbenque » :
Les versants constituent l'élément dominant du paysage et la totalité de la zone est affectée à des pratiques agricoles variées mais pour la majorité de nature extensive. Presque toutes les parcelles sont affectées à un usage, mais les pratiques traditionnelles ont tendance à être remplacées par des techniques plus récentes (truffières en extension, plantations de

conifères...). On note une légère intensification des vallons à sols fertiles (mise en culture) mais les prairies traditionnelles ou semées sont encore dominantes.

Sur le sous site des « terriers », plateaux et versants se partagent l'espace de manière assez équilibrée, mais les vallons représentent également des surfaces sensibles. Les pelouses issues de l'activité traditionnelle sont encore dominantes sur le plateau, mais le développement des ligneux indique l'abandon des pratiques de pâturage. Sur les versants, les structures de pelouses sont encore bien développées et on ne constate pas encore de boisement.

1.4 – Grandes unités naturelles du site

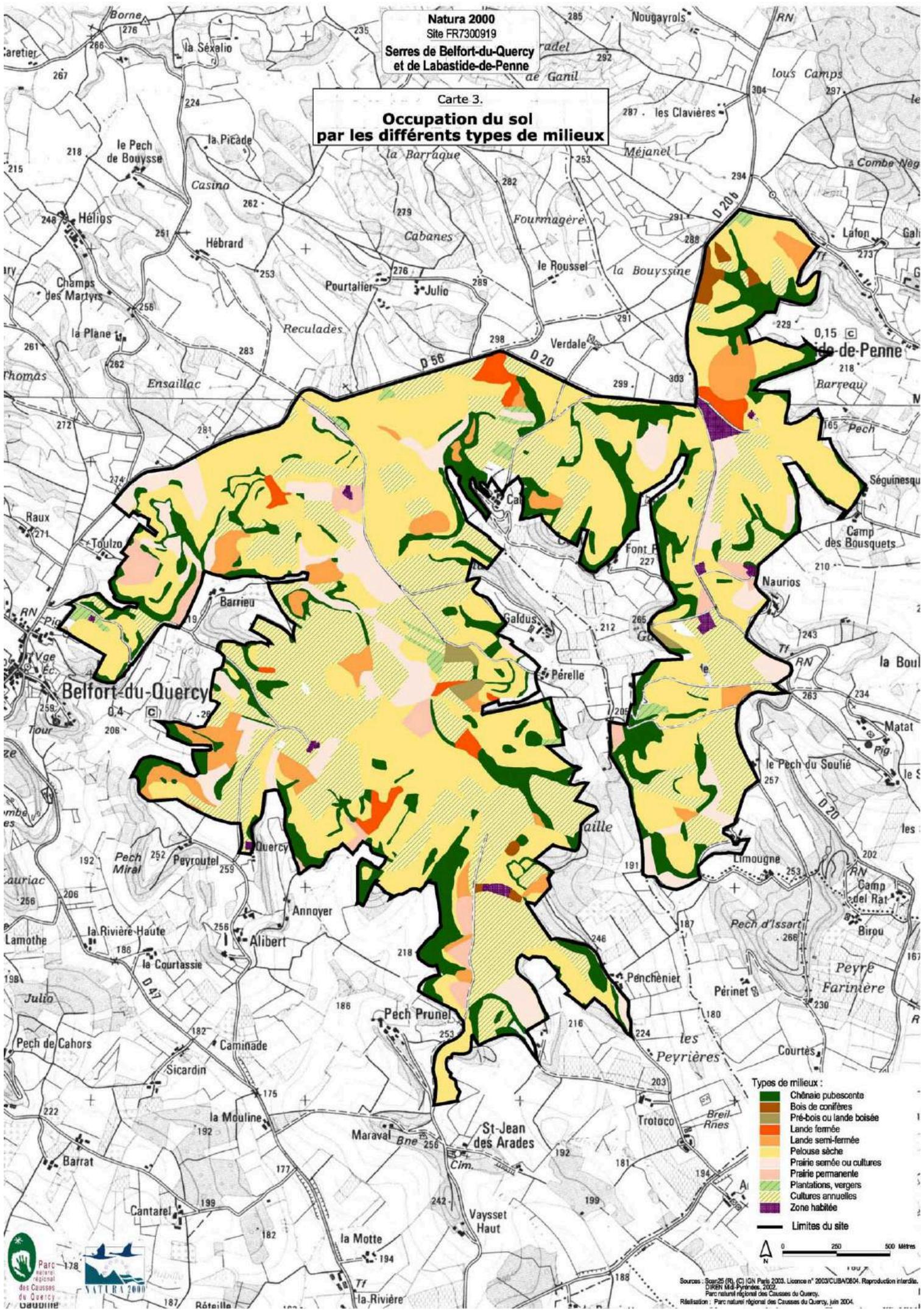
En moyenne sur les 3 sites, les surfaces plus ou moins ouvertes de milieux secs naturels, correspondant au complexe de pelouses sèches et de landes calcicoles, recouvrent près de 50% de la surface, soit près de 960 ha.

Tableau n°3 : Part des milieux naturels sur les sites.

Occupation du sol	Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne		Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut		Pelouses de Lalbenque		Ensemble des sites	
	en ha	en %	en ha	en %	en ha	en %	en ha	en %
Milieux secs plus ou moins ouverts	270,7	43,9	450,0	53,8	237,1	58,8	957,8	51,6
Pré-bois / landes boisées	2,6	0,4	0,0	0,0	2,8	0,7	5,4	0,3
Landes fermées (recouvrement > à 65%)	9,0	1,5	12,5	1,5	7,2	1,8	28,7	1,5
Landes semi-fermées (35% < recouvrement < 65%)	28,3	4,6	78,6	9,4	28,5	7,1	135,4	7,3
Pelouses sèches (recouvrement arbustif < 35%)	230,8	37,4	358,9	42,9	198,6	49,3	788,3	42,5
Autres milieux naturels	107,0	17,3	174,3	20,8	57,5	14,3	338,8	18,3
Prairies permanentes	12,7	2,1	18,7	2,2	1,5	0,4	32,9	1,8
Chênaies pubescentes	94,3	15,3	155,6	18,6	56	13,9	305,9	16,5
Milieux anthropisés	213,0	34,5	176,2	21,1	102,4	25,4	491,6	26,5
Prairies semées ou cultures	45,7	7,4	49,2	5,9	30,5	7,6	125,4	6,8
Cultures annuelles	158,4	25,7	101,5	12,1	40,1	10,0	300	16,2
Truffières, plantations, vergers	5,4	0,9	21,3	2,5	31	7,7	57,7	3,1
Bois de conifères	3,5	0,6	4,2	0,5	0,8	0,2	8,5	0,5
Autres	26,3	4,3	35,5	4,2	6	1,5	67,8	3,7
Zones habitées, chemins, routes...	3,8	0,6	18,1	2,2	0,5	0,1	22,4	1,2
Indéterminés	22,5	3,6	17,4	2,1	5,5	1,4	45,4	2,4
TOTAL	617 ha		836 ha		403 ha		1856 ha	

Natura 2000
Site FR7300919
Serres de Belfort-du-Quercy
et de Labastide-de-Penne

Carte 3.
**Occupation du sol
par les différents types de milieux**



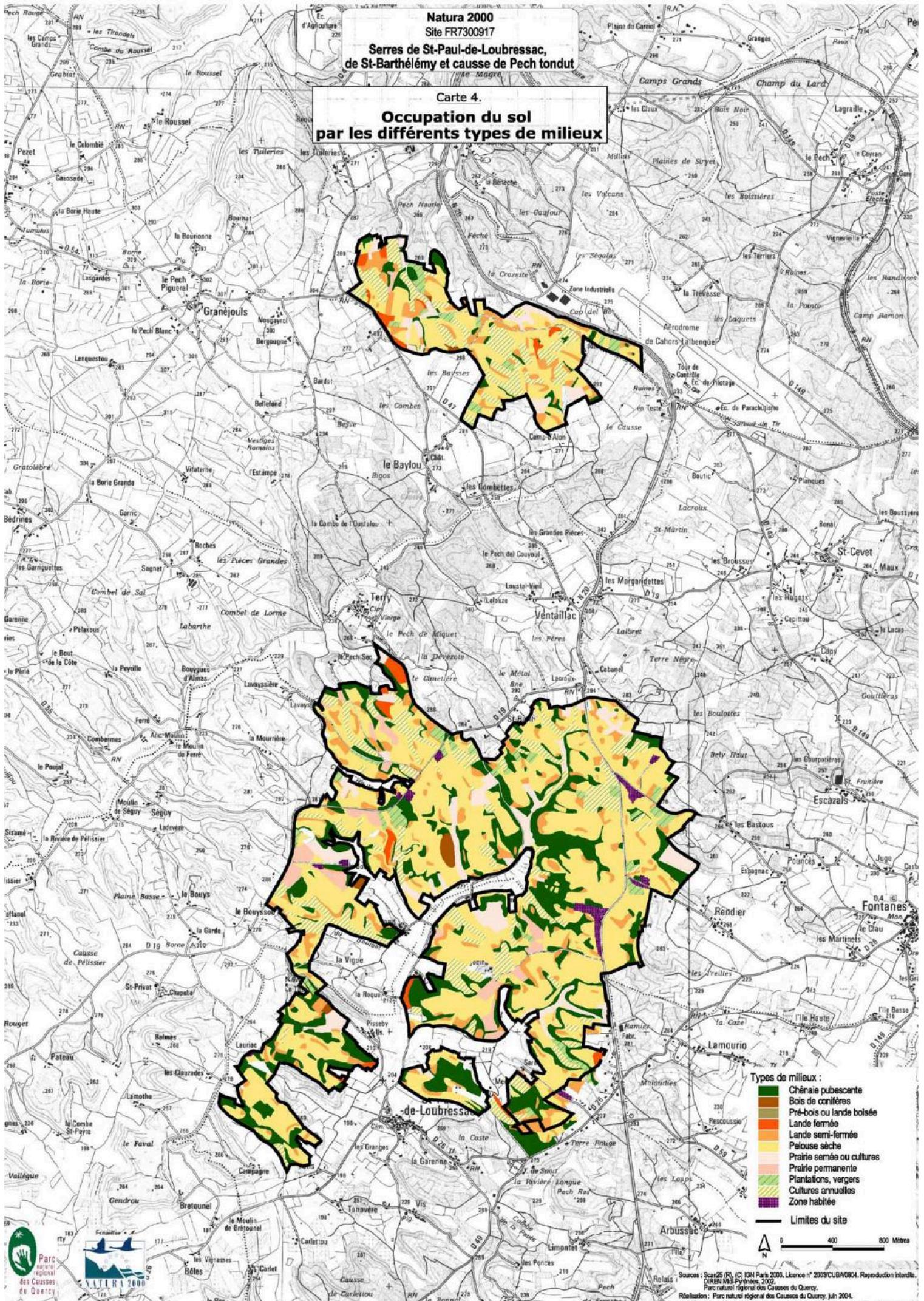
- Types de milieux :
- Chênaie pubescente
 - Bois de conifères
 - Pré-bois ou lande boisée
 - Lande fermée
 - Lande semi-fermée
 - Pelouse sèche
 - Prairie semée ou cultures
 - Prairie permanente
 - Plantations, vergers
 - Cultures annuelles
 - Zone habitée
 - Limites du site



Sources : IGN (R), (C) IGN Paris 2003. Licence n° 2003/CUBA/004. Reproduction interdite.
IGN Mid-Pyrénées 2002.
Parc naturel régional des Causses du Quercy.
Réalisation : Parc naturel régional des Causses du Quercy, juin 2004.

Natura 2000
Site FR7300917
Serres de St-Paul-de-Loubressac,
de St-Barthélemy et causee de Pech tondu

Carte 4.
Occupation du sol
par les différents types de milieux



- Types de milieux :
- Chêne pubescente
 - Bois de conifères
 - Pré-bois ou lande boisée
 - Landes fermées
 - Landes semi-fermées
 - Pelouse sèche
 - Prairie semée ou cultures
 - Prairie permanente
 - Plantations, vergers
 - Cultures annuelles
 - Zone habitée
- Limites du site

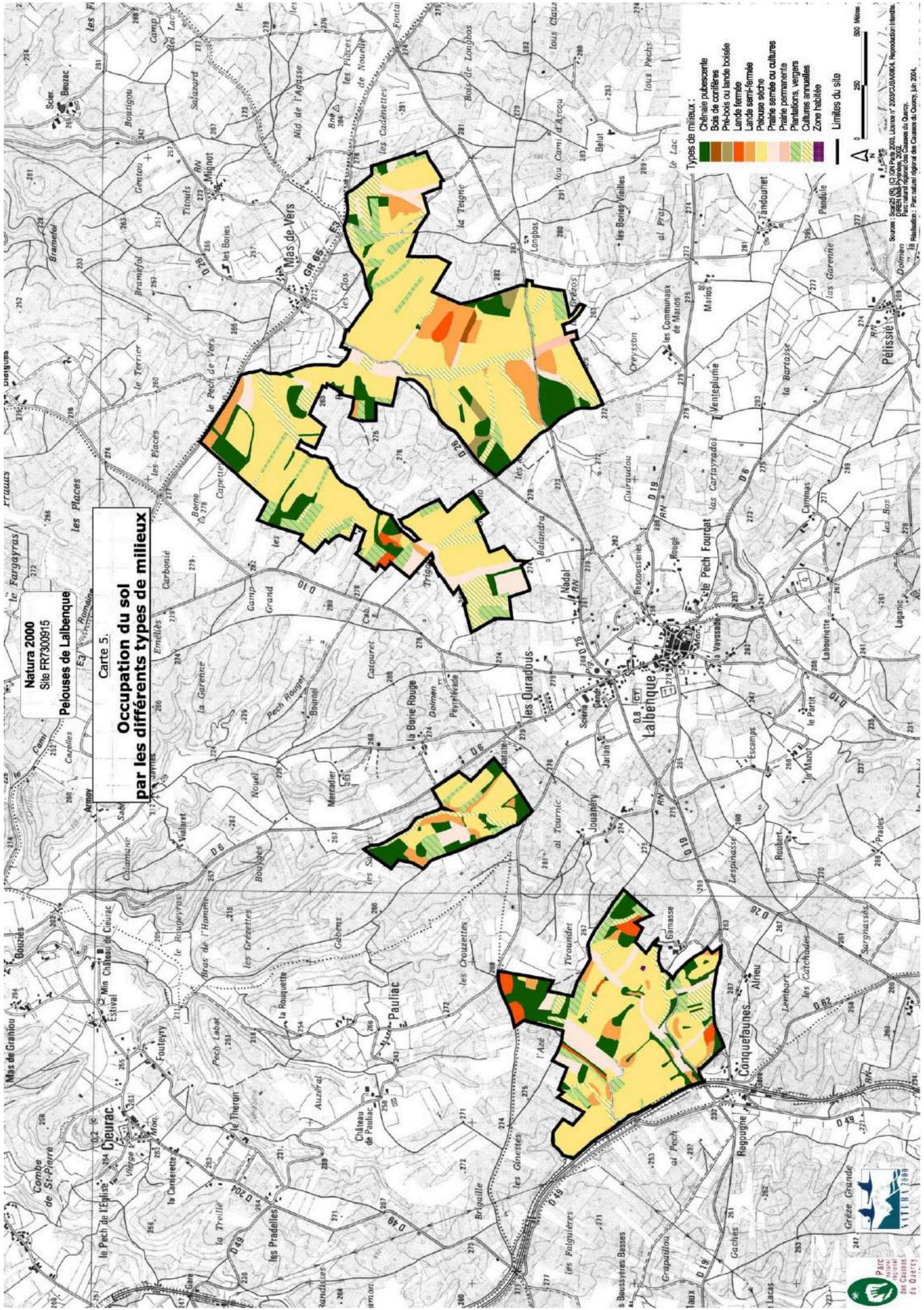
0 400 800 Mètres



Sources : SANDR (R), IGN Paris 2003. Licence n° 2009/CUBA/0604. Reproduction interdite.
Carte Nature 2000
Parc naturel régional des Causses du Quercy.
Réalisation : Parc naturel régional des Causses du Quercy, Juin 2004.

Natura 2000
Site FR7300915
Pelouses de Lalbenque

Carte 5.
**Occupation du sol
par les différents types de milieux**



- Types de milieux :
- Chénopée pubescente
 - Bos de conifères
 - Pis-boys ou lande boisée
 - Lande fermée
 - Lande semi-fermée
 - Pelouse sèche
 - Prairie semée ou cultures
 - Prairie permanente
 - Plantations, vergers
 - Cultures annuelles
 - Zone habitée



Sources : IGN, IGN Plan 2000, Lorraine 17, 2000/04/04/04, Revêtement Interactif.
Pelouses de Lalbenque
Parc naturel régional des Causses du Quercy
Réalisation : Parc naturel régional des Causses du Quercy, Juin 2004.



Le reste de la surface est occupée de façon différente selon les sites, car à chacun correspond une problématique particulière :

1.4.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

- L'ensemble des milieux de pelouses et de landes représente 44% du site (le taux le plus faible des 3 sites), tandis que les zones entièrement fermées 17,1 % ;
- Les cultures sont très largement représentées sur les plateaux (27%) (les fonds de vallées ayant été sortis du site) ;
- On observe très peu de plantations d'arbres (vergers ou truffières) mais quelques expériences de Résineux ont été tentées.

1.4.2 – Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et de Pech Tondut

- L'ensemble des milieux de pelouses et de landes représente plus de **55 %** du site, tandis que les zones entièrement fermées près de 20 % .

1.4.3 – Pelouses de Lalbenque

- Les pelouses sèches occupent près de la moitié du site ;
- Le taux de boisement du site est de 22 % (boisements + truffières). Ces bois sont, pour la plupart, issus de l'abandon des truffières après leur période de productivité. Les truffières en activité sont moins nombreuses (7,6 %) et se situent généralement dans les dépressions, mais aussi sur des zones de pelouses plus sèches ;

1.5 – Intérêt patrimonial et problématique

La forte valeur patrimoniale des sites des Serres et Pelouses du Quercy Blanc réside dans la présence encore très forte de grands ensemble de « pelouses sèches et de landes calcicoles », abritant de nombreuses espèces remarquables, dont deux papillons d'intérêt communautaire.. Les milieux ouverts que constituent les pelouses sèches sont des habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats », et sont liés à l'existence d'une activité agropastorale extensive traditionnelle. Quand elles ne sont plus pâturées, elles cèdent la place à la lande à genévriers et aux chênes pubescents.

Or la fermeture du milieu entraîne irrémédiablement la disparition des espèces végétales et animales qui constituent la richesse des pelouses, et donc la perte d'une partie de la biodiversité exceptionnelle qu'offre ces milieux naturels ouverts. Les complexes de pelouses sèches sont donc avant tout menacés par la déprise agricole et l'abandon du pâturage, qui avait maintenu ces espaces durant plusieurs siècles.

Cependant, une autre menace pèse sur ces habitats naturels : la reconversion des terres, notamment grâce à la mécanisation croissante de l'agriculture qui permet aujourd'hui d'implanter des prairies artificielles, par exemple, sur des espaces autrefois inaccessibles ou au sol trop ingrat. La consommation de surfaces naturelles se fait aussi par la plantation de truffières, la conversion en terres arables avec cultures annuelles, ou encore l'implantation cultures maraîchères comme le melon ou la fraise.

2 – CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

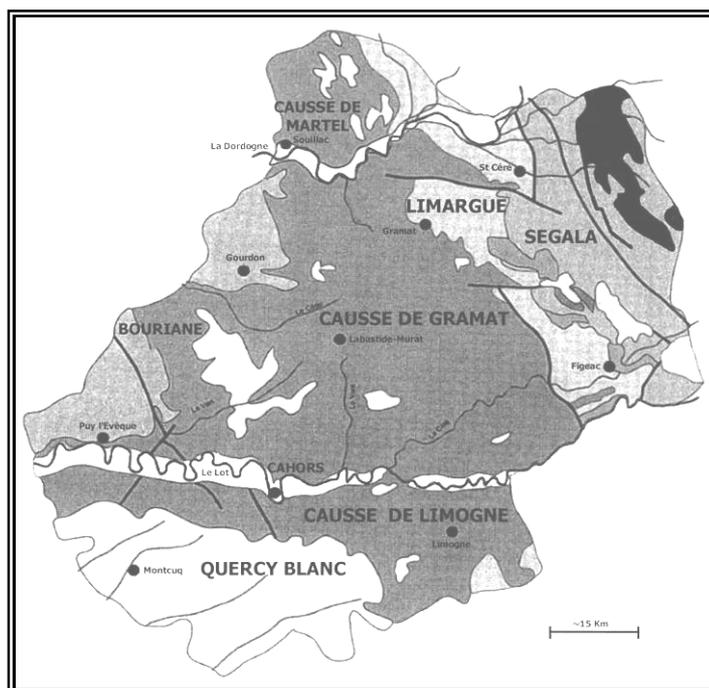
2.1 – Contexte géologique et hydrologique

Le Quercy constitue la marge nord-est du bassin aquitain et s'adosse au Massif central. Entre les altitudes maximales d'environ 400 m, à l'est au niveau du Causse de Limogne, et de l'ordre d'une cinquantaine de mètres, à l'ouest au niveau de la vallée de la Garonne, le Quercy est traversé par de nombreuses petites vallées alluviales dont les principales sont celles de la Vézère et de la Dordogne au nord, du Lot et de son affluent la Célé au centre, de l'Aveyron et du Tarn au sud. Il se délimite au nord et à l'est par le passage aux substrats majoritairement cristallins, caractéristiques du Massif central.

Au sud la notion de Quercy peut s'étendre jusqu'à la vallée du Tarn et la plaine montalbanaise (Quercy montalbanais sur molasses). Au sud-ouest, se rencontrent les calcaires marneux Tertiaires du **Quercy Blanc** qui s'étendent jusqu'aux serres de l'Agenais et aux coteaux molassiques du Moissagais.

Carte n°6 : Principales entités géologiques et paysagères du Lot.

Source : J.G.Astruc, encyclopédie Bonneton, mai 2000



Pour le site des Pelouses de Lalbenque, le contexte géologique est caractérisé, autour de Lalbenque, Laburgade et Cieurac par des plateaux de calcaires lacustres, crayeux (sous-sol argilo-calcaire de l'Eocène au Miocène). Ce plateau est entaillé de nombreuses petites combes sèches, dominées par de petits pechs de faible hauteur, aux pentes douces.

Les deux autres sites sont situés en bordure du plateau, dans la zone dite des « coteaux » du quercy. D'importants dépôts marneux sont érodés en de nombreuses ravines et vallées. En bordure, ces coteaux s'étirent en lanières étroites et ramifiées que l'on appelle les « serres ». Sur le plateau, couronnés par des marnes blanches à bad-lands, se rencontre des « buttes témoins » appelées aussi Pechs. La couleur blanchâtre que la roche donne au paysage de ces terrains palustres et lacustres est à l'origine du nom de cette région naturelle.

La zone d'étude est partagée entre les bassins versants du Lot, au nord et de l'Aveyron, au sud. La ligne de partage des eaux passant à peu près vers l'aérodrome de Cahors-Lalbenque, deux des sites (Serres de St-Paul-de-Loubressac, St-Barthélémy et Causse de Pech Tondut et Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne) appartiennent au bassin de l'Aveyron alors que le troisième (Pelouses de Lalbenque) appartient au bassin versant du Lot.

2.2 – Contexte climatique

Le site est rattaché à la zone biogéographique atlantique. Néanmoins, située entre Atlantique et Méditerranée, et sur les contreforts du Massif-central, la zone d'étude, et d'une façon plus générale, le département du Lot, subit l'ensemble de ces influences climatiques et bénéficie donc d'un climat varié marqué par de fortes variations saisonnières.

Tableau n°4 : Données climatiques de la station du Montat (1990-1999).

	Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Année
Températures (en °C)	Moyenne	5.7	6.6	9.6	11.0	15.7	18.0	21.1	21.7	17.2	13.3	8.3	5.8	12.8
	Moy. maxi.	9.7	11.4	15.3	16.5	21.9	23.9	27.8	28.3	23.1	18.0	12.2	9.3	18.2
	Moy. mini.	1.6	1.9	4.1	5.4	9.5	12.1	14.5	15.0	11.3	8.5	4.3	2.3	7.5
Précipitations (en mm)	Moyenne	73.7	66.5	37.9	86.5	80.6	55.9	66.6	69.0	109.3	60.0	77.4	102.7	886.1
	Max. quot. abs.	88.0	39.4	25.8	40.0	31.0	40.2	55.0	55.8	54.2	44.8	35.0	32.0	

La température moyenne annuelle est de 12.8°C mais présente de fortes variations entre le mois le plus froid qui est janvier avec 5.7°C et le plus chaud, le mois d'août avec 21.7°C. Cette forte amplitude annuelle (16°C) transcrit l'influence montagnarde/continentale de la zone (l'altitude moyenne est de 250 m).

Cette influence est cependant largement pondérée par l'influence océanique qui est principalement due aux vents dominants de l'ouest qui soufflent la majeure partie de l'année. En effet, les contreforts du Massif Central constituent le premier relief atteint par les masses nuageuses océaniques, ce qui explique les précipitations relativement fortes (886.1 mm en moyenne sur l'année).

Une troisième influence, méditerranéenne, nette, se caractérise par une baisse des précipitations moyennes durant les mois d'été (notamment juin, juillet et août), ce qui entraîne une courte période de sécheresse estivale. Cette influence est plus nette lorsque l'on passe la vallée du Lot au sud, et se traduit par une végétation méditerranéenne plus accentuée (Chênes verts, pistachiers...). Durant cette même période, les vents d'ouest peuvent souffler fortement et amener de violents orages sur le secteur.

3 – CARACTERISTIQUES DE LA VEGETATION DES SITES

3.1 – Etude de la flore

Les résultats présentés ici sont issus de l'analyse des données floristiques déjà existantes sur ces sites, et des données recueillies dans le cadre de la réalisation du Document d'objectifs (étude phytosociologique). En plus des données présentées ici, ces études ont permis la caractérisation des groupements végétaux identifiés et de faire le point sur les associations végétales qui relevaient directement des habitats d'intérêt européen définis à l'article I de la directive « Habitats ». (cf partie suivante, les Habitats)

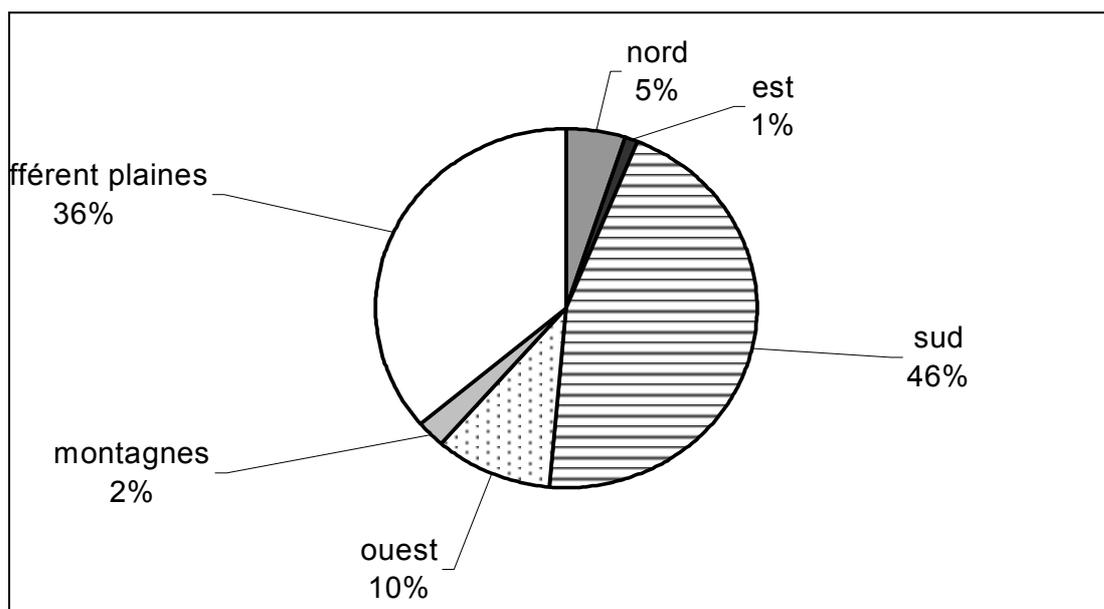
Toutes données cumulées, on arrive à un total de **537 taxons différents**. Ce chiffre, ramené à la surface totale des sites de **1856 hectares**, représente une biodiversité végétale élevée.

3.2 – Analyse chorologique de la flore des sites

L'analyse de l'importance des différents éléments chorologiques représentés montre les faits suivants :

- l'élément méditerranéen représente à lui seul 1/5^e de la flore, ce qui est le double de la représentation de l'élément atlantique ;
- seulement 1% des espèces sont étrangères et introduites sur la zone, un pourcentage inférieur à la moyenne nationale de 5%, ce qui traduit une bonne conservation des milieux ;
- il existe, malgré la thermophilie de la région, 3% d'espèces d'origine boréale ;
- malgré les faibles altitudes, on recense 2% d'orophytes dans la flore locale.

Graphique n°2 : Les différents éléments chorologiques de la flore des sites étudiés.



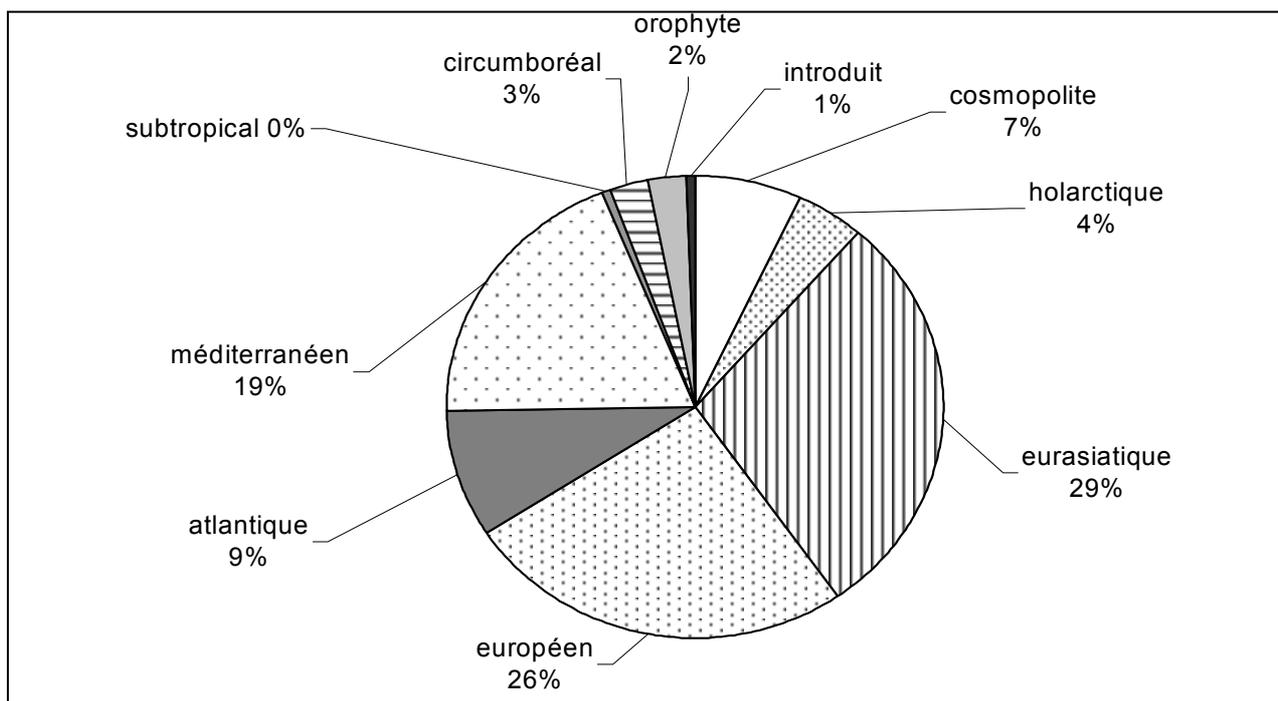
Si l'on s'intéresse aux différentes influences cardinales, afin de déterminer l'équilibre climatique des flores on peut observer les faits suivants :

- les influences méridionales sont très fortes puisqu'elles représentent à elles seules presque la moitié de la flore. Ceci montre bien la grande thermophilie de la flore présente sur les sites de pelouses calcicoles de la région ;
- les influences occidentales sont naturellement importantes (10%), compte tenu de la situation géographique de la région, mais elles sont tout de même très inférieures aux influences méridionales ;
- les influences boréales ne sont pas négligeables puisqu'elles atteignent 5%, ce qui est d'ailleurs bien plus important que les influences orientales, réduites à 1% seulement.

Naturellement il ne faut pas déduire de cette analyse des conclusions à valeur trop globales et régionalement valides compte tenu que seule la flore de trois sites a été étudiée et que les paysages y sont surtout constitués de pelouses calcicoles. Mais outre que la flore hygrophile des vallées incluses a également été prise en compte, on peut toutefois noter que la flore des pelouses calcicoles des serres quercynaises peut-être qualifiée de fortement méridionale, avec une petite influence atlantique.

Bien plus, cette influence méridionale est en grande partie d'origine méditerranéenne.

Graphique n°3 : Influences phytogéographiques dans la flore des sites étudiés.



4 – HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

4.1 – Textes de référence

Les 31 groupements végétaux identifiés sur le site ont été caractérisés en référence au manuel CORINE-BIOTOPE (version publiée en 1991) et leur valeur patrimoniale a été évaluée en fonction de leur rattachement à l'**annexe I de la Directive " Habitats "** – seul document de référence possédant une valeur légale pour l'évaluation de la valeur patrimoniale des associations végétales.

4.2 – Habitats Naturels d'intérêt communautaire

8 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 considérés prioritaires ont été recensés sur les trois sites des Serres et Pelouses du Quercy blanc (Tableau n°3). A noter qu'un neuvième type d'habitat avait été relevé au cours de l'étude phytosociologique des sites : « Eboulis médio européens calcaires des étages collinéen à montagnard » (Code natura 8160). Cependant, aucuns relevés d'espèces ne permet de le caractériser, de plus il apparaît impossible de le rattacher correctement à un des codes Corine. Au vue de ces éléments, cet habitat, qui correspondait aux zones d'érosion intense sur les marnes des Serres, n'est finalement pas retenu.

Tableau n°5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur les sites.

Habitats naturels			Codes	
Nomenclature officielle de la Directive " Habitats "	Correspondance sur les sites	Habitats « primordiaux »	Natura 2000	Corine-Biotope
Formations de <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	fourrés de recolonisation des pelouses anciennement pâturées, dominés par le Genévrier commun	Oui	5130	31.88
*Pelouses rupicoles calcaires (<i>Alyso - Sedion albi</i>)	Pelouses sèches (avec en mélange des tonsures à annuelles et des dalles rocheuses).	Oui	6110	34.11
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)		Oui	6210	34.31 à 34.34
*Parcours substeppiques de graminées et annuelles (<i>Thero - Brachypodietea</i>)		Oui	6220	34.5
Prairies à molinies sur sols calcaires ou argilo-limoneux (<i>Eu - Molinion</i>)	petits ravinements linéaires hygrophiles des serres à molinie	–	6410	37.311
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	zones à hautes herbes hygrophiles jouxtant les ruisseaux	–	6430	37.7 et 37.8
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>)	prairies mésohydriques de fauche	–	6510	38.2
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	parois calcaires plus ou moins verticales	–	8210	62.1 et 62.1A

Parmi ces 8 habitats, 4 ont été « retenus » comme **primordiaux** : ils constituent le complexe de pelouses sèches et landes calcicoles, pour lesquels les sites ont été désignés. De plus, ces habitats de « pelouses et landes » sont de loin les plus représentés en surface. Le Complexe de « pelouses et de landes » des Pelouses et Serres du Quercy Blanc, sont constitués d'une mosaïque de **quatre habitats primordiaux, dont 3 prioritaires dans la Directive.**

- les mesures de gestion proposées s'appliquent en priorité sur les habitats primordiaux ;
- les 5 autres habitats naturels ne sont présents que sur de très petites surfaces, souvent en mosaïque avec les précédents (les moliniaies sont des habitats linéaires qui sont imbriqués dans les pelouses des serres) ou bien avec d'autres milieux plus courants (par exemple les mégaphorbiaies, en bordure des ruisseaux sont en contact avec les cultures de fond de vallée). Ces habitats n'ont pas été cartographiés.

4.3 – Bilan des habitats par site

L'état de conservation de chaque habitat naturel, ainsi que l'intérêt patrimonial qu'il représente au niveau local a été estimé. L'état de conservation reflète l'étendue des surfaces occupées par l'habitat naturel et l'évaluation de son niveau de dégradation éventuelle à l'échelle du site ; l'intérêt patrimonial traduit l'importance de la conservation de l'habitat sur le site pour sa préservation à l'échelle locale et régionale ; et enfin, les potentialités locales du site représentent les possibilités de développement de l'habitat naturel sur le site (restauration et/ou évolution naturelle).

Ces données sont synthétisées dans le tableau de la page suivante (Tab n°7).

4.4 – Etat de conservation des habitats de pelouses sèches calcicoles

L'état de conservation des Habitats des pelouses sèches calcicoles (3 habitats d'intérêt Communautaire) a été évalué d'après les observations de terrain.

- En bon état de conservation: Ce sont les pelouses « type », peu ou pas embroussaillées. Ces zones offrent des groupements végétaux de pelouses très bien conservés, avec une flore riche. Ce sont les pelouses très « ouvertes » ou avec un faible recouvrement par les Genévriers ;
- En évolution : zones où la colonisation par les espèces ligneuses (arbustes) est déjà bien engagée et où les surfaces de pelouses ouvertes se trouvent en mosaïque au milieu des zones embroussaillées plus ou moins impénétrables (ces zones correspondent par contre à des habitats d'intérêt communautaire de landes à Genévriers bien conservées) ;
- Dégradés : ce sont les surfaces de pelouses qui ont été morcelées par la mise en culture ou par le semis de prairies artificielles. On trouve néanmoins des espèces des pelouses qui s'y maintiennent, mais la restauration d'habitats de pelouses naturelles ne peut pas se faire directement.

Tableau n°6 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00917).

Etat de conservation des pelouses sèches	Serres de St-Paul-de-Loubressac, St-Barthélémy et de Pech Tondut		
	Bon	En évolution	Dégradés
Surface concernée (en % de la surface totale de ces habitats)	25%	35 %	40 %

- Les milieux de pelouses de ce site sont aujourd'hui dégradées à près de 40% ;
- Le reste de ces milieux souffre fortement de l'abandon des activités pastorales, et près de 35 % sont envahis par les ligneux (y compris sur les travers) en proportion suffisante pour ne plus abriter le cortège de plantes des pelouses ouvertes ;

Tableau n°7 : Surfaces occupées par les habitats d'intérêt communautaire « primordiaux ».

Habitats d'intérêt communautaire	Pelouses de Lalbenque				Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut				Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne														
	Surf. ha	Surf. %	Etat* de Conservation	Intérêt patrimonial	Potentialités	Surf. ha	Surf. %	Etat* de Conservation	Intérêt patrimonial	Potentialités	Surf. ha	Surf. %	Etat* de Conservation	Intérêt patrimonial	Potentialités								
Landes à Genévrier	35,8	8,9 %	M	M	F	91,1	10,9 %	B	M	F	37,3	6,0 %	B	M	F								
Complexes d'habitats naturels de pelouses sèches, dont :	198,6	49,3 %	n/p	F	M	358,9	43 %	M	F	F	230,8	37,4 %	M	F	F								
Pelouses sèches sur calcaire et faciès d'embuissonnement (riches en orchidées)																M	F	M	F	M	F	M	F
Pelouses pionnières sur dalles calcaires Tonsures à annuelles																B	F	F	d	F	f	F	f
Ravines humides à moliniés			n/p					M	M	f			B	F	f								
Mégaphorbiaies			n/p					f	M	f			n/p										
Prairies maigres de fauche			M	f	f			M	M	M			M	F	f								
Parois rocheuses calcaires			n/p					B	f	nulle			B	f	nulle								
Surface totale habitats d'intérêt communautaire Primordiaux	234,4	58,2 %				450,0	53,9 %				268,1	43,4 %											
Surface totale	403 ha	100 %				836 ha	100 %				617 ha	100 %											

* n/p = non ou peu représentés sur le site, d = dégradé, f = faible, M = Moyen, B = Bon, F = Fort

- Environ 25 % des surfaces en pelouses sont encore intactes. Ces pelouses en bon état sont pour la plupart situées sur les sommets des pechs, où la profondeur de sol faible et où l'érosion sont suffisantes pour ralentir la dynamique naturelle de la végétation. Dans la plupart des cas, les pelouses encore bien conservées sont donc en sursis, compte tenu de leur inutilisation quasi-générale par le pâturage.

Tableau n°8 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00919).

Etat de conservation des pelouses sèches	Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne		
	Bon	En évolution	Dégradés
Surface concernée (en % de la surface totale de ces habitats)	15%	45 %	40 %

- Les milieux de pelouses de ce site sont aujourd'hui dégradés à près de 40% ;
- Le reste souffre fortement de l'abandon des activités pastorales, et près de 45 % sont envahies par les ligneux (y compris sur les travers) en proportion suffisante pour ne plus abriter le cortège de plantes des pelouses ouvertes ;
- Environ 15 % des surfaces en pelouses sont encore intactes. Ces pelouses en bon état sont pour la plupart situées dans les zones de forte érosion sur les marnes. Elles sont surtout concentrées sur deux plateaux situés de chaque côté de la limite départementale. La plupart de ces habitats sont envahis par les arbres ou arbustes, qui les colonisent lentement à partir des dépressions de terrain où le sol est plus profond et où ils ont pu s'installer en premier. Malgré le manque d'utilisation de ce site, la progression des arbres et arbustes est lente, notamment à cause de pentes marneuses régulièrement érodées, qui constituent des zones refuges pour certaines espèces des zones très ouvertes.

Tableau n°9 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00915).

Etat de conservation des pelouses sèches	Pelouses de Lalbenque		
	Bon	En évolution	Dégradés
Surface concernée (en % de la surface totale de ces habitats)	40%	45 %	15 %

- Les pelouses dégradées ne représentent qu'un faible pourcentage des surfaces de milieux ouverts (environ 15 %). Cependant ce pourcentage ne prend pas en compte les surface de truffières les plus anciennes, où la strate arborescente devient dominante.
- Les pelouses fermées représentent environ 45 % de l'habitat de pelouse. Elles englobent plusieurs truffières plantées sur des sols très secs, où les arbres n'ont pas poussés et, le sol n'étant plus travaillé, les espèces de pelouses ont en partie re-colonisé le milieu (en mélange avec des espèces des sols perturbés).
- Les pelouses en bon état constituent environ 40% de l'habitat, ce qui est élevé. Ce résultat indique qu'ici, le pâturage ovin a toujours été maintenu, et des efforts de réinvestissement pastoral ont même été faits sur certains secteurs (LIFE 1, OPL...).

5 – FICHES HABITATS

L'objectif de ces fiches Habitats est de regrouper les données essentielles concernant les habitats d'intérêt Communautaire recensés sur le site, ainsi que sur les menaces et les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir ces habitats dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Habitats contiennent les données suivantes :

Fiche habitat type Nom de l'habitat Priorité éventuelle de l'habitat en référence à l'annexe I de la Directive Habitat

Intitulé officiel : ----
Code Natura 2000 : ----
Code Corine-Biotope : ----

- **Présentation :** description succincte de l'habitat sur le site ;
- **Principales espèces :** plantes caractérisant l'habitat par leur dominance ou leur caractère remarquable ;
- **Localisation sur le site :**
- **État de conservation** de l'habitat sur le site (étendue des surfaces de l'habitat sur le site et qualité/typicité de l'habitat) :

☹ dégradé / 😐 moyen / 😊 bon

- **Intérêt patrimonial** de l'habitat sur le site (évaluation de l'intérêt floristique de l'habitat et de l'importance sa présence sur le site pour la conservation à l'échelle locale et régionale) :

🌸 faible 🌸🌸 moyen 🌸🌸🌸 forte

- **Potentialités locales :** possibilités de développement de l'habitat naturel sur le site (restauration et/ou évolution naturelle) :

🌸 faible 🌸🌸 moyenne 🌸🌸🌸 forte

(Ces trois derniers critères sont parfois différenciés pour chacun des trois sites).

- **Menaces :** facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat sur le site ;
- **Objectifs de conservation :** objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat dans un état de conservation favorable sur le site.

Pelouses sèches sur calcaire et faciès d'embuissonnement

Prioritaire quand l'habitat correspond à des sites d'orchidées remarquables

Intitulé officiel : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco-brometalia*) (*sites d'Orchidées remarquables)

Code Natura 2000 : 6210

Code Corine-Biotope : 34.31 à 34.34

Présentation :

Cet habitat correspond à différents types de pelouses identifiés sur le terrain, allant des pelouses les plus xérophiles sur les sommets des Pechs, aux pelouses mésohydriques sur des sols retenant plus l'eau, par exemple sur les bas de pente, ou en exposition au nord. Ces différents faciès peuvent se résumer par leur appartenance au Xérobromion (absence ou rareté des espèces de l'*Ononidion*, surtout présence de xérophytes communes au *Xerobromion* et de l'*Ononidion*), au mésobromion (sèches) et à un stade buissonnant (colonisation par les ligneux).

Principales espèces :

Ces formations présentent une richesse floristique assez élevée, regroupant en moyenne une trentaine d'espèces, dont plusieurs d'intérêt patrimonial. Elles contribuent notamment à la richesse en orchidées des sites.

Elles se caractérisent toutes par la présence de *Stipa pennata*, associée selon les faciès à d'autres espèces principales : en formation xérophile, *Festuca auquieri*, *Ononis striata*, *Narcissus assoanus*, *Thesium divaricatum*, *Linum suffruticosum*, *Helichrysum stoechas*, *Aphyllantes monspeliensis* (uniquement sur les Serres de St-Paul...), *Ophrys lutea*...et en formation plus mésohydrique, *Carex flacca*, *Scorzonera hirsuta*, *Catananche coerulea*, *Sesleria caerulea*, *Cirsium acaule*, *Prunella grandiflora*...et dans certaine situation, *Anthericum ramosum* et *Phyteuma orbiculare* (pelouse à séslerie qui relève du Seslerio-Mesobromion). Pour les faciès d'embuissonnement citons entre autres : *Juniperus communis*, *Genista pilosa*, *Stachelina dubia*, *Genista cinerea*...

A noter que sur les Pelouses de Lalbenque, des zones rocailleuses se démarquent très fortement avec l'abondance de deux orophytes méditerranéennes des *Ononidetalia* : *Bupleurum ranunculoides ssp. telonense* et *Narcissus assoanus* et la présence de méditerranéennes (*Globularia vulgaris*, *Argyrolobium zanonii*, *Anthyllis montana*, *Leucanthemum graminifolium* ...) des *Ononidetalia* qui pénètrent dans le Xerobromion. De plus, ces pelouses évoluent vers des landes à *Genista cinerea*, appartenant typiquement à des complexes d'habitats où s'intègrent les *Ononidetalia*.

Cette association s'intégrerait donc dans les *Ononidetalia striatae*, bien qu'appauvrie en espèces des *Ononidetalia*. Il s'agit donc d'un type d'habitat remarquable, mais qui ne relève pas de la Directive Habitat code Corine 34.71)

Répartition sur le site :

Bien répandues sur l'ensemble des sites, avec des particularités propres à chacun d'entre eux, elles occupent la part la plus importante des Habitats primordiaux identifiés.

État de conservation :		(fermeture plus ou moins avancée selon le site)
Intérêt patrimonial :		(Habitat primordial pour les sites)
Potentialités locales :		(si actions dirigées de reconquête au détriment d'autres habitats naturels, varie selon le site)

Menaces :

- Abandon des pratiques de pâturage ;
- Surpâturage dans les parties les plus mésohydriques (destruction des espèces animales et végétales remarquables) ;
- Transformation en terres agricoles, plantation dense d'arbres et travail du sol (truffière, résineux..), conversion en prairie semée.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire primordial sur les sites :

- Maintien voire réintroduction des pratiques de pâturage, sur les parcours.
- Travaux de réouverture sur les zones les plus denses en petits ligneux.

Tonsures à annuelles

Proritaire

Intitulé officiel : Parcours sub-steppe de graminées et annuelles (*Thero-Brachypodietea*)**Code Natura 2000 :** 6220
Code Corine-Biotope : 34.5**Présentation :**

Cet habitat correspond aux zones de sol presque nu (les tonsures) et se rencontre en mosaïque au sein des pelouses sèches.

Principales espèces :

Ces formations sont caractérisées par la présence de petites plantes annuelles au développement fugace, qui poussent au printemps à la faveur des zones de sol dénudé. Les espèces typiques varient selon la nature des sols (calcaires durs pour les Pelouses de Lalbenque, et sols marneux pour les autres secteurs).

Espèces principales : *Arenaria serpyllifolia*, *Cerastium pumilum*, *Minuartia hybrida*, *Euphorbia exigua*, *Alyssum alyssoides*, *Kandis perfoliata*, *Arenaria controversa*... ainsi que *Blackstonia perfoliata*, *Centaurium erythrea*, *Centaurium pulchellum*, sur les sols marneux.

Répartition sur le site :

Présentes sur les trois sites, les zones de tonsures sont mieux représentées sur les calcaires plus durs des Pelouses de Lalbenque, d'autant plus qu'elles sont favorisées par le pâturage ovin encore très pratiqué sur ce site. Sur les sites marneux, et en l'absence de pâturage, les tonsures à annuelles sont moins favorisées. L'extension de cet habitat est un indicateur d'un état de conservation favorable des systèmes de pelouses sèches.

Site	État de conservation	Intérêt patrimonial	Potentialités locales
Pelouses de Lalbenque	☺	 Sabline controversée (espèce protégée)	
Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne	☹		
Serres de St-Paul, St Barthélémy et Causse de Pech Tondut	☹		

Menaces :

- Abandon des pratiques de pâturage ;
- Travail du sol, conversion en prairie semée.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire primordial sur les sites :

- Maintien voire réintroduction des pratiques de pâturage, sur les parcours.

Pelouses pionnières sur dalles calcaires

Proritaire

Intitulé officiel : Pelouses rupicoles calcaires (*Alyssa - Sedion albi*)

Code Natura 2000 : 6110
Code Corine-Biotope : 34.11

Présentation :

Ce sont des formations végétale adaptées à la sécheresse et à des températures élevées, sur les zones de sols superficiels laissant la roche calcaires apparentes (dalles). Cet habitat ouvert de plantes pionnières sur substrat rocheux évolue lentement vers l'installation des pelouses sèches (6210), au sein desquelles on le trouve en mosaïque.

Principales espèces :

Habitat caractérisé par des plantes grasses : *Sedum album*, *Sedum sediormis*, *Sedum anopetalum*, dans lequel on retrouve également quelques plantes annuelles, et les plantes les plus tolérantes à la sécheresse des pelouses sur sol peu profond (*Festuca auquieri*, *Hélianthemum apenninum*...)

Répartition sur le site :

Les dalles accueillant ces plantes crassuléscentes sont rares sur les sites, dans la mesure où les calcaires durs et stables sont rares dans le sous sol (calcaires plus ou moins marneux). On les retrouve cependant sur les rebords des petites parois des vallons encaissés (sites des Serres) et occasionnellement sur les pentes des pechs érodés de Lalbenque.

État de conservation : ☹️

Intérêt patrimonial : 🌸🌸 (indicateur d'un état de conservation favorable des systèmes de pelouses sèches)

Potentialités locales : 🌸 (peu de secteurs favorables à l'extension de l'habitat)

Menaces :

- Abandon des pratiques de pâturage ;
- Travail du sol, conversion en prairie semée.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire primordial sur les sites :

- Maintien voire réintroduction des pratiques de pâturage, sur les parcours.

Landes à Genévriers communs

Intitulé officiel : Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Code Natura 2000 : 5130

Code Corine-Biotope : 31.88

Présentation :

Ces formations constituent le stade d'évolution naturelle de la végétation succédant à l'abandon des pelouses sèches. Selon le degré d'abandon des parcours et la durée de cet abandon, les landes se retrouvent soit en mosaïque au sein de pelouses sèches encore ouvertes (habitats 6210), soit en formation dense et quasi continue (fourrés impénétrables).

Principales espèces :

Ces groupements, plus ou moins fermés, se caractérisent par de nombreux arbustes.

Espèces principales : *Juniperus communis*, *Prunus malaheb*, *Rosa grpe canina*, *Viburnum lantana*, *Lonicera etrusca*, *Rubus ulmifolius*, et de manière moins régulière : *Rhamnus alaternus*, *Rhamnus saxatilis* en zones très sèches, et *Coriaria myrtyfolia*, *Rosa micrantha*. en zones plus mésophiles.

Répartition sur le site :

Largement représentées sur les trois sites, cet habitat, non prioritaire, prend naturellement la place des habitats constituant les pelouses ouvertes (habitats prioritaires). Il met en évidence l'abandon de l'utilisation pastorale des parcours.

État de conservation :



Intérêt patrimonial :



(développement au détriment d'habitats prioritaires, mais habitat essentiel pour la faune)

Potentialités locales :



(colonisation potentielle quasi totale des sites)

Menaces :

- Evolution naturelle rapide vers le boisement de Chênes pubescents ;
- Abandon total des parcelles de landes, libérant la dynamique naturelle ;
- Conversion en terres agricoles ou en prairies semées, travail du sol d'une manière générale, après défrichage ;
- Incendie.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire primordial sur les sites :

- Maintien, voire réintroduction, des pratiques de pâturage extensif ;
- Travaux de réouverture pour contenir la dynamique naturelle (maintien d'un milieu semi-ouvert) et rajeunir le stade de végétation.

Prairies hygrophiles à Molinie

Intitulé officiel : Prairies à Molinies sur sols calcaires ou argilo-limoneux (*Eu-Molinion*)

Code Natura 2000 : 6410

Code Corine-Biotope : 37.311

Présentation :

Il s'agit en fait de zones de « prairies » qui s'installent dans le fond des ravines d'érosion des sites des Serres. Elles constituent donc au fond des ravines une végétation plus dense et haute, parfois de moins d'un mètre de large mais étendue sur la longueur des ravines. Cet habitat contraste fortement avec les habitats de pelouses sèches qui les entourent. Sa présence témoigne de zones retenant plus l'eau, mais pouvant s'assécher drastiquement en été en surface.

Principales espèces :

Habitat de très faible importance en terme de superficie, il enrichit grandement la valeur floristique des sites des Serres, en fournissant des espèces plutôt répandues dans les zones humides à tendance tourbeuse. Espèces principales : *Molinia coerulea*, *Carex flacca*, *Dactylorhiza elata subsp. sesquipedalis*, *Plantago maritima subsp. serpentina*. C'est dans cet habitat que l'on trouve également une très rare espèce d'Orchidée des marais, *Epipactis palustris*.

Répartition sur le site :

Uniquement sur les sites des Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut et celui des Serres de Labastide-de-penne et de Belfort-du-Quercy.

Site	État de conservation	Intérêt patrimonial	Potentialités locales
Pelouses de Lalbenque	absent		
Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne	☺	 (espèces hygrophiles dont <i>Epipactis palustris</i> , <i>Dactylorhiza elata ssp. sesquipedalis</i>)	
Serres de St-Paul, St Barthélémy et Causse de Pech Tondut	☹	 (espèces hygrophiles potentielles)	

Menaces :

- Fermeture naturelle lente par colonisation d'arbustes hygrophiles (saules, corroyère.. ;) ;
- Sur-piétinement en cas de pâturage des serres (notamment par les bovins) ;
- Conversion en terres agricoles des ensembles de serres érodées, après régularisation mécanique du relief.

Objectifs de conservation : (Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire).

- Compte tenu de la faible superficie de cet habitat et de son imbrication au sein des zones érodées colonisées par les pelouses, aucun objectif spécifique de conservation n'est envisageable. La conservation de l'habitat résultera de la conservation de l'ensemble des milieux ouverts alentour.

Prairies naturelles de fauche

Intitulé officiel : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Code Natura 2000 : 6510

Code Corine-Biotope : 38.2

Présentation :

Les prairies se reconnaissent à leur végétation dense et haute (environ 50 cm), généralement fauchées et / ou pâturées. Elles sont plus ou moins fertilisées.

Principales espèces :

Cet habitat se caractérise par quatre espèces prairiales : *Trisetum flavescens*, *Dactylis glomerata*, *Galium mollugo* et *Leucanthemum vulgare*. Les prairies uniquement fauchées se reconnaissent à la présence d'*Arrhenaterum elatius* et *Centaurea thuillieri*. Quelques espèces des pelouses alentour complètent le cortège, traduisant la similitude de substrat.

Sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut, cet habitat, dans sa variante la plus hygrophile, pourrait héberger des espèces à fort intérêt patrimonial du fait de sa continuité avec des prairies hors site accueillant, entre autres *Fritillaria meleagris*, *Orchis laxiflora*... (prairies inondables ne correspondant pas à un habitat d'intérêt communautaire, code corine 37.2).

Répartition sur le site : Présent sur les trois sites, cet habitat ne représente pas d'importantes superficies.

Site	État de conservation	Intérêt patrimonial	Potentialités locales
Pelouses de Lalbenque	☹	🌸	🌸
Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne	☹	🌸🌸🌸 (Sur ce site, cet habitat représente une partie de l'habitat d'une espèce d'intérêt communautaire, le Damier de la Succise)	🌸
Serres de St-Paul, St Barthélémy et Causse de Pech Tondut	☹	🌸🌸 (potentiellement important dans les faciès les plus hygrophiles)	🌸🌸

Menaces :

- Abandon des pratiques de fauche et embroussaillage progressif ;
- Surpâturage et fauche trop précoce ;
- Fertilisation trop importante.

Objectifs de conservation : (Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire).

- Maintien des pratiques de fauche et de pâturage extensif ;
- Limitation des apports de fertilisation ;
- Fauche tardive de la végétation haute.
- Habitat d'espèce d'intérêt Communautaire : cf. la fiche espèce « Damier de la Succise »

Mégaphorbiaies

Intitulé officiel : Mégaphorbiaies eutrophes

Code Natura 2000 : 6430

Code Corine-Biotope : 37.1 et 37.7

Présentation :

Ce sont des formations dominées par de hautes herbes vivaces hygrophiles et qui se développent sur des sols humides méso-eutrophes à eutrophes, le plus souvent de façon linéaire en bordure des cours d'eau (fossés...) et quelquefois en lisière.

Principales espèces :

Ces formations sont généralement pauvres au niveau floristique, et d'un intérêt botanique assez faible (pas de plantes remarquables).

Espèces principales : *Filipendula ulmaria*, *Epilobium hirsutum*, *Hypericum tetrapterum*, *Eupatorium cannabinum*...

Répartition sur le site : Habitat rencontré uniquement sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut, en très petites superficies. Cet habitat se trouve mieux représenté dans les vallées à l'extérieur du site.

État de conservation : ☹️

Intérêt patrimonial : 🌸 🌸 (Habitat d'espèce d'intérêt Communautaire mais peu d'intérêt floristique et très faible représentation)

Potentialités locales : 🌸

Menaces :

- Colonisation par les espèces ligneuses ;
- Re-calibrage des berges des petits ruisseaux.

Objectifs de conservation :

Aucun (Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire sur les sites).

- Habitat d'espèce d'intérêt Communautaire : Ecaille chinée (*Calimorpha quadripunctaria*)
Cependant, la très faible superficie de cet habitat sur le seul site où il est recensé, ne permet pas d'envisager d'actions spécifiques. Sa présence plus importante à l'extérieur du site explique le fait que l'Ecaille chinée ait été rencontrée à l'intérieur du périmètre.

Parois rocheuses calcaires

Intitulé officiel : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Code Natura 2000 : 8210

Code Corine-Biotope : 62.1 et 62.1A

Présentation :

Ces formations sont localisées sur les quelques parois rocheuses verticales des vallons les plus encaissés. La végétation y est généralement clairsemée, souvent en sous bois (pas de falaise assez haute sur les sites pour sortir de la strate arborescente) et composée notamment de plantes herbacées s'enracinant dans les fissures.

Principales espèces :

Cet habitat renferme surtout de petites fougères, *Asplenium ceterach*, *Asplenium trichomanes* et *Asplenium ruta-muraria*, accompagnées d'espèces des dalles ou de pelouses à sol superficiel, comme *Festuca marginata* ou *Teucrium chamaedrys*. Autres espèces moins régulières : *Silene saxifrage*, *Melica ciliata*.

Répartition sur le site : Extrêmement peu présent sur le site de Lalbenque (limité à quelques rares blocs apparents le long des chemins), cet habitat est un peu plus répandu sur les deux sites des Serres, qui sont entaillés par quelques vallons plus marqués dégageant quelques dizaines de mètres de parois calcaires verticales (n'excédant pas 5 mètres de haut).

État de conservation :



Intérêt patrimonial :



Potentialités locales :



(voir ? nulle).

Menaces :

Cet habitat n'est pas menacé.

Objectifs de conservation :

Aucun (Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire sur les sites et superficie très faible, sans possibilité d'extension).

6 – ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

6.1 – Textes de référence

L'annexe II de la Directive “ Habitats ” est le texte de référence qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (futurs sites Natura 2000).

Ces espèces peuvent également présenter un intérêt patrimonial à l'échelle du Parc naturel régional ; cet intérêt a été précisé dans une étude réalisée par la DIREN de Midi-Pyrénées (étude DIREN). Trois niveaux ont été distingués : E – espèces exceptionnelles ; R – espèces remarquables ; I – espèces intéressantes.

6.2 – Espèces d'intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ”

Au cours des nombreuses prospections de terrain réalisées sur les sites (inventaires spécifiques, données des naturalistes locaux..), seules deux espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive habitats ont été contactées. Il s'agit de deux papillons, l'un de jour, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia subsp.aurinia*), l'autre étant un papillon de nuit ayant cependant des mœurs diurnes : l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*).

Tableau n°10 : Espèces d'intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ” recensées sur le site.

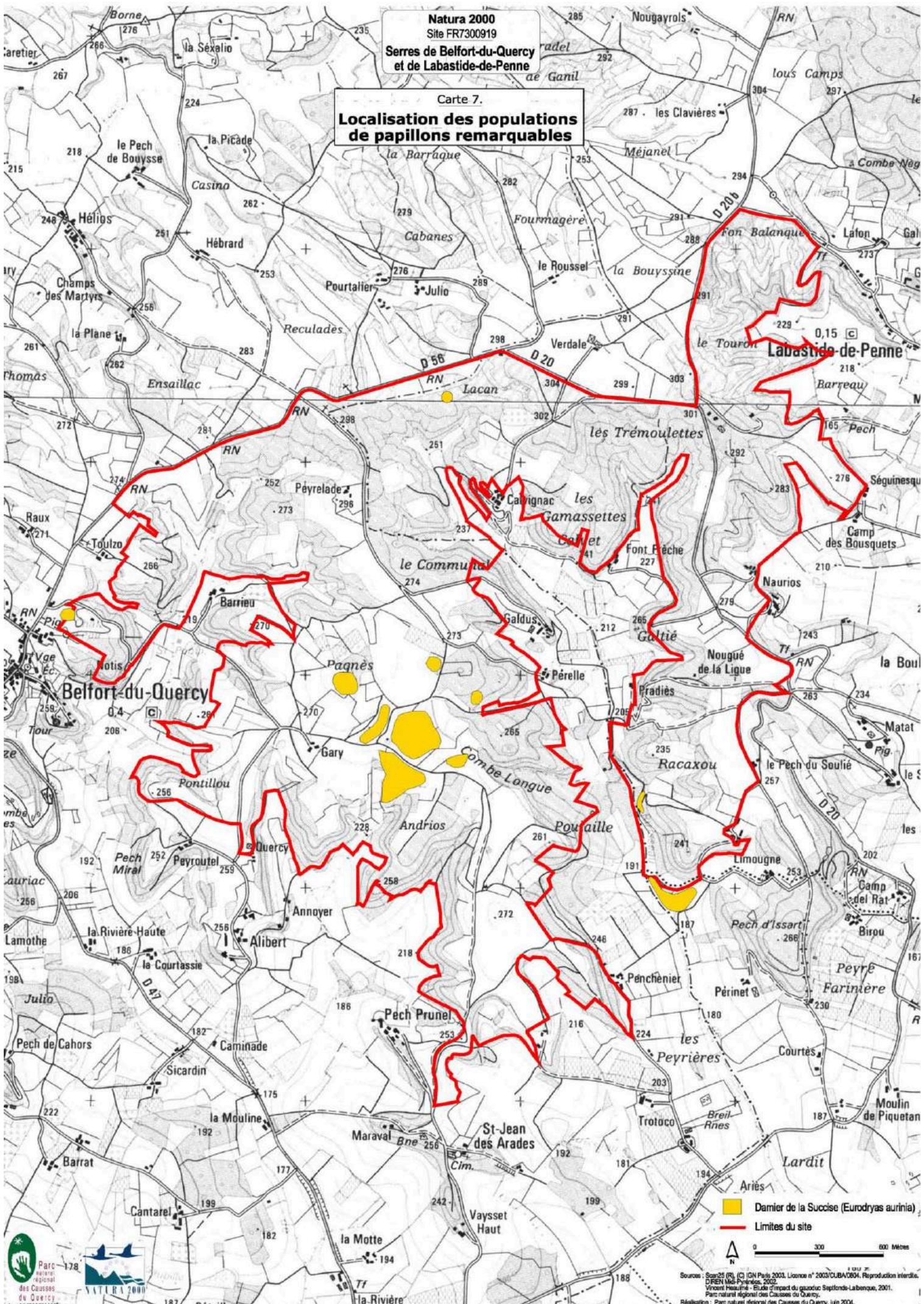
Nom scientifique	Nom français	Famille	Valeur patrimoniale									Code Natura 2000	
			Annexe Directive “ Habitat	Espèce prioritaire	Espèce majeure pour le site	LRE	INV	COR	CB	LR	RN		
<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Arctiidae	II	oui									1078
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Nymphalidae	II		oui	oui	V	oui	II	E	oui		1065

6.3 – État de conservation

L'état de conservation de chaque espèce, ainsi que son intérêt patrimonial au niveau local a été estimé. L'état de conservation reflète l'importance des populations de l'espèce à l'échelle du site ; l'intérêt patrimonial traduit l'importance des populations du site pour la préservation de l'espèce au niveau local (Quercy) ; et enfin, les potentialités locales du site représentent l'abondance sur le site d'habitats potentiels de l'espèce.

Natura 2000
Site FR7300919
Serres de Belfort-du-Quercy
et de Labastide-de-Penne

Carte 7.
**Localisation des populations
de papillons remarquables**



Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*)
 Limites du site

0 300 600 Mètres

Source : Scan25 (R) (C) IGN Paris 2003. Licence n° 2003/CUBA/0804. Reproduction interdite.
DIREN Midi-Pyrénées, 2002.
Vincent Heaulme - Etude d'impact du gazoduc Septfonde-Labenneque, 2001.
Parc naturel régional des Causses du Quercy.
Réalisation : Parc naturel régional des Causses du Quercy, juin 2004.



Natura 2000
Site FR7300315

Peuloses de Labenque

Localisation des populations de papillons remarquables

Carte 8.

- Zones de présence
- Aurora de Provence (Anthracis euphoniae)
- Hémite (Chazara brevis)
- Damier de la succée (Eurodryas aurinia)
- Damier de la Succée (Eurodryas aurinia)
- Limites du site

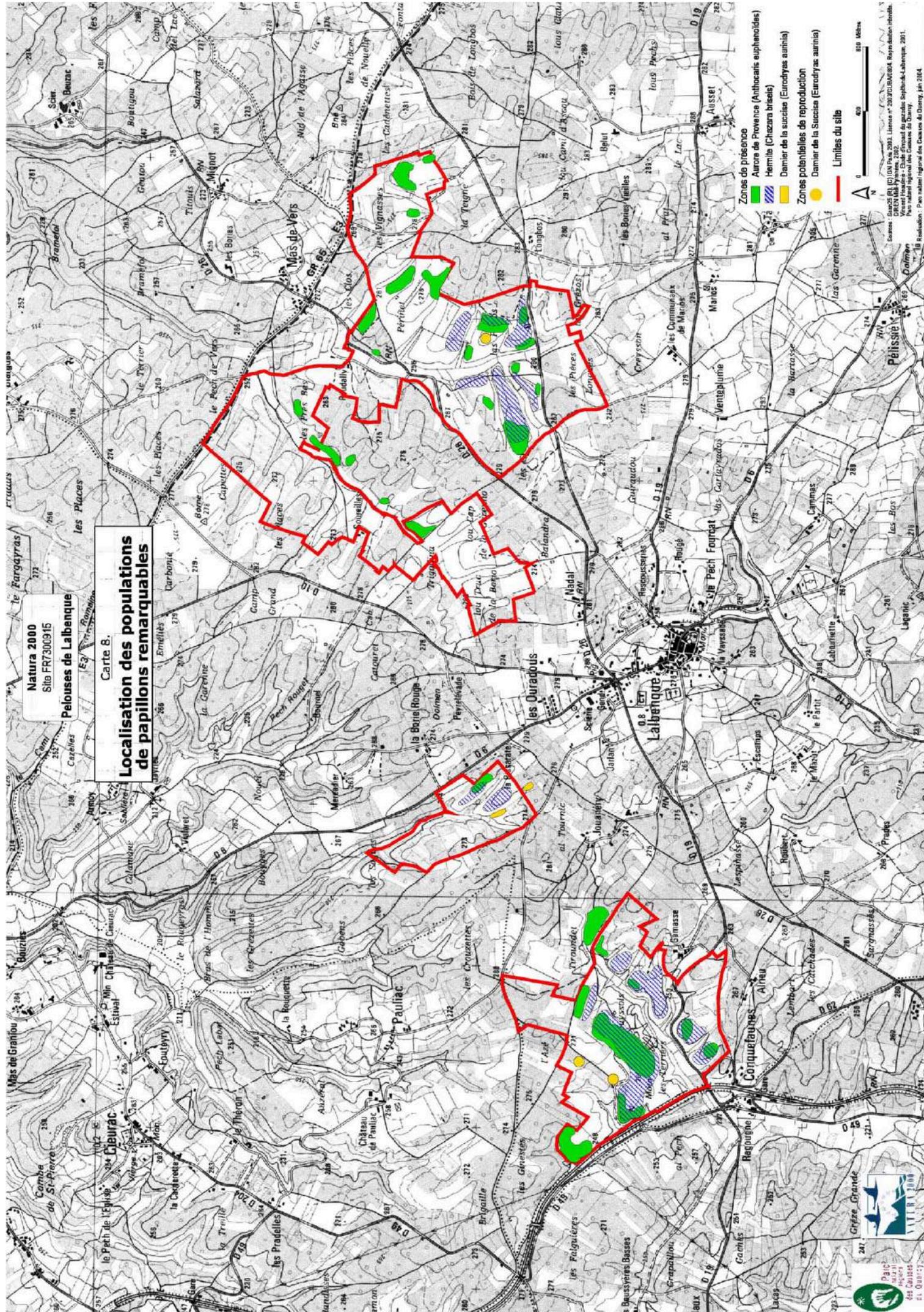


Tableau n°11 : État des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site

Espèces d'intérêt communautaire	Pelouses de Lalbenque			Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélemy et Causse de Pech Tondut			Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne																																
	État des populations		Potentialités	État des populations		Potentialités	État des populations		Potentialités																														
	Nbre individus et/ou de sites	Taille populations		Nbre individus et/ou de sites	Taille populations		Nbre individus et/ou de sites	Taille populations																															
Damier de la succise	4 petits sites / 10 individus	4 petites populations	f	f	M	f	f	M ?	f	f	f	f	M	M ?	f	f	M	M	F	F																			
Ecaille chinée																																							

PM : f = faible ; M = Moyen ; F = Fort / B = Bon

Le Damier de la Succise est surtout représenté sur les Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne, ou 11 sites de reproduction ont pu être localisés, avec notamment 2 très grosses populations, qui représentent un enjeu très important sur ce site.

Sur les autres sites, le Damier n'a été trouvé que ponctuellement (2 ou 3 imagos à la fois seulement). C'est seulement sur Lalbenque qu'on pu être définis 4 petits sites de reproduction.

L'Écaille chinée, est une espèce bien représentée au niveau local. Elle ne nécessite pas la mise en œuvre, sur le site, de mesures de gestion particulières ; elle ne fait l'objet d'aucune étude particulière dans le cadre du Document d'objectifs.

7 – FICHES ESPECES

L'objectif de ces fiches Espèces est de regrouper les données essentielles concernant les deux espèces d'intérêt Communautaire figurant à l'annexe II de la Directive Habitat, recensées sur le site. Chaque fiche comporte les informations tant sur les aspects biologiques et écologiques de chacune d'elles, que sur les menaces et les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir leurs populations dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Espèces contiennent les données suivantes :

Fiche espèce type Nom scientifique et nom français de l'espèce
--

Code Natura 2000 : ----

Systématique : Classe, Ordre, Sous ordre, Famille

Statuts de protection en référence aux listes suivantes :

Directive Habitats : Annexes II, IV et V	Priorité éventuelle
Convention de Berne : Annexes II et III	
Liste Rouge UICN : Inscription	
Liste rouge nationale : Inscription	
Protection nationale : Protection légale en France	

- **Distribution actuelle :** répartition de l'espèce sur le territoire national ;
- **Exigences écologiques et Habitat d'espèce :** Description succincte du milieu de vie de l'espèce, avec la caractérisation selon la Typologie Corine-Biotope des habitats d'espèce quand les données sont disponibles ;
- **Biologie :** Description succincte de la biologie de l'espèce, de son mode de vie ou d'alimentation ;
- **Observation sur le site :** Etat des populations et représentation de l'espèce sur le site ;
- **État de conservation de l'espèce** sur les sites :

 faible  moyen  bon
- **Intérêt patrimonial de l'espèce** sur les sites :

 faible,   moyen,    fort
- **Menaces :** Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat d'espèce ou les populations sur les sites ;
- **Objectifs de conservation :** Objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat d'espèce ou des populations dans un état de conservation favorable sur les sites.

Écaille chinée
Callimorpha quadripunctaria

Prioritaire

Code Natura 2000 : 1078

Systematique : Insectes – Lépidoptères – Hétérocères – Arctiidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : Annexe II, espèce prioritaire
Convention de Berne : non
Liste rouge nationale : non
Protection nationale : non

Distribution actuelle :

Malgré un statut précaire (l'espèce est très inégalement répartie sur le territoire national), l'Écaille chinée ne fait pas partie des espèces menacées en France.

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Cette espèce, plutôt thermophile, colonise divers biotopes. Elle fréquente les bois clairs à proximité de milieux humides (berges et cours d'eau, sources, mégaphorbiaies, fossés, tallus, bords de routes et de canaux). D'une façon générale, elle exploite abondamment l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et le Cirse maraîcher (*Cirsium palustre*). On peut également la rencontrer sur les pelouses sèches et landes.

Biologie :

Période de vol : L'Écaille chinée, papillon aux mœurs nocturnes et diurnes, apparaît à partir de juin et vole jusqu'en septembre.

Reproduction : La ponte a lieu en août sur les feuilles et l'éclosion des œufs 10 à 15 jours plus tard. La chenille passe l'hiver sans qu'il y ait à proprement parlé de diapause ; la reprise de la croissance à partir de mars s'achève par la métamorphose vers fin mai – les cocons sont construits dans la litière.

[Plantes hôtes pour la ponte : . Principalement le Pissenlit (*Taraxacum* sp.) ; autres espèces : oseille, ortie, lamier...]

Régime alimentaire : Cette espèce est opportuniste, mais marque une préférence nette pour l'Eupatoire chanvrine. La chenille est polyphage.

[Espèces de prédilection : . Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Cirse maraîcher (*Cirsium palustre*)]

Observation sur le site :

Aucune étude spécifique n'a donc été menée par rapport à cette espèce à l'occasion de la réalisation de cet état des lieux. L'espèce est néanmoins connue pour sa relative bonne représentation locale.

Site	État de conservation	Intérêt patrimonial	Potentialités locales
Pelouses de Lalbenque	absent		aucune
Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne	absent		
Serres de St-Paul, St Barthélémy et Causse de Pech Tondut		 (espèce prioritaire mais dont l'habitat est surtout localisé en dehors du site)	

Menaces :

- Localement, l'espèce peut se raréfier suite à la modification des ses habitats, notamment à la suite du drainage des zones humides, du calibrage des cours d'eau et des fossés, de la densification naturelle ou artificielle des ripisylves, du traitement mécanique ou chimique des bords de route.

Objectifs de conservation :

- Préserver les quelques linéaires de mégaphorbiaies du site de Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut, habitats importants de l'espèces qui représentent cependant une très faible superficie (habitat ponctuel).
- Favoriser d'une façon générale la végétation herbacée sur les rives des cours d'eau, dans les fossés et canaux par un entretien par la fauche, en évitant les traitements chimiques des bords de route.
- Il n'y aura pas de mesure de conservation spécifique mise en place en faveur de cette espèce.

Damier de la Succise

Euphydryas aurinia ssp. Aurinia

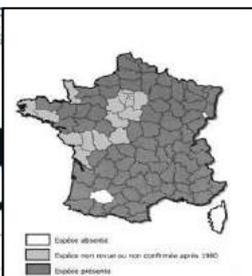
Code Natura 2000 : 1065

Systématique : Insectes – Lépidoptères – Rhopalocères – Nymphalidés

Distribution actuelle et statuts de protection :

Présent dans toute la France, mais peu abondant.

Dans le Lot et alentour, répartition discontinue. Il existe d'importantes colonies dans le Quercy Blanc (marnes et calcaires lacustres tertiaires) et sur les collines de la vallée du Lot (calcaires Kimméridgiens). Ailleurs, on le trouve dans le Haut Ségala (sol cristallin), la vallée de la Dordogne, la Bouriane; rare sur le causse de Limogne, absent du causse de Gramat.



Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe II

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : Espèce en danger

Protection nationale : oui

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Surtout à l'étage collinéen et montagnard.

L'adulte fréquente les milieux herbacés ouverts, richement fleuris au printemps, humides ou secs, lisières de bois de feuillus ou de résineux, clairières sur sol calcaire ou acide, landes humides, friches agricoles. Ce sont toujours des emplacements abrités et ensoleillés, souvent fermés par des haies ou des lisières.

Sur les Serres, l'espèce se rencontre principalement sur les pentes marneuses faibles, parfois anciennement cultivées, qui abritent de grandes concentrations de Succise des prés. On trouve aussi quelques foyers de reproduction secondaires sur Scabieuse colombaria.

Sur Lalbenque, la reproduction semble se faire dans des friches post-culturelles.

Biologie :

Plantes-hôtes dans le Quercy :

La Succise des prés (*Succisa pratensis*) est la principale. Elle se rencontre dans les prairies et pelouses humides. Dans les zones plus sèches, la Scabieuse colombaria (*Scabiosa colombaria*) semble être l'unique plante-hôte du Damier de la Succise. Elle pousse notamment dans les pelouses mésoxérophiles et dans les friches post-culturelles mésophiles. Une autre plante voisine, la Scabieuse à fleurs blanches (*Cephalaria leucantha*), qui croît dans les pelouses sèches sur calcaires du Kimméridgien, est également une plante-hôte avérée, de même que le Chèvrefeuille d'Etrurie (*Lonicera etrusca*).

Cycle biologique :

Les adultes volent de début avril à début juin dans le Quercy, en une seule génération.

En mai, la femelle pond ses œufs en paquets (jusqu'à 250 œufs) au revers des feuilles de la plante-hôte. Au mois de juin, les chenilles éclosent et consomment les feuilles sous lesquelles

elles tissent une toile. Elles restent groupées entre chenilles d'une même ponte (comportement grégaire), mais peuvent s'éloigner du nid au cours de la journée. Après la troisième mue, elles hivernent dans une toile de soie à la base des plantes. Elles ne se ré-alimentent qu'au printemps. Au mois d'avril, on les trouve isolément cherchant un endroit pour se nymphoser. Le stade nymphal dure environ deux semaines, précédant la transformation en chrysalide. Les chrysalides se suspendent aux tiges et aux feuilles dans une végétation basse dense.

Activité : Diurne. L'adulte est relativement sédentaire et s'éloigne peu des zones de reproduction (faible dispersion). Les femelles sont assez peu mobiles et ont un vol plus lent que les mâles. L'adulte fréquente de nombreuses fleurs, tels que la Renoncule âcre, la Moutarde sauvage, la Knautie des champs, le Cornouiller sanguin, le Thym précoce (très fréquenté en pelouse sèche).

Observation sur les sites :

« Serres de Belfort-du-Quercy / Labastide-de-Penne » : très présent, zones de reproduction.

« Pelouses de Lalbenque » : présence ponctuelle de quelques adultes, reproduction potentielle.

« Serres de Saint-Paul, Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut » : 1 adulte contacté.

Site	État de conservation	Intérêt patrimonial	Potentialités locales
Pelouses de Lalbenque	☹	🌸	🌸
Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne	☺	🌸 🌸 🌸	🌸 🌸 🌸
Serres de St-Paul, St-Barthélémy et Causse de Pech Tondut	☹	🌸	🌸 🌸

Menaces :

- Les populations de Damiers sont menacées par une modification de la couverture végétale, soit par un phénomène naturel d'évolution des zones de friches post-culturelles vers des stades plus fermés, soit par la (re-)mise en culture ou par retournement des parcelles à Succises.
- L'autre danger vient du pâturage des parcelles au moment des pontes, qui prive les adultes de leur plante-hôte ou peut détruire les pontes.

Objectifs de conservation :

- La priorité est le maintien de la population de Belfort-du-Quercy (Pech Agude et alentour), où la concentration de la population de Damiers sur une faible surface devrait faciliter sa gestion conservatoire. Outre le maintien en état du site, il serait intéressant de conserver les bordures de champs et de prairies, voire de créer de nouvelles friches, favorables à la dispersion vers d'autres zones moins fréquentées par l'espèce (mise en relation des populations).
- Un pâturage extensif en hiver permettrait de maintenir la végétation (gestion de type agri-environnementale). Sur les Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne ce pâturage serait de type bovin.
- Dans les secteurs sans pâturage, il pourrait être pratiqué un fauchage hivernal partiel en rotations pluriannuelles avec exportation des produits de fauchage (gestion de type « conservatoire »).

8 – AUTRES ESPECES REMARQUABLES

8.1 – Textes de référence

Les tableaux de synthèse pages suivantes (Tableaux n°12 à n°16) présentent la liste des espèces végétales et animales du site présentant une valeur patrimoniale notable :

- A = Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut ;
- B = Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne ;
- C = Pelouses de Lalbenque.

Afin de préciser la valeur patrimoniale de chacune de ces espèces, nous avons fait appel dans ces tableaux aux listes de références présentées en **Annexe 1 – Guide de lecture des tableaux de synthèse sur la faune et la flore**.

Tableau n°12 : Bilan des espèces à forte valeur patrimoniale sur le site

Listes de référence		Nombre d'espèces d'intérêt patrimonial du site concernées	
		Espèces végétales	Espèces animales
Directive " Habitat "	Annexe II	–	–
	Annexe IV	–	5
	Annexe V	1	–
Directive " Oiseaux "	Annexe I	–	8
Convention de Berne	Espèces strictement protégées	–	3
	Espèces protégées	–	21
Protection nationale		4	24
Listes rouges de la flore et de la faune menacées en France	Espèces prioritaires / en danger	1	2
	Espèces vulnérables	–	2
	Espèces à surveiller	3	1
Liste DIREN Midi-Pyrénées des espèces patrimoniales du PNR CQ	Espèces très Exceptionnelles	–	–
	Espèces Exceptionnelles	4	2
	Espèces Remarquables	22	18
	Espèces Intéressantes	15	17

8.2 – Espèces végétales remarquables

8.2.1 – Les plantes protégées

- Aucune des plantes découvertes n'est signalée à l'annexe II, ni à l'annexe IV de la Directive Habitats, mais il existe deux espèces inscrites à l'annexe V : le Narcisse à feuilles de jonc (*Narcissus assoanus* (= *N. juncifolius*)) et le Fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*).
- Quatre plantes recensées sont inscrites sur la liste nationale des espèces protégées. Il s'agit de la Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*), du pied d'Alouette de Bresse (*Delphinium verdunense*), de la Nigelle de France (*Nigella gallica*) et de l'orchis punaise (*Orchis coriophora* subsp. *Fragrans*)

8.2.2 – Les plantes menacées

- Un seul des taxons recensés est mentionné dans la liste des espèces prioritaires du Livre Rouge de la Flore menacée de France (IEGB/SPN 1995) : il s'agit de la Nigelle de France, *Nigella gallica*.

8.2.3 – Les Orchidées

Ce sont **35 espèces d'orchidées qui ont pu être observées** sur les sites.

Tableau n°13 : Les espèces d'Orchidées recensées sur les sites.

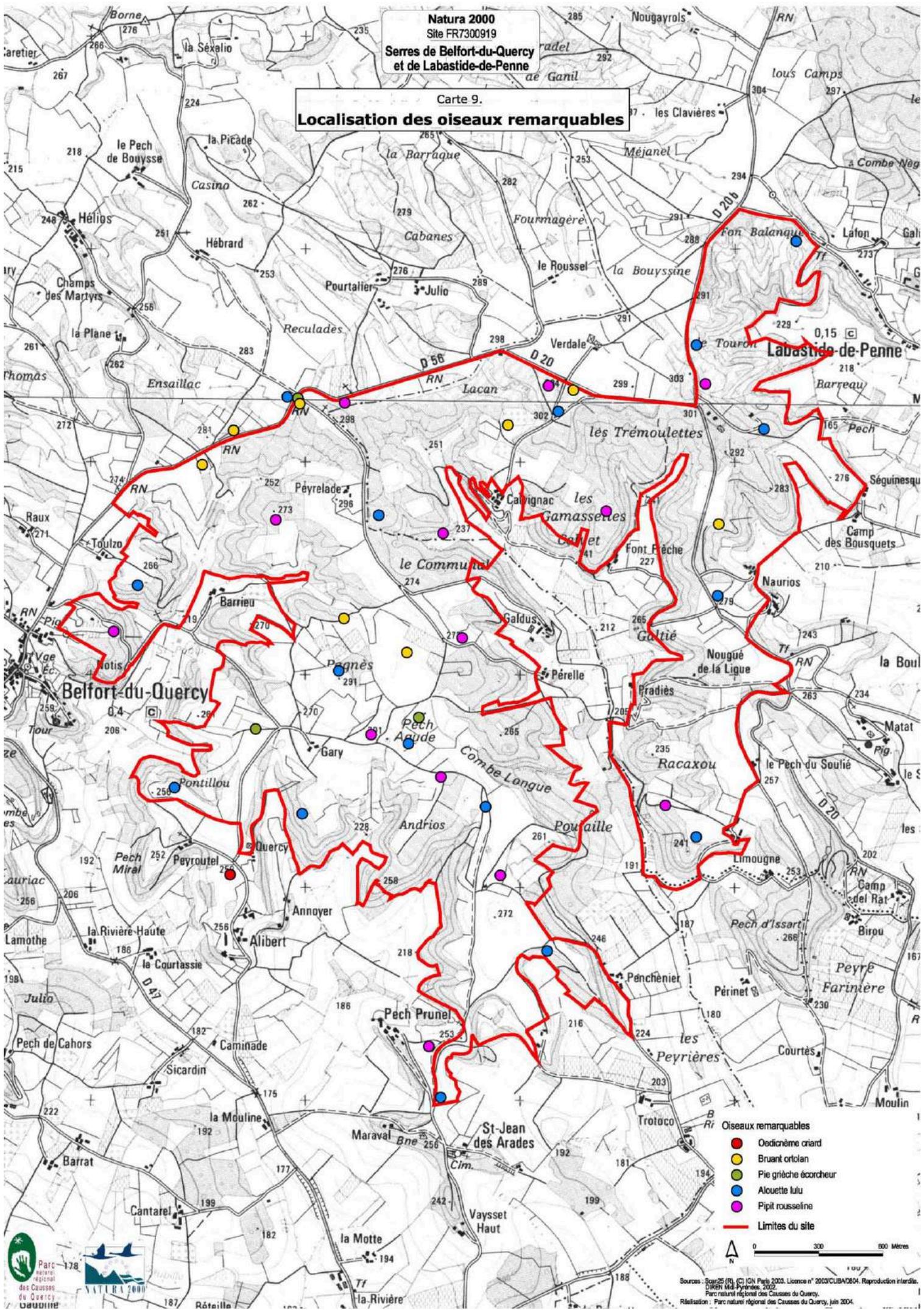
<i>Aceras anthropophorum</i>	Homme pendu
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grande fleurs
<i>Cephalanthera longifolia</i> *	Céphalanthère à longues feuilles
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge
<i>Dactylodenia jeanjeanii</i> *(<i>Dactylorhiza elata</i> subsp. <i>sesquipedalis</i> x <i>Gymnadenia conopsea</i> subsp. <i>conopsea</i>)	Hybride entre Orchis élevé et Orchis moustique
<i>Dactylorhiza elata</i> subsp. <i>sesquipedalis</i>	Orchis élevé
<i>Epipactis atrorubens</i>	Epipactis pourpre noirâtre
<i>Epipactis helleborine</i> subsp. <i>helleborine</i>	Epipactis à larges feuilles
<i>Epipactis microphylla</i> *	Epipactis à petites feuilles
<i>Epipactis muelleri</i>	Epipactis de Müller
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais
<i>Gymnadenia conopsea</i> subsp. <i>conopsea</i>	Orchis moustique
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Orchis odorant
<i>Himantoglossum hircinum</i> subsp. <i>hircinum</i>	Orchis à odeur de bouc
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore à feuilles avortées
<i>Listera ovata</i>	Listère ovale
<i>Ophrys apifera</i> subsp. <i>apifera</i> var. <i>apifera</i>	Ophrys abeille
<i>Ophrys araneola</i>	Ophrys litigieux
<i>Ophrys fusca</i> *	Ophrys brun
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche
<i>Ophrys lutea</i>	Ophrys jaune
<i>Ophrys scolopax</i> subsp. <i>scolopax</i>	Ophrys bécasse
<i>Ophrys sphegodes</i>	Ophrys araignée
<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i> *	Orchis parfumé
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire
<i>Orchis morio</i> subsp. <i>morio</i>	Orchis bouffon
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe
<i>Orchis ustulata</i> *	Orchis brûlé
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles
<i>Platanthera chlorantha</i> subsp. <i>chlorantha</i>	Platanthère verdâtre
<i>Serapias lingua</i>	Sérapias en langue
<i>Serapias vomeracea</i> subsp. <i>vomeracea</i> .	Sérapias à labelle allongé
<i>Spiranthes spiralis</i> *	Spiranthe d'automne

Tableau n°14 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site.

Noms scientifiques des espèces	Intérêt DREN	Listes de références				Répartition			Rareté			Sites Natura 2000			Formations végétales
		D.H	F.R	P.N	P.D	L.A	A.D	END	P.R	Dep	A	B	C		
<i>Arenaria controversa</i> Boiss.	I		SUR	X		X		2					X	X	tonsure annuelles basophiles, mésothermes, méditerranéo-atlantiques
<i>Delphinium verdunense</i> Balbis	E		SUR	X		X		2	1				X	X	friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes
<i>Nigella gallica</i> Jordan	E		PRI	X		X		2	1				X	X	annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles
<i>Orchis coriophora</i> L. subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) K. Richter	R		SUR	X		X							X		prés paratourbeux méditerranéens, basophiles
<i>Anthyllis montana</i> L. subsp. <i>montana</i> coll.	E					X	X		1	1			X	X	pelouses basophiles nevado-illyriennes
<i>Bupleurum ranunculoides</i> L. subsp. <i>tefonense</i> (Gren. ex Timb.-Lagr.) Bonnier	E					X	X	1	1	1				X	pelouses basophiles supraméditerranéennes, mésoxérophiles, crêtes ventées
<i>Adonis flammea</i> Jacq.	R								1?	1?				X	annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes
<i>Agrostemma githago</i> L. subsp. <i>githago</i>	R								1					X	annuelles commensales des cultures basophiles
<i>Anthericum ramosum</i> L.	R													X	ourlets basophiles médioeuropéens, xérophiles
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L.	R					X			1	1					pelouses basophiles supraméditerranéennes, marnicoles, mésohygrophiles
<i>Artemisia alba</i> Turra	R					X								X	garrides oroméditerranéennes
<i>Carina corymbosa</i> L. subsp. <i>corymbosa</i> coll.	R					X								X	pelouses basophiles méditerranéennes, mésohygrophiles
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	R					X								X	garrigues méso-méditerranéennes occidentales
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	R					X			1	1				X	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes, montagnards
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	R								1St					X	tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles
<i>Fritillaria meleagris</i> L. subsp. <i>meleagris</i>	R				X								X		prairies hygrophiles de niveau topographique moyen, psychrophiles
<i>Genista cinerea</i> (Vill.) DC. subsp. <i>cinerea</i>	R					X	X						X	X	garrides supra à oroméditerranéennes
<i>Genista hispanica</i> L. subsp. <i>hispanica</i>	R					X							X	X	garrides supraméditerranéennes
<i>Globularia vulgaris</i> L.	R					X	X						X	X	pelouses basophiles supraméditerranéennes, marnicoles, mésohygrophiles
<i>Leucanthemum graminifolium</i> (L.) Lam. coll.	R							3					X	X	pelouses basophiles supraméditerranéennes, mésoxérophiles, des adrets
<i>Narcissus assoanus</i> Dufour	R	V			X	X		2					X	X	pelouses basophiles supraméditerranéennes, mésoxérophiles, des adrets
<i>Plantago maritima</i> L. subsp. <i>serpentina</i> (All.) Arcangelii	R					X							X	X	vivaces des dalles héliophiles médioeuropéennes, acidophiles, orophiles
<i>Rhannus saxatilis</i> Jacq. subsp. <i>saxatilis</i>	R					X							X	X	fourrés arbutifs médioeuropéens, montagnards, mésothermiques, basophiles, xérophiles
<i>Serapias vomeracea</i> (Burm.) Briq. subsp. <i>vomeracea</i>	R					X			1				X	X	pelouses acidoclines médioeuropéennes, planitiaires-collinéennes, thermoatlantiques
<i>Sideritis hyssopifolia</i> L. subsp. <i>guillonii</i> (Timb.-Lagr.) Nyman	R					X	X	3						X	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, xérophiles, planitiaires à montagnards
<i>Tragopogon angustifolius</i> Bellardi ex Willd.	R					X	X	2					X	X	pelouses basophiles méso-méditerranéennes, mésoxérophiles

Noms scientifiques des espèces	Intérêt DIREN	Listes de références				Répartition			Rareté			Sites Natura 2000			Formations végétales
		D.H.	L.R.	P.N.	P.D.	L.A.	A.D.	END.	Pn	Dep.	A	B	C		
<i>Vaccaria hispanica</i> (Willer) Rauschert coll.	R									1?	x		x	annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes matorrals méditerranéens	
<i>Arbutus unedo</i> L.															
<i>Anthemis altissima</i> L.	I					X						x		annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles	
<i>Bupleurum rotundifolium</i> L.	I										x	x	x	annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes	
<i>Centaurea maculosa</i> Lam. subsp. <i>maculosa</i>	I					X					x	x	x	pelouses basophiles supraméditerranéennes, mésoxérophiles, des adrets	
<i>Cephalaria leucantha</i> (L.) Roemer & Schultes	I					X					x	x	x	éboulis fins médioeuropéens, basophiles, planitairés, héliophiles	
<i>Dactyloctenium aegyptium</i> (L.) Poiret subsp. <i>aegyptium</i>	I					X					x	x	x	tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles	
<i>Epipactis muelleri</i> Godfery	I										x	x		ourlets basophiles médioeuropéens, xérophiles, occidentaux	
<i>Inula spiraeifolia</i> L.	I						X				x			ourlets basophiles médioeuropéens, xérophiles	
<i>Leontodon crispus</i> Vill. subsp. <i>crispus</i>	I					X					x	x	x	pelouses basophiles nevado-illyriennes	
<i>Linum austriacum</i> L. subsp. <i>collinum</i> (Boiss.) Nyman	I					X							x	pelouses basophiles sub/supraméditerranéennes, mésoxérophiles, des adrets	
<i>Ophrys lutea</i> Cav. coll.	I					X					x	x		pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles	
<i>Plantago sempervirens</i> Crantz	I					X							x	pelouses basophiles centroeuropéennes, steppiques,	
<i>Samolus valerandi</i> L.	I											x		tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles	
<i>Scorzonera hirsuta</i> L.	I					X					x	x	x	pelouses basophiles nevado-illyriennes	
<i>Spiraea hypericifolia</i> L. subsp. <i>obovata</i> (Willd.) H. Huber	I					X							x	fourrés arbustifs atlantiques, planitairés-collinéens, mésotrophiles, basophiles	
<i>Arctostaphylos uva-ursi</i> (L.) Sprengel subsp. <i>crassifolia</i> (Br.-Bl.) L. Villar											x			landes psychrophiles montagnardes, xérophiles, des adrets, neutroclines	
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Miller) Druce											x	x	x	sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, montagnards, des adrets	
<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Swartz											x		x	sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, mésohydriques, planitairés-collinéens	
<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.						X				1St		x		garrigues méditerranéennes occidentales	
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) L.C.M. Richard											x			pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques	
<i>Lolium temulentum</i> L.													x	friches annuelles européennes, subnitrophiles	
<i>Medicago orbicularis</i> (L.) Bartal. coll.													x	annuelles commensales des cultures basophiles	
<i>Ophrys fusca</i> Link subsp. <i>fusca</i>											x	x		pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles	
<i>Rosmarinus officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>											x	x		garrigues méditerranéennes occidentales	
<i>Serapias lingua</i> L. coll.											x	x		pelouses acidoclines médioeuropéennes, planitairés-collinéennes, thermoatlantiques	
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.													x	pelouses neutroclines occidentales, mésohydriques, mésotermes	
<i>Stachys germanica</i> L. subsp. <i>germanica</i>												x	x	friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes, mésotermes	
<i>X-Dactyloctenium aegyptium</i> (L.) Poiret													x		

Carte 9.
Localisation des oiseaux remarquables

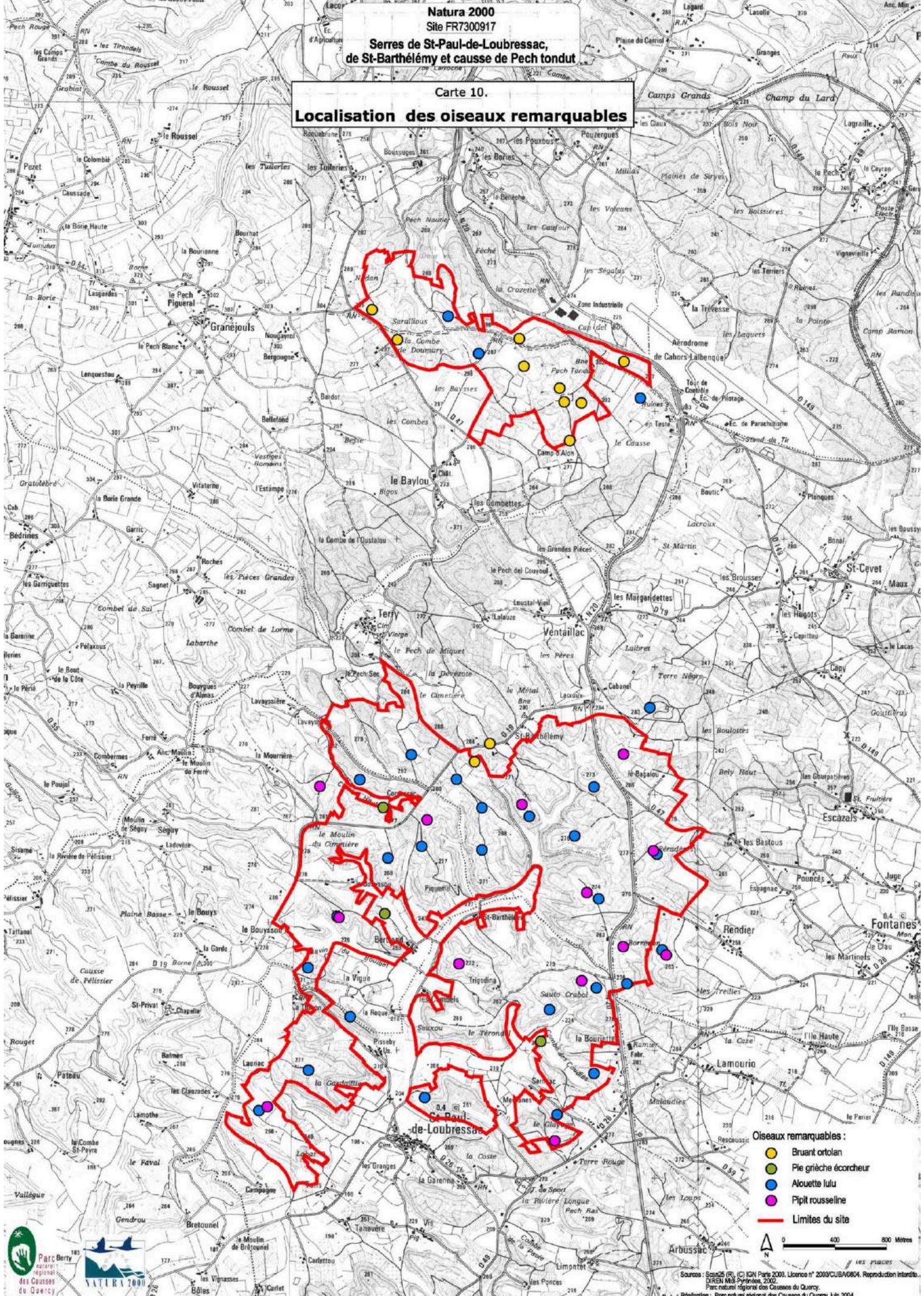


- Oiseaux remarquables
- Oedicnème oriad
 - Bruant ortolan
 - Pie grièche écorcheur
 - Alouette lulu
 - Pipit rousseline
 - Limites du site
- 0 300 600 Mètres



Natura 2000
Site FR7300917
**Serres de St-Paul-de-Loubressac,
de St-Barthélémy et causse de Pech montut**

Carte 10.
Localisation des oiseaux remarquables



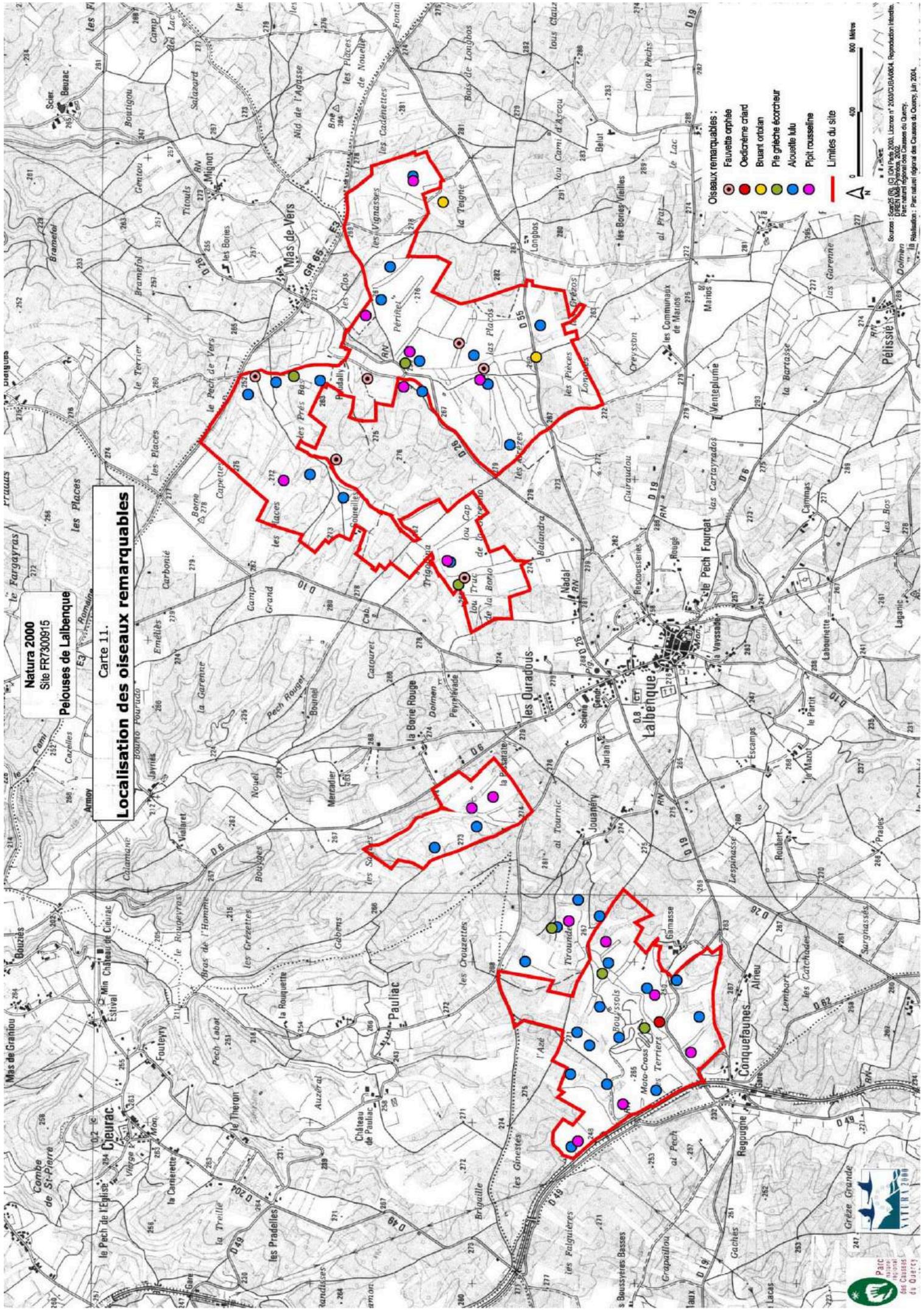
- Oiseaux remarquables :**
- Bruant orlolan
 - Pie grièche écorcheur
 - Alouette lulu
 - Pipit rousseline
 - Limites du site



Sources : ScandS (R), © IGN Paris 2000, Licence n° 2009/CUBA/0604. Reproduction interdite.
IGN/Midi-Pyrénées, 2002
Parc naturel régional des Causses du Quercy
Réalisation : Parc naturel régional des Causses du Quercy, Juin 2004.

Natura 2000
Site FR7300915
Pelouses de Lalbenque

Carte 11.
Localisation des oiseaux remarquables



- Oiseaux remarquables :
- Fauvette ophée
 - Oedème crânié
 - Bruant orbiin
 - Pie grièche écorchéur
 - Alouette lulu
 - Pipit rousseline
 - Limites du site



Source : IGN, IGN 2003, IGN 2004, IGN 2005, IGN 2006, IGN 2007, IGN 2008, IGN 2009, IGN 2010, IGN 2011, IGN 2012, IGN 2013, IGN 2014, IGN 2015, IGN 2016, IGN 2017, IGN 2018, IGN 2019, IGN 2020, IGN 2021, IGN 2022, IGN 2023, IGN 2024.
Reproduction interdite.
Parc naturel régional des Causses du Quercy.
Réalisation : Parc naturel régional des Causses du Quercy, Juin 2024.



Tableau n°15 : Batraciens, Reptiles et Oiseaux remarquables recensés sur les sites.

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt D.I.R.E.N	Liste de référence								Répart.			Sites Natura 2000		
				UICN	DH	DO	GB	FR	LR	PN	LA	END	A	B	C		
Amphibiens																	
Alytes obstetricans	Crapaud accoucheur	Discoglossidae	I				II				X						X
Hyla meridionalis	Rainette méridionale	Hylidae	R	IV			II				X			X			X
Pelodytes punctatus	Pelodyte ponctué	Pelobatidae	I				III	Vul			X						X
Reptiles																	
Coluber viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	Colubridae	I	IV			II				X						
Elaphe longissima	Couleuvre d'esculape	Colubridae	I	IV			II				X				X		
Lacerta agilis	Lézard des souches	Lacertidae	R	IV			II	Ind			X		X				
Lacerta lepida	Lézard ocellé	Lacertidae	R				II	Vul			X		X				X
Malpolon monspessulanus	Couleuvre de Montpellier	Colubridae	E				III				X			X ?			
Oiseaux																	
Anthus campestris	Pipit rousseline	Motacillidae	I		I		II				X				X	X	X
Asio flammeus	Hibou des marais	Strigidae			I		II	E			X			X			
Burhinus oedicnemus	Oedionème criard	Burhinidae	I		I		II				X				X		X
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	Caprimulgidae	I		I		II				X				X		
Circus gallicus	Circaète Jean le blanc	Accipitridae	I		I		II				X			X			X
Circus cyaneus	Busard saint martin	Accipitridae	R		I		II				X				X		
Emberiza hortulana	Bruant ortolan	Emberizidae	I		I		III				X			X	X	X	X
Falco subbuteo	Faucon hobereau	Falconidae	I				II				X			X	X	X	X
Lanius collurio	Pie grièche écorcheur	Laniidae	I		I		II				X			X	X	X	X
Lanius excubitor S.L.	Pie grièche grise	Laniidae	R				II				X				X		
Lanius senator	Pie grièche à tête rousse	Laniidae	I				II				X			X	X	X	X
Lullula arborea	Alouette lulu	Alaudidae	I				II				X			X	X	X	X
Otus scops	Hibou petit duc	Strigidae	R				II				X				X		
Sylvia hortensis	Fauvette orphée	Muscicapidae	R				II				X						X
Petronia petronia	Moineau soulcie	Ploceidae	R				II				X			X			

Tableau n°16 : Insectes remarquables recensés sur les sites.

Nom scientifique	Nom français	Famille	Intérêt	Listes de référence										Répart.			Sites Natura 2000			
				LRF	INV	COR	UNCN	DH	CB	FR	FN	LN	EN	A	B	C				
Papillons																				
<i>Anthocharis belia</i> ssp. <i>euphenoides</i>	Aurore de provence	Lépidoptères	E													X		X	X	
<i>Polyommatus dorylas</i>	Azuré du méliot	Lépidoptères	R																C	X
<i>Polyommatus escheri</i>	Azuré du plantain	Lépidoptères	R													X				
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	Lépidoptères	I	X	E	X		IV	II	E	X							X		
<i>Satyrus ferula</i> ssp. <i>petrocoriensis</i>	Grande coronide	Lépidoptères	I													X		X		X
<i>Chazara briseis</i>	Hermite	Lépidoptères	R													X		X		X
<i>Pyrgus onopordi</i>	Hespérie de la malope	Lépidoptères	R													X		X		X
<i>Pontia daplicice</i>	Marbré de vert	Lépidoptères	R																	X
<i>Brenthis hecate</i>	Nacré de la filipendule	Lépidoptères	R	X	V	X										X		X		
Libellules																				
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	Odonates	R	X	X	X														X
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx méditerranéen	Odonates	R													X				X
Criquets et sauterelles																				
<i>Arcyptera fusca</i>	Criquet bariolé	Orthoptères	R													X				X
<i>Omocestus raymondi</i>	Criquet des garrigues	Orthoptères	I													X				X
<i>Stenobothrus nigromaculatus</i>	Criquet bourdonneur	Orthoptères	I																	X
Autres insectes																				
<i>Leptynia hispanica</i>	Leptinie d'Espagne	Chéleutoptères																		X
<i>Cicindela maroccana</i>	Cicindelle du Maroc	Coléoptères	R																	X

9 – DIAGNOSTIC FONCIER

Les données foncières du site témoignent de l'importance des problématiques foncières (morcellement et multiples propriétaires) pour le site (Tableau n°17).

D'une façon générale, le parcellaire du site est assez morcelé, avec une taille moyenne de parcelles de 0,9 ha seulement. Le tableau rend compte cependant de la différence entre chaque site, avec un foncier très morcelé sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut (0,6 ha par parcelle, avec une seule commune dont la surface parcellaire moyenne est > à 1 ha).

A l'inverse, les deux autres sites ont un parcellaire légèrement moins divisé puisque sur Lalbenque et Belfort-du-Quercy on trouve une moyenne de 1,15 ha, et même de plus de 2 ha sur Labastide-de-Penne (cela s'explique par un remembrement effectué en 1972, les subdivisions des parcelles ont été comptées).

La taille moyenne des propriétés foncières, à peine plus de 4 ha, varie très fortement d'un site à l'autre.

Là encore, les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut se distinguent avec une taille moyenne de propriété de 3 ha et plusieurs communes < à 2 ha. Cela s'explique par le fait que c'est le site le moins exploité au niveau agricole (surtout pour les parcours), et sur lequel il y a eu le moins de regroupements fonciers dans le cadre des exploitations.

Cette faible moyenne rend compte d'un foncier extrêmement figé, avec très peu de vente de parcelles, et une multitude de petits propriétaires qui n'utilisent pas leurs parcelles, et ne les mettent pas à disposition des éleveurs potentiellement intéressés.

Tableau n°17 : Bilan foncier dans les sites

Site	Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne		Total 1	Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut						Total 2	Pelouses de Lalbenque	Total des 3 sites
	communes	Belfort du Quercy		Labastide-de-Penne	Le Montat	Flagnac	Pern	Fontanes	St-Paul-de-Loubressac			
Surface (en ha)	356	261	617	49	143	231	82	243	83	836	403	1856
Nombre de parcelles	303	124	427	71	98	420	234	354	164	1341	352	2120
Nombre de propriétaires	64	33	91	32	28	85	54	78	48	280	60	431
Surface moyenne par propriétaire	5,6 ha	7,9 ha	6,8 ha	1,5 ha	5,1 ha	2,7 ha	1,5 ha	3,1 ha	1,7 ha	3,0 ha	6,7 ha	4,3 ha
Taille moyenne des parcelles	1,2 ha	2,1 ha	1,4 ha	0,7 ha	1,5 ha	0,6 ha	0,4 ha	0,7 ha	0,5 ha	0,6 ha	1,1 ha	0,9 ha

10 – DIAGNOSTIC AGRICOLE

Les surfaces agricoles de prairies et de cultures annuelles n'occupent que 25% de la superficie totale des trois sites des Serres et Pelouses du Quercy blanc. Cependant, les sites sont couverts à plus de 50% par des habitats d'intérêt communautaire primordiaux (complexe de pelouses sèches et de landes calcicoles), dont l'existence et le maintien dépendent directement d'une gestion agropastorale : l'activité agricole est donc essentielle.

10.1 – Profils des utilisateurs agricoles

10.1.1 – Utilisateurs des parcelles agricoles sur le site

78 utilisateurs agricoles de parcelles sur les sites ont été recensés. Ils sont répartis en 4 grands types (Tableau n°18). Les exploitations à titre principal (49) sont largement majoritaires.

Tableau n°18 : Nombre et types des exploitations agricoles du site.

Type d'exploitation agricoles	Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut	Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne	Pelouses de Lalbenque	Total des trois sites	
				Nombre	Pourcentage
Exploitants à Titre Principal (actifs agricoles)	25	17	7	49	63%
Retraités agricoles	8	2	2	12	15%
Doubles actifs	10	1	0	11	14%
Non exploitants	1	5	0	6	8%
Total	44	25	9	78 exploitations	100,0%

Source : ADASEA du Lot (juillet 2001)

10.1.2 – Des actifs agricoles nombreux

Sur les 238 actifs agricoles (exploitants à titre principal + doubles actifs) relevés sur les 9 communes concernées seulement 31 %, soit 75 personnes, exercent une activité dans le périmètre des sites Natura 2000. Regroupés au sein de 60 exploitations, ces agriculteurs se répartissent de la façon suivante :

- **Site des pelouses de Lalbenque** : 11 actifs agricoles (7 exploitations concernées) ;
- **Site des serres de Belfort du Quercy et de Labastide-de-Penne** : 25 actifs agricoles, (18 exploitations concernées) ;
- **Site des serres de Saint-Paul-de-Loubressac et du Pech Tondut** : 39 actifs agricoles (35 exploitations concernées).

10.1.3 – La place importante des doubles actifs

L'agriculture est une activité omniprésente dans cette partie du Quercy Blanc, toutefois elle ne permet pas à certaines exploitations de mobiliser des revenus suffisants. Le nombre de doubles actifs, parfois important, traduit bien une situation qui demeure très localisée.

En effet, cette catégorie d'agriculteurs comprend sur l'ensemble des trois sites 11 individus, soit 18 % des actifs agricoles et 14 % du total des utilisateurs des sites, qui se répartissent essentiellement sur la zone de Saint-Paul-de-Loubressac (10 exploitations, soit 28 % des agriculteurs du site) tandis que nous n'en comptabilisons qu'une seule sur le site de Belfort-du-Quercy et aucune sur Lalbenque.

Ces exploitants à temps partiel travaillent, pour une grande majorité, dans le secteur des travaux agricoles. Ils sont pour une majorité à leur propre compte, voire employés occasionnels. Cette relative flexibilité dans le temps de travail et les rythmes saisonniers leur permet d'adapter leur système d'exploitation à cette double activité.

Orientés de fait vers la grande culture (céréales ou oléoprotéagineux : 6 individus) ou l'élevage bovin viande (4 individus), ces agriculteurs exploitent des superficies souvent très disparates dont la moyenne se situe autour des 30 hectares.

Ils sont globalement plutôt jeunes puisque 4 d'entre eux ont moins de 35 ans, tandis que les 7 autres ont entre 35 et 55 ans, souvent plus proche de 40 ans.

La place importante qu'occupe cette catégorie d'agriculteurs n'est pas négligeable en terme d'occupation de l'espace notamment sur le site de Saint-Paul-de-loubressac où ce sont eux qui exploitent une grande partie des surfaces (voir partie 3). Dans l'objectif d'une gestion durable de ce site Natura 2000, cette situation inédite et spécifique devra être prise en compte.

10.1.4 – Une agriculture dynamique à l'avenir incertain

L'âge des chefs d'exploitation relevé lors des enquêtes traduit le **dynamisme réel de l'agriculture sur ces sites**. En effet, les moins de 50 ans sont largement majoritaires avec 78% des actifs agricoles (47 sur 60), 25 d'entre eux (41%) ayant même moins de 35 ans.

Cependant, malgré la présence de nombreux actifs jeunes, force est de constater que la plupart des successions ne sont pas assurées chez les agriculteurs proches de la retraite.

Parmi les 13 exploitants de plus de 50 ans rencontrés, seulement 7,7% des successions sont assurées (Tableau n°19).

Tableau n°19 : Succession pour les 13 chefs d'exploitation de plus de 50 ans rencontrés.

Age du chef d'exploitation le plus jeune	Nombre d'exploitations		
	Avec succession	Sans succession	Succession indéterminée
De 50 à 55 ans	0	9	2
Plus de 55 ans	1	1	0
TOTAL	1	10	2
	7,7 %	77 %	15,4 %

Source : enquête ADASEA du Lot, juillet 2001

De manière générale, la continuité de l'activité agricole dans cette zone du Quercy Blanc est très incertaine dans une grande majorité des situations comme nous le montre l'ensemble de ces résultats. La reproductibilité des exploitations est lourdement fragilisée par un contexte local (absence de successeur, morcellement du foncier, SAU faible par exploitation...) et global (productions peu rémunératrices, crises sanitaires...) peu favorable qui n'encourage guère la transmission. De ce fait, le recours à la double activité est parfois fréquent.

10.1.5 – Autres utilisateurs agricoles

10.1.5.1 – Retraités agricoles

Bien représentés parmi les utilisateurs des sites Natura 2000 du Quercy Blanc, les retraités, sont au nombre de 12 (soit moins de 15 % de l'ensemble des exploitants de ces sites). Ils occupent cependant une place secondaire. Car ils ont très souvent cédé leurs terres et n'ont conservé qu'une petite partie de leur bien sur laquelle ils continuent d'exercer une activité.

Ils se localisent en grande partie sur le site Serres de Saint-Paul-de-Loubressac et Pech Tondut (8) et dans une moindre mesure sur les sites Pelouses de Lalbenque (2) et Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne (2).

Leur activité agricole se restreint aux cultures céréalières cumulées parfois à de l'élevage bovin, voire ovin. Néanmoins, elle se compose au sein de structures d'une taille excessivement réduite puisque la SAU moyenne est inférieure à 20 hectares (enquête ADASEA du Lot, juillet 2001). Même si en terme d'impact sur le milieu et notamment sur les habitats de la directive, cette catégorie d'exploitants semble jouer un rôle accessoire, leur présence n'en demeure pas moins essentielle. Et cela se vérifiera d'autant plus dans les années à venir si le nombre de retraités agricoles vient à s'accroître et que parallèlement les successions ne se réalisent pas.

10.1.5.2 – Les non exploitants

Regroupant au total 6 individus, installés essentiellement sur le site *Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide de Penne* (5) et *Serres de Saint-Paul-de-Loubressac et du Pech Tondut*, ces utilisateurs sont des propriétaires fonciers exerçant une activité pastorale. Ils possèdent majoritairement des équidés (4 propriétaires) qui pâturent sur les sites et qui contribuent de fait à maintenir un certain équilibre entre les différents habitats.

En ce qui concerne l'occupation de l'espace et l'effectif total de ces animaux, il est évident qu'ils ne représentent qu'une part infime (15 équidés). Malgré tout, leur rôle n'est pas à négliger puisque nous pouvons penser que leur nombre est amené à s'accroître à l'avenir dans un contexte social favorable au développement des loisirs équestres.

10.2 – Caractérisation de l'activité agricole

10.2.1 – Taille des exploitations et maîtrise foncière

En ce qui concerne la taille des structures foncières de l'ensemble des exploitations nous pouvons mettre en évidence deux types de phénomènes qui se confirment au niveau communal et au niveau des exploitations enquêtées :

- Des exploitations de taille moyenne qui exploitent la majorité de la SAU (Surface agricole utile)
- Une SAU détenue en majorité par les agriculteurs d'âge moyen (35 – 55 ans)

Pour ce qui est des exploitations enquêtées, nous pouvons noter une répartition identique entre les 3 sites, correspondant aux orientations différentes des systèmes d'exploitation, avec toutefois une tendance forte à l'augmentation :

- Site *Serres de Belfort du Quercy et de Labastide de Penne*: **82 hectares** de SAU (moyenne exploitations enquêtées)
- Site *Serres de Saint Paul de Loubressac et du Pech Tondut*: **52 hectares** de SAU (moyenne exploitations enquêtées)
- Site *Pelouses de Lalbenque* : **113 hectares** de SAU (moyenne exploitations enquêtées)

Les exploitations du site sont de taille moyenne ; la quasi-totalité de la SAU du site est détenue par des exploitations de plus de 50 ha (38% de la SAU maîtrisée par des exploitations de 50 à 100 ha et 24% de la SAU par des exploitations de 100 à 150 ha).

La moitié de la SAU dans les communes de notre étude est cultivée par les agriculteurs d'âge moyen (35 à 55 ans). Les plus jeunes quant à eux monopolisent près du tiers des surfaces (33%) tandis que les plus âgés en détiennent 18%. Ce constat, ainsi que les observations faites lors de l'analyse des successions, permet d'entrevoir à moyen terme une augmentation des surfaces exploitées par structure agricole.

Tableau n°20 : Répartition de la Surface Agricole Utilisée selon l'âge des exploitants dans les communes.

	Moins de 35 ans	De 35 à 55 ans	Plus de 55 ans
% de la SAU (moyenne sur les 3 sites)	33	49	18

Source : Déclaration PAC, DDAF du Lot, 1997

10.2.2 – Systèmes d'exploitation orientés vers l'élevage

Si les exploitations situées dans les sites sont très ancrées dans un système traditionnel de polycultures – élevage (65 % des exploitations orientées vers l'élevage) il faut noter une tendance forte à la spécialisation des exploitations vers des systèmes de production bien déterminés au sein de chacun des sites :

- Site *Serres de Belfort du Quercy et de Labastide de Penne* : système d'élevage mixte bovin lait / bovin viande semi-extensif, cultures annuelles d'appoint. Les troupeaux vont de 20 à 200 bêtes. Un seul troupeau ovin (50 têtes).
- Site *Serres de Saint-Paul-de-Loubressac et du Pech Tondut* : système d'élevage bovin viande semi-extensif, grandes cultures, quelques élevages hors-sol.
- Site *Pelouses de Lalbenque* : système d'élevage ovin extensif.

Toutefois, le nombre d'animaux qui pâturent régulièrement les habitats d'intérêt communautaire (milieux de type landes à genévriers, pelouses sèches, prairies de fauche) sont moindres mis à part sur le site ***Pelouses de Lalbenque*** en raison de la présence majeure de troupeaux ovins particulièrement bien adaptés à ce type de milieu.

Dans les deux autres sites étant donné les faibles potentialités fourragères qu'ils peuvent offrir, notamment aux races bovines largement majoritaires, leur utilisation est limitée.

10.3 – Pratiques agropastorales sur les Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

10.3.1 – Des habitats naturels d'intérêt communautaire peu exploités

L'utilisation du site (uniquement réalisé sur la commune de Belfort du Quercy) se répartie de la manière suivante :

- 30 % seulement sont exploités par le pâturage (troupeaux bovins uniquement) ;
- Les éleveurs produisent presque tous leur foin (importance des prairies de fauches) mais ne pratiquent le pâturage sur les landes qu'épisodiquement (et seulement quelques bêtes, souvent les génisses), par souci de proximité du troupeau pour la traite ;
- plus de 120 hectares en terres labourables exploités à 86 % ;
- seulement une dizaine d'hectares constitués de bois-taillis, vergers... n'étant quasiment pas utilisés à des fins agricoles ou pastorales ;
- en fin de compte un site moyennement entretenu (43 % du site est exploité) où les habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux sont délaissés au profit de terres plus riches.

10.3.2 – Maîtrise foncière

Les superficies exploitées sur la commune de Belfort du Quercy sont réparties entre 9 utilisateurs principaux, sur 14 recensés, qui détiennent près de 86 % de ces surfaces :

- Les agriculteurs à titre principal : 8 utilisateurs sur 9 pour une proportion s'élevant à 78 % des terres exploitées ;
- 3 d'entre eux en exploitent même près de la moitié (total cumulé des trois: 49 %) ;
- un non agriculteur qui détient 8 % de ces surfaces pour un usage pastoral (équidés) ;
- les autres utilisateurs qui représentent 14%.

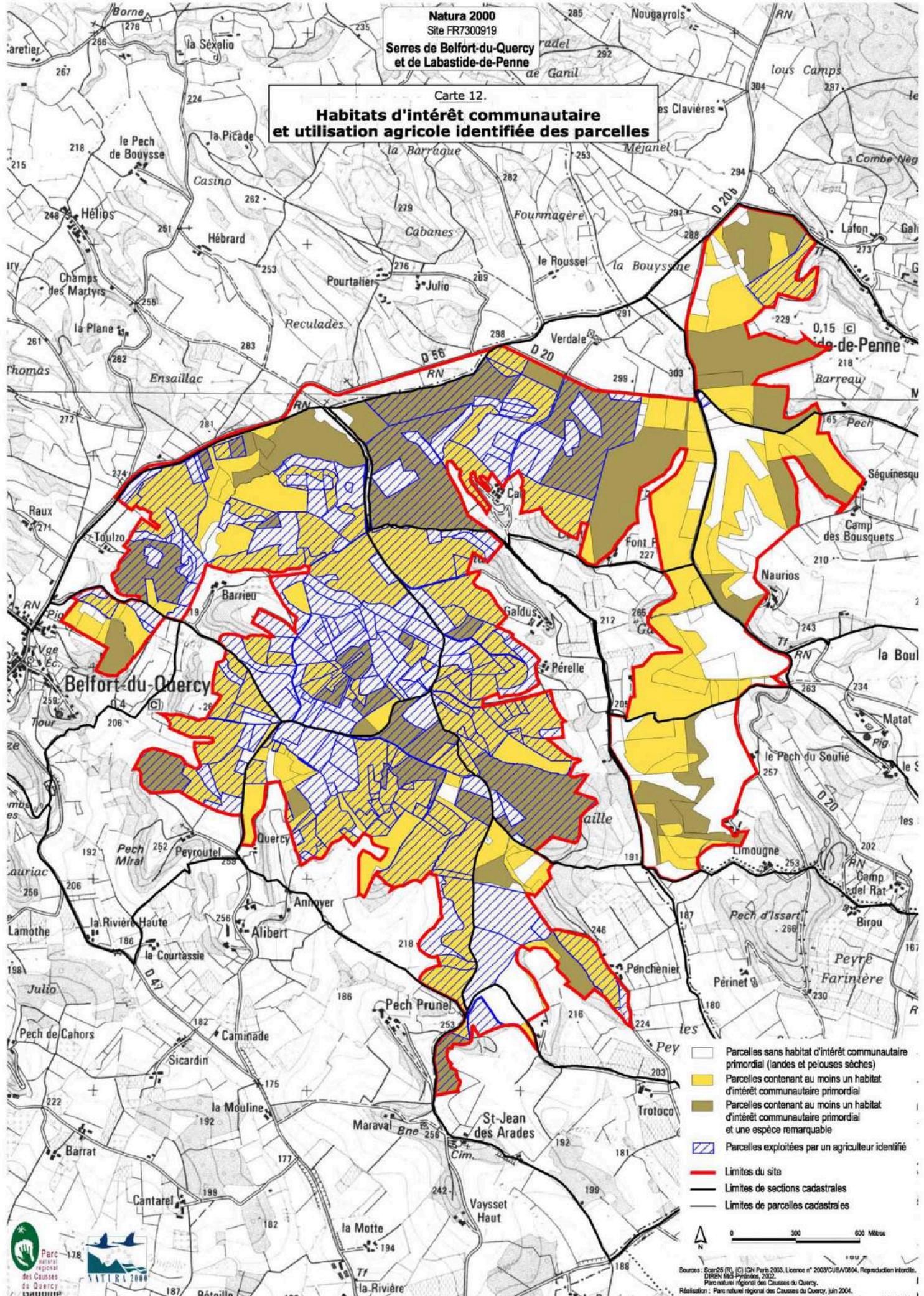
10.4 – Pratiques agropastorales sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut

10.4.1 – Un site très peu exploité

- Les habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux (landes à genévriers, pelouses sèches) représentent plus de 440 hectares (soit 56 % de la superficie totale du site). Ils ne

Natura 2000
Site FR7300919
Serres de Belfort-du-Quercy
et de Labastide-de-Penne

Carte 12.
**Habitats d'intérêt communautaire
et utilisation agricole identifiée des parcelles**



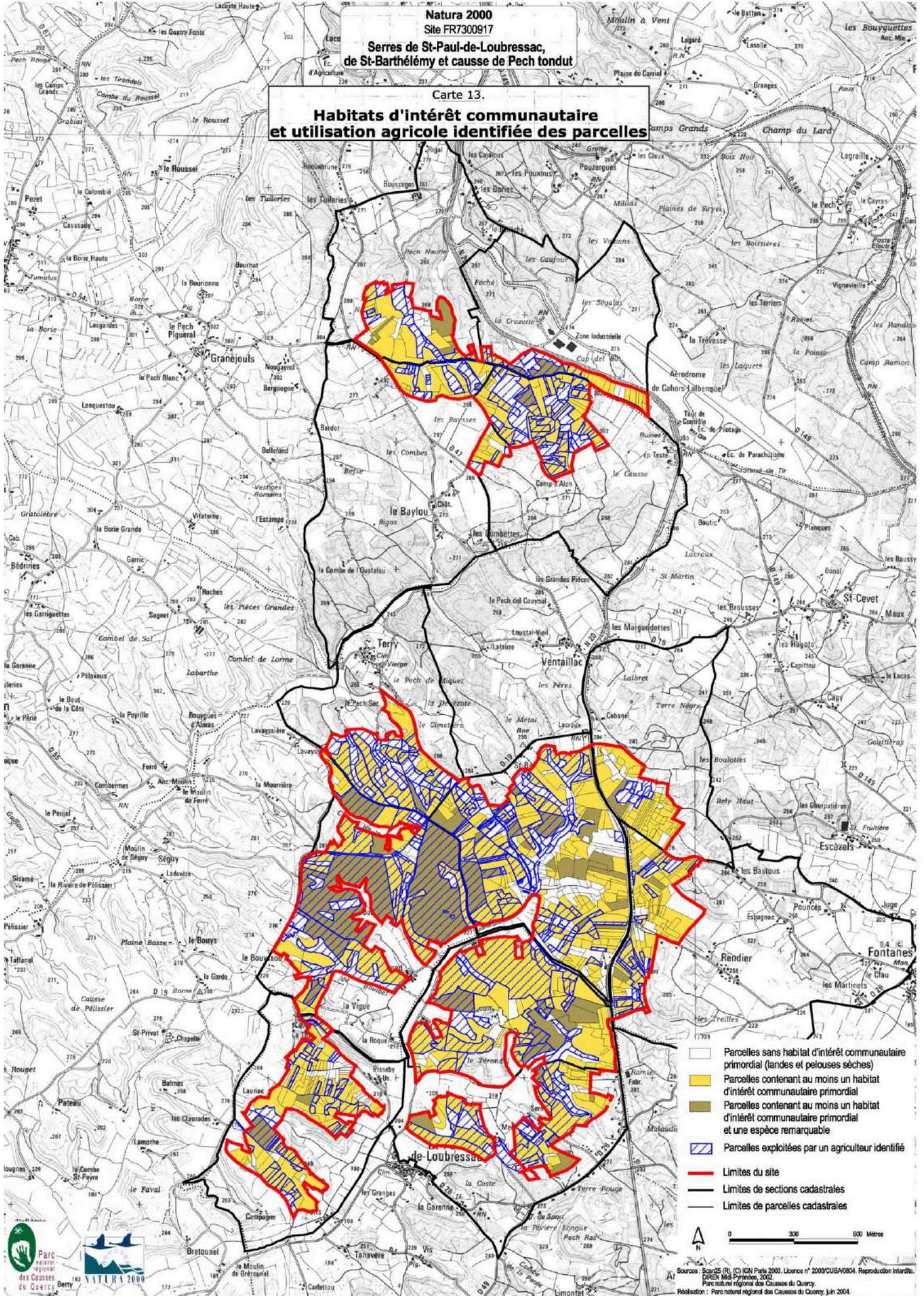
- Parcelles sans habitat d'intérêt communautaire primordial (landes et pelouses sèches)
- Parcelles contenant au moins un habitat d'intérêt communautaire primordial
- Parcelles contenant au moins un habitat d'intérêt communautaire primordial et une espèce remarquable
- Parcelles exploitées par un agriculteur identifié
- Limites du site
- Limites de sections cadastrales
- Limites de parcelles cadastrales



Sources : Scan25 (R), (C) IGN Paris 2003. Licence n° 2003/CUBA/0804. Reproduction interdite.
 DREN Midi-Pyrénées, 2002.
 Parc naturel régional des Causses du Quercy.
 Réalisation : Parc naturel régional des Causses du Quercy, juin 2004.



Carte 13.
**Habitats d'intérêt communautaire
et utilisation agricole identifiée des parcelles**

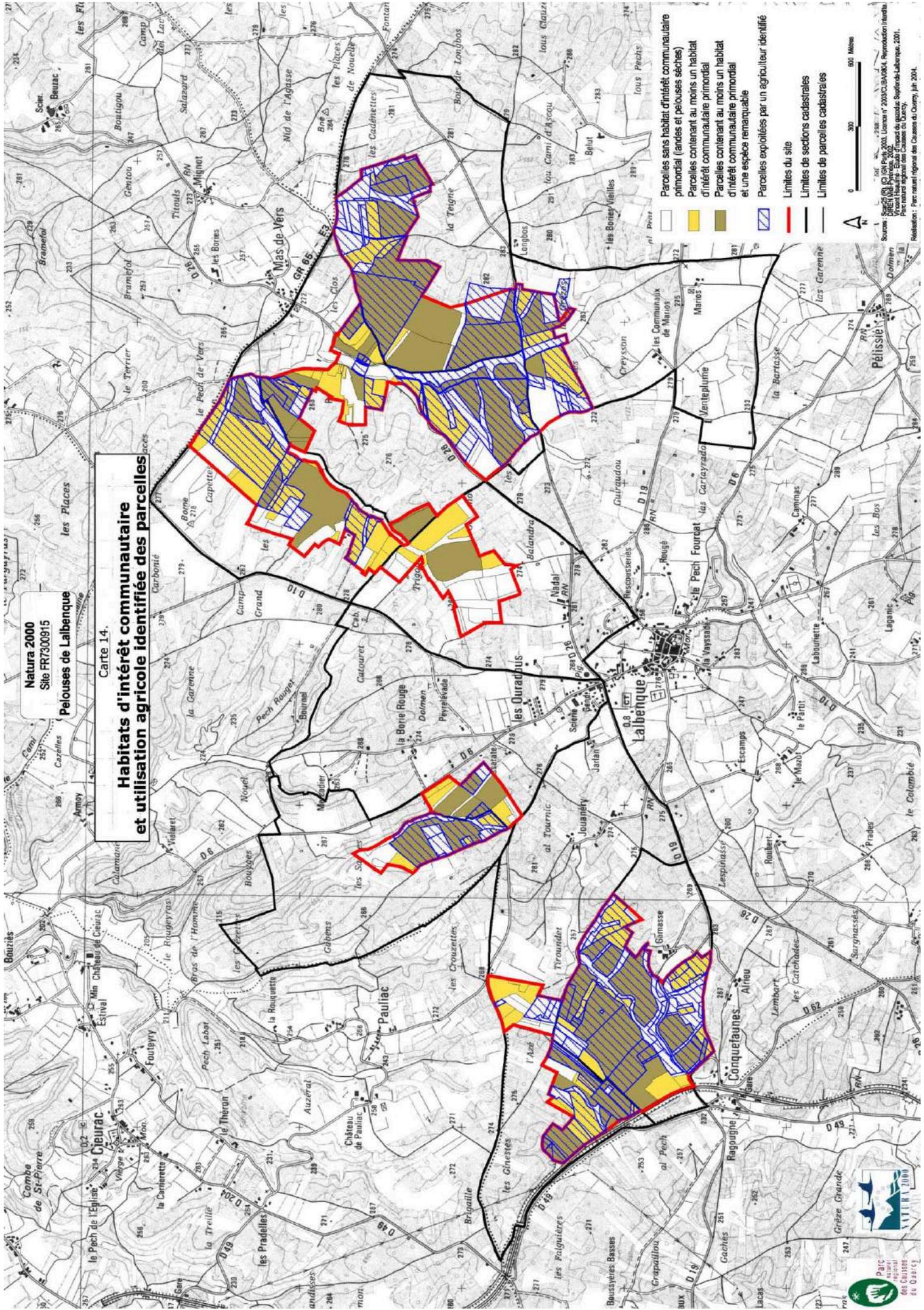


- Parcelles sans habitat d'intérêt communautaire primordial (landes et pelouses sèches)
- Parcelles contenant au moins un habitat d'intérêt communautaire primordial
- Parcelles contenant au moins un habitat d'intérêt communautaire primordial et une espèce remarquable
- Parcelles exploitées par un agriculteur identifié
- Limites du site
- Limites de sections cadastrales
- Limites de parcelles cadastrales



Natura 2000
Site FR7300915
Pelouses de Laibénque

Carte 14.
**Habitats d'intérêt communautaire
et utilisation agricole identifiée des parcelles**



- Parcels sans habitat d'intérêt communautaire primordial (landes et pelouses sèches)
- Parcels contenant au moins un habitat d'intérêt communautaire primordial
- Parcels contenant au moins un habitat d'intérêt communautaire primordial et une espèce remarquable
- Parcelles exploitées par un agriculteur identifié
- Limites du site
- Limites de sections cadastrales
- Limites de parcelles cadastrales



0 300 600 Mètres

Sources : SIAO de la Région Occitanie, Loterie n° 2003C04A004, Remodelation (Plan de Ventes) Haute-Rive - Etat d'Impact du cadastre Sud-Pyrénées-Labenne, 2001. Parc naturel régional des Causses du Quercy. Réalisation : Parc naturel régional des Causses du Quercy, juin 2014.



sont quasiment pas parcourus par les animaux, 19 % seulement par des bovins viande ou des équins, avec des zones de concentration de ces troupeaux ;

- avec moins de 20 % de la superficie du site, les terres labourables sont peu présentes, mais demeurent plus ou moins bien exploitées (71 %). Celles-ci se situent prioritairement en périphérie ainsi que sur le site du Pech Tondut ;
- Les autres types de milieux (bois-taillis, vergers...) restent sous-exploités par l'agriculture ou le pastoralisme à plus de 73 %.

10.4.2 – Maîtrise foncière

Sur les 44 utilisateurs recensés 15 exploitent près de 88 % du site. Comme nous pouvons le voir sur le Graphique n°15, ils se répartissent de la façon suivante :

- 9 agriculteurs à titre principal qui représentent la moitié des surfaces exploitées ;
- 6 agriculteurs à titre secondaire pour une part non négligeable de 38 % ;
- 12 % restant exploités par les autres utilisateurs et les utilisateurs non identifiés.

Il existe 9 exploitations dont la SAU exploitée dans le site Natura 2000 est supérieure à 25 % de la SAU totale de l'exploitation. 4 se situent même à des proportions supérieures ou égales à 50 % avec une répartition équitable entre agriculteurs à titre principal et à titre secondaire.

10.5 – Pratiques agropastorales sur les Pelouses de Lalbenque

10.5.1 – Un site en majorité exploité par les troupeaux ovins

Les habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux (landes à genévriers, pelouses sèches) représentent plus de 230 hectares (plus de la moitié de la superficie totale du site). Ils sont exploités à plus de 53 %, exclusivement par les troupeaux ovins.

Les terres labourables sont peu présentes et restent majoritairement exploitées (80 %) à des fins agricoles.

Les autres milieux (bois-taillis, vergers truffiers, vergers...) sont majoritairement exploités (58 %). Cette situation relève de la présence de nombreux vergers truffiers encore bien entretenus au sein de ce site.

10.5.2 – Maîtrise foncière

Le site des *Pelouses de Lalbenque* est géré par 9 utilisateurs dont 7 utilisateurs principaux qui exploitent 89 % de ces superficies, soit 194 hectares.

- 6 d'entre eux sont des agriculteurs à titre principal. Ils exploitent chacun plus de 5 % de ces surfaces ; un en détient même 32 % ;
- un non agriculteur exploite 3 % ;
- les autres utilisateurs exploitent 11 % .

10.6 – Problématiques locales

10.6.1 – Contractualisation agri-environnementale

Parmi les exploitants rencontrés, la plupart avaient déjà contractualisé ou envisageaient de contractualiser un CTE. La mise en place des futurs contrats Natura 2000 au travers du nouveau dispositif CAD, pour les parcelles en habitat d'intérêt communautaire agropastoraux gérés par l'agriculture sur les sites, risque donc de ne pas être effective dans les premiers temps de la mise en œuvre du Document d'objectifs. Il faudra « attendre » la fin des engagements CTE pour que les exploitants se réinvestissent dans de nouveaux contrats.

10.6.2 – Problématiques diverses liées à l'exploitation des parcours

- Inertie et morcellement du foncier ;
- Les faibles ressources fourragères de ces milieux, d'autant plus que certaines parcelles abandonnées sont très embroussaillées, au détriment de la ressource en herbe ;
- L'éloignement des sièges d'exploitation et la fermeture des accès aux parcelles par manque d'entretien ;

10.7 – Points faibles et points forts de l'agriculture sur le site

Malgré une activité agricole encore dynamique et relativement jeune dans le Quercy blanc, la situation agricole, et plus spécialement la gestion des habitats d'intérêt communautaires primordiaux pourrait se dégrader sur les sites dans les années à venir. Seul le site de Lalbenque, du fait de l'utilisation pastorale d'une grande partie des habitats semble assuré de conserver des pelouses sèches calcicoles dans une bon état de conservation à moyen terme.

10.7.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture jeune et bien implantée ; • Un site en partie bien exploité ; • Présence d'un cheptel bovin et équin important. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un élevage bovin peu adapté aux habitats de type pelouses sèches et landes à genévriers (de fait ils sont peu parcourus) ; • Des problèmes fonciers localisés.

10.7.2 – Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreux agriculteurs à proximité du site dont certains éleveurs bovins. • Existence de projets de réinvestissements pastoraux ovin, bovin et équin, ou d'entretien sur les habitats prioritaires. • Actions de reconquête de nouveaux parcours de pelouses sèches déjà amorcées dans le cadre du programme LIFE Nature II (en 2003) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sites de Saint Barthélémy et Fontanes ne sont pas parcourus. • Quelques réactions virulentes envers le programme Natura 2000. • Multitude de propriétaires fonciers, morcellement du parcellaire. • Agriculture fragile : double activité et problèmes de succession.

10.7.3 – Causse de Pech Tondut

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreux agriculteurs sur le site • Les terres les plus riches sont exploitées dans leur grande majorité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitats prioritaires sont inexploités, absence de troupeaux sur le site. • Natura 2000 est très mal perçu par une majorité des utilisateurs. • Proximité immédiate de la zone d'activité entraînant une spéculation sur le prix du foncier.

10.7.4 – Pelouses de Lalbenque

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Espace bien entretenu par l'élevage ovin ; • Actions de reconquête de nouveaux parcours de pelouses sèches déjà amorcées dans le cadre de l'OPL Limogne / Lalbenque et des programmes LIFE Nature I et II (en 2003) 	<ul style="list-style-type: none"> • La trufficulture apparaît parfois comme une concurrente pour certains exploitants (spéculation foncière, transformation de terres arables..); • Absence de maîtrise foncière sur le long terme : les CPE et les baux verbaux n'offrent aucune pérennité aux actions entreprises.

11 – AUTRES ACTIVITES HUMAINES

11.1 – Projets de développement des communes

11.1.1 – Une forte pression d'urbanisation dans les communes

La plupart des communes du site possèdent déjà des documents d'urbanisme (Tableau n°21) ou sont en train de se doter de cartes communales.

Cela s'explique par la situation de la plupart des communes (sauf Belfort-du-Quercy et Labastide-de-Penne), situées au sud de Cahors et à proximité de la RN20 et de l'Autoroute A20. Ainsi, 7 communes sur 9 sont soumises une très forte pression d'urbanisation :

- augmentation constante du nombre de nouvelles constructions ;
- création de lotissement ;
- existence de plusieurs zones d'activités, et notamment du SYCALA, près de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque. Le périmètre du site de Pech Tondut a été recalé sur celui de la ZAD du SYCALA (après accord de la Diren et des services de l'état).

Tableau n°21 : Documents d'urbanismes existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux.

communes	Documents d'Urbanisme	Incompatibilité des projets de développement de la commune avec le périmètre Natura 2000
Belfort-du-Quercy	R.N.U. mais Projet d'élaboration d'un PLU	Possible – selon projets communaux
Flaugnac	Carte Communale validée et Prescription d'élaboration d'un PLU	Oui, ponctuellement Des zones constructibles sont prévues sur le site. L'étude conjointe menée avec la DDE a permis de conserver les zones constructibles dans le site quand elles n'empiétaient pas de façon significative sur les Habitats d'intérêt Communautaire.
Fontanes	RNU mais Prescription d'élaboration d'un PLU	Non
L'Hospitalet	RNU mais Prescription d'élaboration d'un PLU	Non (ponctuelle ?) La partie du site qui recoupait la ZAD du Sycala a été retirée, l'incompatibilité devrait donc être levée.
Labastide-de-Penne	R.N.U.	Très ponctuel. Une petite zone d'activité est située dans le site mais hors habitats d'intérêt communautaire
Lalbenque	P.O.S. approuvé Prescription de révision en PLU	Non à priori, Zones non constructibles au Pos. Projet de zones d'activité prévu initialement sur quelques parcelles du site, puis limité aux parcelles hors site.
Le Montat	P.O.S. approuvé Prescription de révision en PLU	Non Le site ne recoupe que des zones NC ou ND
Pern	RNU mais Prescription d'élaboration d'un PLU	Oui, ponctuellement Des zones constructibles sont prévues sur le site.
Saint-Paul-de-Loubressac	P.O.S. approuvé Prescription de révision en PLU	Non, les zones constructibles au sud du site, ont été sorties du site, d'autres parcelles ayant été rajoutées (harmonisation réalisée entre la commune et les services de l'état (Diren, DDE).

11.1.2 – Des sites assez isolés et peu desservis

Cependant, dans les périmètres des sites, on constate globalement que les réseaux sont très peu implantés, ce qui limite l'implantation de nouvelles zones constructibles. Seules quelques fermes sont incluses dans les périmètres. Les trois sites du Quercy blanc sont donc encore malgré tout des zones sauvages, qui seront à priori peu construites, même si les communes sont soumises à une forte pression d'urbanisation.

11.2 – Pratique de la chasse

En préambule, il faut noter qu'il n'existe aucune incompatibilité entre cette activité et les objectifs de conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire du site (pas d'espèces chassables dans les espèces remarquables recensées...). Les 9 communes sont pourvues d'associations communales de chasse (Tableau n°22), mais seule Labastide-de-Penne dispose d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA).

Tableau n°22 : Associations de chasse et de pêche dans les communes du site.

COMMUNES	Type d'association	Remarques
Le Montat	A.C.C.	Réserves de chasse définies chaque année
Saint-Paul-de-Loubressac	A.C.C.	
Fontanes	A.C.C.	
Pern	A.C.C.	
L'Hospitalet	A.C.C.	
Flagnac	A.C.C.	
Lalbenque	A.C.C.	
Labastide-de-Penne	A.C.C.A	Réserve de chasse définie pour 6 ans, pour l'instant en grande partie sur le site
Belfort-du-Quercy	A.C.C.	Quatre propriétaires privés ont classé certaines de leurs parcelles dans le site en réserve de faune sauvage. Ces parcelles constituent depuis la réserve de chasse de la commune. Compte tenu de la surface, l'association de chasse n'a pas délimité d'autre réserve sur la commune.

Les sites ont toujours été utilisés pour la chasse, surtout pour le petit gibier (lièvres, perdreaux, un peu de lapins, grives...). Le gros gibier est apparu il y a 15/20 ans, et les populations ont tendance à augmenter et à se sédentariser du fait de la fermeture du milieu. C'est le seul « problème » évoqué ayant trait à la chasse : le sanglier, qui fait des dégâts dans les cultures des vallées, seule source de nourriture suffisante à sa disposition.

11.3 – Loisirs et tourisme

11.3.1 – Randonnée pédestre

Les sites des Serres et Pelouses du Quercy blanc, situés proches de Cahors, sont assez attractifs pour le public. Cependant toutes les communes n'ont pas développé de la même manière les chemins de randonnée balisés.

Sur l'ensemble, il n'y a pas de sur-fréquentation, qui pourrait rendre cette activité incompatible avec les objectifs de Natura 2000. L'application de règle simple (respects des

chemins balisés, de la propriété privée) est suffisante pour ne pas générer de conflits d'usage avec les autres utilisateurs du site (agriculteurs, chasseurs).

- Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut

Plusieurs sentiers de randonnées existent, mis en place notamment par l'Association des Marches du Sud Quercy. D'autres sentiers existent ou sont prévus sur les communes de la Communauté de communes de Castelnau-Montratier, dont certains concernent le site ; certains projets n'ont pas aboutis, mais ne sont pas abandonnés.

- Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

Un seul circuit est balisé, sur la commune de Belfort.

- Pelouses de Lalbenque

De nombreux circuits de petites randonnées ont comme point de départ le village de Lalbenque, et forment un réseau serré autour des sites. Le site « lalbenque » est aussi bordé à l'est par le GR 65. De plus il existe sur Lalbenque une association de randonneurs, et l'Office de Tourisme propose régulièrement des randonnées sur la commune.

11.3.2 – Randonnée équestre

La piste équestre départementale traverse le site de Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut et rejoint le site de Lalbenque, à l'est. Elle traverse tout le département, et est fréquentée par de nombreux cavaliers pour des randonnées de plusieurs jours.

11.3.3 – Autres activités

Les sports mécaniques : le passage de véhicule auto 4 x 4 entraîne souvent des conflits d'usage (arrachage de clôtures...). Cette pratique n'est pas en soit incompatible avec les objectifs de conservation des Habitats d'intérêt Communautaire, dans la mesure où elle se limite aux chemins existants ; cependant les conflits d'usage et d'utilisation du site qu'elle entraîne (détérioration des chemins privés, bruit.) la rendent « indésirable » auprès des propriétaires.

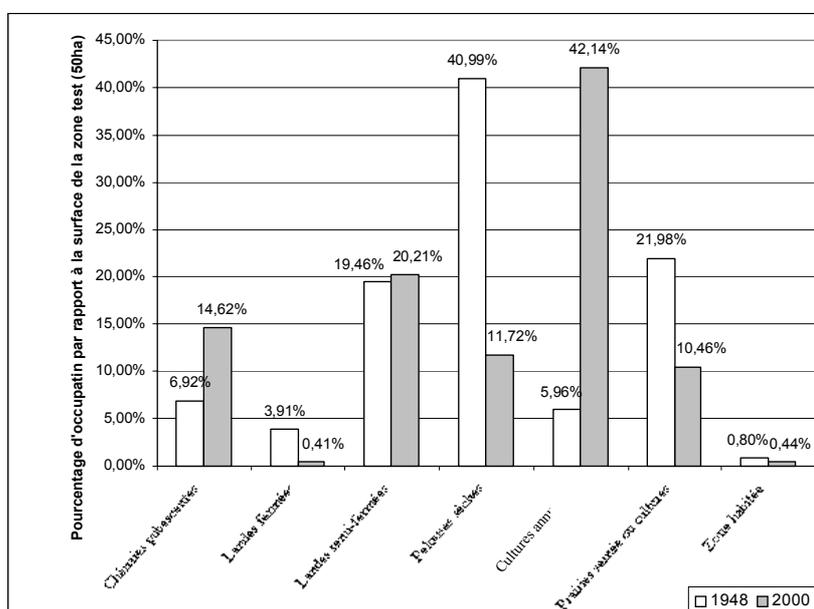
Le moto-cross : Sur Lalbenque il existe une ancienne piste de moto cross, mais qui n'est plus utilisée aujourd'hui.

12 – ÉVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DES SITES

L'analyse quantitative de l'évolution des grandes unités naturelles sur les 3 sites a été réalisée par la comparaison de deux campagnes de photographies aériennes de 1948 et 1994. Les résultats chiffrés ont été obtenus en analysant finement 3 zones test représentatives, d'environ 50 ha chacune.

12.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

Graphique n°5 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300919).

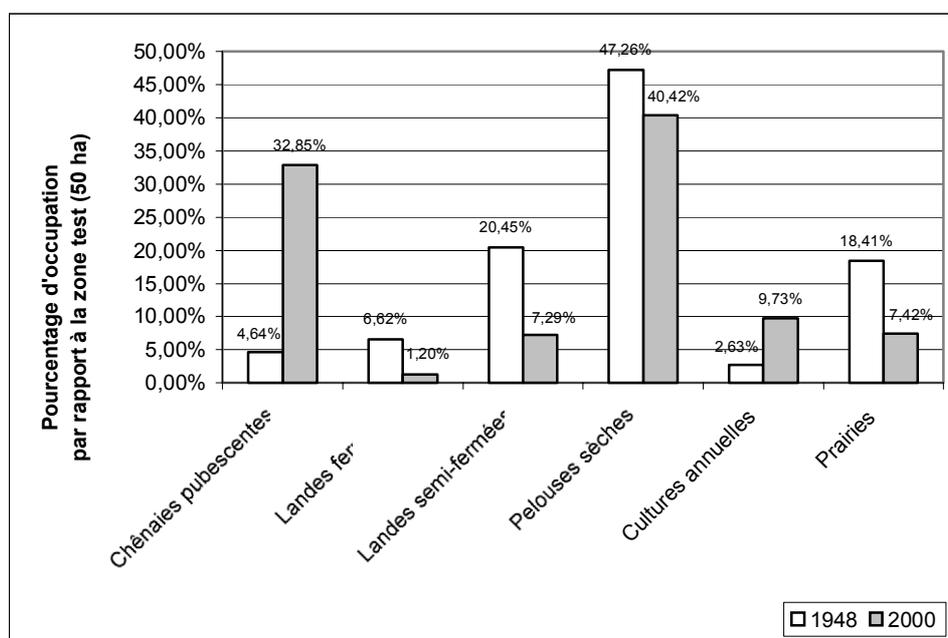


La formidable diminution sur ce secteur test des surfaces de pelouses sèches est quasiment uniquement due à l'augmentation des surfaces agricoles cultivées, caractéristiques de modification de l'occupation du sol sur le plateau central de ce site (autour de Pech Agude..). La diminution des landes, localisées en 1948 sur les travers, est le fruit de la fermeture naturelle de ces zones, gagnées progressivement par le boisement qui s'étend à partir du fond des vallons. Il ressort de l'observation des photos aériennes récentes, que l'ensemble des plateaux a été mis en culture. Seuls les zones les plus inclinées et soumises à l'érosion sont épargnées, notamment dans la partie nord du site. Sur les deux larges « plateaux » qui descendent vers le sud, il ne reste en pelouse, dans le meilleur des cas, qu'une étroite bande sur le rebord, immédiatement limitée dans la pente par les genévriers et les ligneux bas qui remontent à partir des haies et des boisement qui se trouvent en bas des pentes, marquant la limite avec les cultures de fond de vallée.

A noter aussi le creusement d'au moins 9 étangs dans et autour du site, qui servent à accumuler les eaux de ruissellement et les eaux de drainage des sols, et qui alimentent l'arrosage des cultures. Il ne reste pour ainsi dire, que des lambeaux de pelouses sèches, et elles ne se trouvent qu'entre les ravines qui se créent sur les zones les plus marneuses. Par contre ces zones, aussi relictuelles soient elles par rapport aux pelouses de plateaux d'avant, restent des éléments majeurs du paysage, et constituent les serres. Malgré la manque d'utilisation de ce site, la progression des arbres et arbustes est cependant lente, notamment à cause de pentes marneuses régulièrement érodées, qui constituent des zones refuges pour certaines espèces des zones très ouvertes. Il reste cependant au nord du site deux très beaux ensembles de pelouses parcourues de ravines d'érosion.

12.2 – Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et de Pech Tondut

Graphique n°4 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300917).



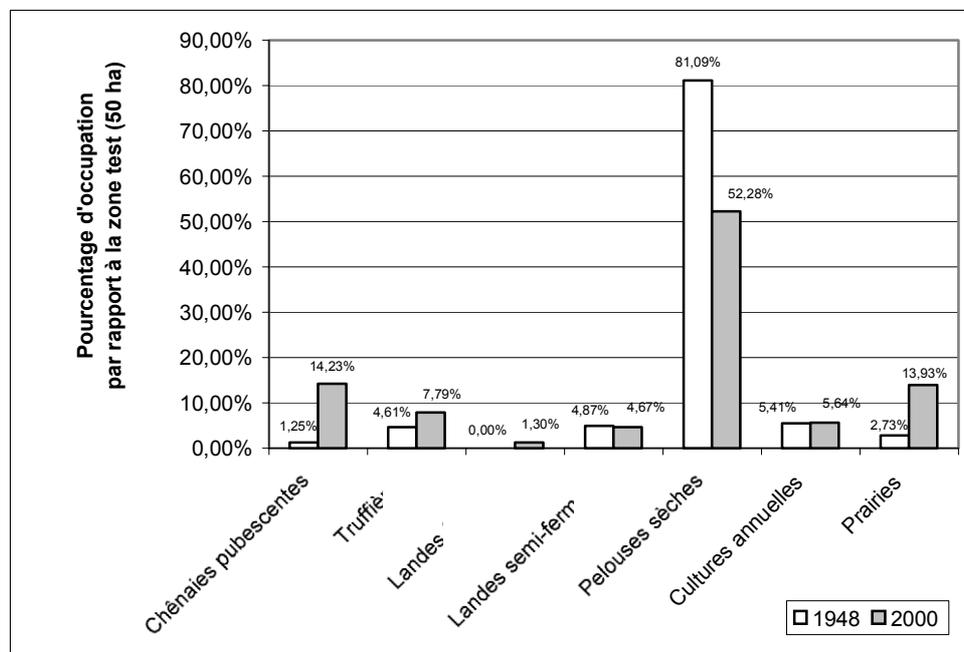
La relative faible diminution des surfaces de pelouses sèches est en partie due à la recolonisation de certains secteurs de prairies de plateaux abandonnés par les espèces de pelouses. A noter surtout la forte augmentation du taux de boisement, phénomène généralisé sur le site, qui a en partie gagné sur les surfaces anciennement en landes (évolution naturelle).

Le milieu s'est considérablement fermé à partir des boisements de bas de pente, qui remontent jusqu'au rebords de plateau par endroit, en gagnant par les vallons ; cette fermeture semble épargner les pelouses sommitales. Par contre cela entraîne la diminution des surfaces de pelouses de pentes, qui ne persistent qu'autour des zones marneuses érodées (pelouses pionnières stables, maintenues à un stade embryonnaire).

Ces dernières sont à peu près stables, localisées aux mêmes endroits (pas de déplacement à cette échelle de temps).

12.3 – Pelouses de Lalbenque

Graphique n°6 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300915).



Toutes les truffières qui étaient en pleine exploitation sont désormais plus ou moins abandonnées et contribuent à donner une impression de boisement, au moins à la périphérie des sites. Peu de nouvelles truffières ont vu le jour depuis. Par contre, les parcelles cultivées sont en plus grand nombre, surtout dans les fonds de vallons, où elles ont remplacé par endroits quelques prairies. On constate aussi la présence de grandes prairies de fauches sur les plateaux, au sous site de Lalbenque, qui s'avèrent sur le terrain très riches en fêtuques rouges, et qui ont une origine artificielle. Ces prairies sont situées en bordure du site.

En ce qui concerne les pelouses, leur surface a peu évolué, mais elles sont un peu plus piquetées de ligneux (surtout Genévriers et Nerpruns des rochers dans les zones plus sèches). Ceci est surtout le cas dans les pentes, où des lignes de buissons marquent les différentes ruptures des pentes (ils s'installent à chaque petit replat).

Sur Lalbenque, des lignes sont visibles sur certaines bosses constituées de pelouses ouvertes, qui tendent à indiquer que ces pelouses sont parfois fauchées.

Au fil des années les pelouses de Lalbenque (le site dans son ensemble) ont eu tendance à diminuer en quantité, mais pas en qualité ; par contre dans les dernières années, les surfaces sont restées les mêmes, mais ont eu tendance à se refermer légèrement (diminution de la valeur patrimoniale des pelouses ouvertes qui évoluent vers la lande).

13 – ENJEUX DE CONSERVATION ET MENACES

13.1 – Hiérarchisation des enjeux de conservation sur les sites

L'état des lieux a permis d'identifier 6 enjeux de conservation de la biodiversité sur les sites Natura 2000 des Serres et Pelouses du Quercy blanc (Tableau n°23).

Tableau n° 23 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des sites

Enjeux de conservation	Hiérarchisation des enjeux
1. Pelouses sèches	Ce sont les deux enjeux de conservation prioritaires pour le site. Ils concernent les quatre habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux.
2. Landes	
3. Damier de la Succise	Enjeux de conservation très importants pour le site.
4. Autres Habitats	Enjeux secondaires (faible représentation de ces habitats naturels ou espèce sur le site)
5. Ecaille chinée	
6. Conservation globale de la biodiversité hors contexte d'intérêt communautaire	Enjeu très secondaire [Rappel : le site a été retenu au titre de la Directive Habitat]

Dans le cas où les préconisations de gestion seraient contradictoires, on tiendrait compte de la hiérarchisation des enjeux de conservation ci-dessus.

13.2 – Menaces principales

Différents facteurs menacent la pérennité des ensembles d'habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 des Serres et Pelouses du Quercy blanc (cf. Fiches Habitats et Fiches Espèces). La diversité de ces habitats naturels multiplie d'autant le nombre de ces facteurs susceptibles de modifier l'état de conservation du site (Tableau n° 24).

Tableau n° 24 : Rappel des menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site

Enjeux de conservation	Menaces principales
1. Pelouses sèches	<ul style="list-style-type: none"> → Abandon des pratiques de pâturage (évolution naturelle vers la lande puis le boisement) ; → Conversion agricole (cultures, prairies semées...), travail du sol d'une manière générale ; → Surpâturage, notamment sur les Serres ; → Boisement artificiel (conifères, truffiers) ; → Urbanisation diffuse...
2. Landes	<ul style="list-style-type: none"> → Abandon total des pratiques agropastorales libérant la dynamique naturelle d'évolution (renforcement de l'embroussaillage puis évolution vers le boisement de Chênes pubescents) ; → Conversion agricole (cultures, prairies semées) ; → Urbanisation diffuse ; → Incendies.
3. Damier de la Succise	<ul style="list-style-type: none"> → Evolution de l'habitat du Damier vers la friche après abandon de l'entretien par pâturage ou fauche (en zones de prairies) ; → Retournement et mise en culture des parcelles hébergeant les stations de Succise des près (cultures annuelles ou plus souvent prairies temporaires).
4. Autres Habitats	<p>Pour les prairies naturelles de fauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> → abandon et embroussaillage, mais surtout retournement et conversion en prairies temporaires ; → modification des pratiques agropastorale semi extensives (fertilisation importante, semis...);
	<p>Pour les prairies humides à Molinie :</p> <ul style="list-style-type: none"> → fermeture naturelle lente par les Saules, le Corroyère... ; → surpiétinement en cas de pâturage dans les serres (bovins) ; → conversion en terres agricoles après régularisation mécanique du relief.
	<p>Mégaphorbiaies :</p> <ul style="list-style-type: none"> → colonisation par les ligneux ; → calibrage des petits ruisseaux.
5. Ecaille chinée	<ul style="list-style-type: none"> → Disparition de l'habitat de l'espèce.
6. Conservation globale de la biodiversité hors contexte d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> → Uniformisation des milieux par évolution naturelle vers le boisement ou bien par une exploitation agricole plus intensive et homogène des terres.

14 – OBJECTIFS GENERAUX

Au regard des enjeux de conservation identifiés et de leur hiérarchisation, les mesures de gestion proposées s'articulent autour de 5 objectifs généraux auxquels se référeront les fiches-actions :

- trois objectifs liés à la gestion / la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- un objectif lié au suivi et à l'évaluation des résultats des actions de gestion ;
- un objectif lié à la sensibilisation et à l'information locale.

Pour chacun des objectifs de gestion / restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (objectifs 1, 2 et 3), il est possible d'identifier, pour les différentes catégories d'activités recensées sur ces sites, les **situations ou phénomènes à éviter** (situation idéale vers laquelle il faut tendre, par la mise en place d'incitations ou en harmonisant les politiques existantes).

14.1 – Objectif 1 : Maintenir les surfaces d'habitats naturels « primordiaux »

Les complexes de landes calcicoles et de pelouses sèches constituent les habitats naturels primordiaux pour le site. L'entrée du site dans le réseau Natura 2000 induit un engagement minimal de conservation des surfaces de ces habitats majeurs à l'échelle du site.

Situations à éviter :

Activités	Situations ou phénomènes à éviter
Urbanisation	- Construction sur des parcelles renfermant des habitats (étude au cas par cas souhaitable pour pouvoir identifier les meilleurs emplacements dans le cas de constructions autorisées)
Agriculture	- Arrêt de l'utilisation agropastorale des habitats d'intérêt communautaire ; - Reconversion des parcelles en habitats d'intérêt communautaire (retournement, prairies semées, cultures annuelles, vergers...); - Travail du sol, semis direct, fertilisation, utilisation de ces parcelles peu productives pour d'autres usages que l'agriculture (étangs, dépôts déchets...).
Trufficulture	- plantation sur les terres agricoles (préservation d'un réservoir de terres nécessaires au maintien et au développement des exploitations des sites) ; - implantation de nouvelles truffières sur les habitats.
Chasse	- Pas de situation particulière liée à cette activité.
Autres activités de loisir	- Accès au site pour les sports mécaniques ; - Développement de la fréquentation du site (randonnée pédestre...) hors des chemins affectés à cet effet.

Sous-objectifs à atteindre :

- Préserver la part globale de surfaces en habitats d'intérêt communautaire (**non destruction de l'existant**) à l'échelle du site et non pas à la parcelle [il ne s'agit pas de figer le site à l'instant T0 de l'état des lieux de référence] ;
- Une attention particulière est portée à la préservation des grands ensembles de pelouses et de landes (maintenir les surfaces homogènes non morcelées).

14.2 – Objectif 2 : Préserver les populations de Damier de la Succise et leurs habitats

Le Damier de la Succise est la seule espèce d'intérêt communautaire des sites des Serres et pelouses du Quercy blanc présentant un enjeu de conservation. Les seules populations à enjeu se trouvent sur le site des Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne.

Situations à éviter :

Activités	Situations ou phénomènes à éviter
Urbanisation et projets d'aménagement	- Construction sur des parcelles renfermant l'habitat de l'espèce; - Travaux en période sensible pour l'espèce sur les principales zones de reproduction.
Agriculture	- Abandon ou reconversion des parcelles de reproduction du Damier ; - Utilisation intensive de ces parcelles (fertilisation, sur pâturage) ; - Fauche précoce sur les zones de reproduction (avant début juin).
Chasse	- Pas de situation particulière liée à cette activité.
Autres activités de loisir	- Pas de situation particulière liée à cette activité.

Sous-objectifs à atteindre :

- Préserver *a minima* les populations (densité, localisation...) existantes ;
- Préserver les habitats de l'espèce (surfaces, qualité...) existants. Sur les parcelles à Succise des prés mettre en place ou maintenir une activité agropastorales semi-extensive.

14.3 – Objectif 3 : Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Au-delà de la préservation quantitative des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site (populations et surfaces), il convient de prendre en compte l'état de conservation de ces habitats naturels et de ces habitats d'espèces sur le site.

Sous-objectifs à atteindre :

- Maintenir la part de pelouses en bon état de conservation, par rapport aux surfaces en habitats d'intérêts communautaire, en maîtrisant l'évolution naturelle de ces habitats vers la fermeture (typicité des habitats d'intérêt communautaire locaux) ;
- Maintenir les pratiques de gestion favorables à la conservation des habitats du site, notamment en ce qui concerne les habitats naturels agropastoraux et les habitats du Damier de la Succise ;
- Maintenir une activité agropastorales semi-extensive à l'échelle des sites. Parvenir à étendre cette activité aux parcelles abandonnées.

14.4 – Objectif 4 : Évaluer les résultats

Le Document d'objectifs est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire remarquable. Les résultats de la gestion conduite et des actions de préservation engagées nécessitent une évaluation afin de vérifier leur pertinence et leur efficacité.

Sous-objectifs à atteindre :

- Évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du Document d'objectifs (et tout particulièrement l'impact réel et la portée des actions mises en œuvre) ;
- Évaluer l'impact des projets nouveaux (urbanisation, infrastructure...) sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

14.5 – Objectif 5 : Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site

La conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site nécessite l'intégration des enjeux de conservation dans les pratiques de chaque usager du site. L'information et la sensibilisation des acteurs locaux est déterminante pour la mise en œuvre des mesures de gestion du site retenues dans le Document d'objectifs, et plus généralement pour la préservation à long terme des différents éléments de biodiversité identifiés sur le site.

Sous-objectifs à atteindre :

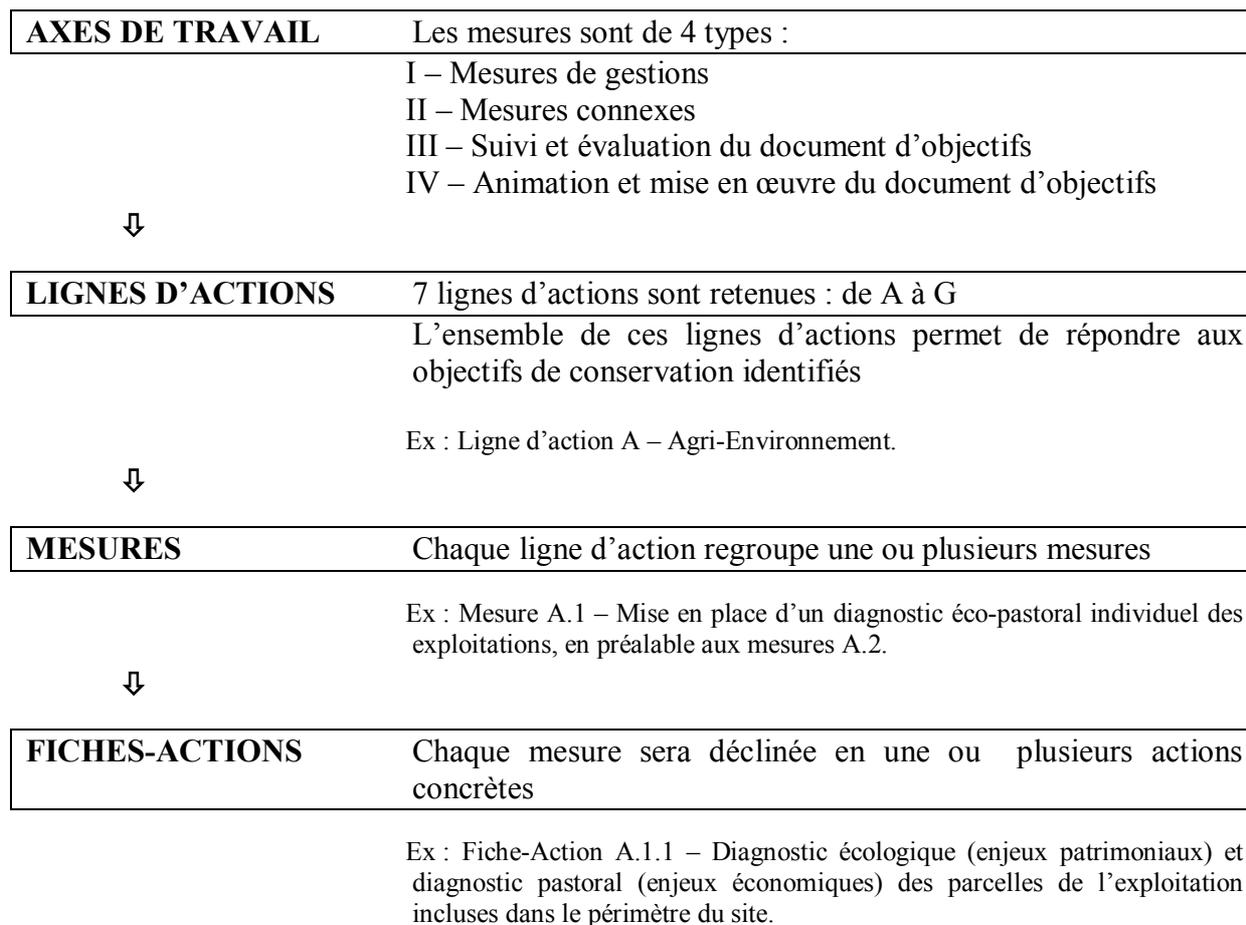
- Intégrer la prise en compte des enjeux de conservation du site dans les différents projets individuels ou collectifs qui seront mis en œuvre sur le site ;
- Favoriser l'appropriation de la gestion du site Natura 2000 par les usagers locaux.

15 – MESURES DE GESTION

Le Document d'objectifs se doit de contenir toutes les mesures qui semblent aujourd'hui nécessaires pour répondre aux objectifs de conservation identifiés sur le site.

15.1 – Articulation générale des mesures de gestion

Les mesures de gestion et les actions retenues pour le site s'articulent de la façon suivante :



Les actions proposées sont issues de l'analyse de l'état des lieux et des préconisations de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site (cf. Fiches Habitats et Fiches Espèces) ainsi que des propositions et des demandes formulées au cours des réunions des groupes de travail locaux.

Les actions retenues ont été discutées au cours des réunions des groupes de travail et validées par le Comité Local de Pilotage. Chacune de ces actions a pour vocation de favoriser directement ou indirectement l'un ou plusieurs des enjeux de conservation du site.

Une attention particulière est portée aux enjeux de conservation prioritaires du site (enjeux 1. et 2.).

15.2 – Présentation des actions

32 fiches-actions ont été retenues pour ce site (Tableau n°25). **Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.** Les actions sont regroupées selon les lignes d'action suivantes :

15.2.1 – Axe I – Mesures de gestion

Cet axe de travail rassemble les mesures de gestion et de restauration répondant directement à l'un des enjeux de conservation identifiés sur le site.

Les mesures y sont organisées en 2 lignes d'actions distinctes :

→ **Ligne d'action A** – Agri-Environnement

= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire un CAD [Contrat d'Agriculture Durable] (exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, cotisant de solidarité, pour toutes actions à souscrire sur des parcelles incluses dans la SAU de l'exploitation).

→ **Ligne d'action B** – Gestion des habitats naturels hors contexte agricole

= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas prétendre à un CAD [Contrat d'Agriculture Durable] (propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...).

15.2.2 – Axe II – Mesures connexes

Cet axe de travail rassemble les mesures connexes aux mesures de gestion et de restauration, et qui sont nécessaires à la cohérence sur le long terme de la gestion du site.

Les mesures sont réparties dans les trois lignes d'actions thématiques suivantes :

→ **Ligne d'action C** – Maintien d'un tissu agricole actif

= Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire abandonnés.

→ **Ligne d'action D** – Gestion de l'espace

= Ensemble des mesures connexes de préservation et d'entretien (Gestion conservatoire de sites ponctuels et entretien des accès aux habitats naturels d'intérêt communautaire).

→ **Ligne d'action E** – Mise en valeur du patrimoine naturel

= Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public sur la mise en œuvre du Document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

15.2.3 – Axe III – Suivi du Document d'objectifs

Cet axe rassemble les mesures destinées au suivi (y compris inventaires complémentaires) des habitats naturels et des habitats d'espèces, qui permettront d'évaluer les actions conduites par rapport aux enjeux de conservation des sites.

Une seule ligne d'action est concernée :

- **Ligne d'action F** – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire
 - = Ensemble des mesures permettant de quantifier et de qualifier l'évolution des habitats naturels, des habitats d'espèces et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

15.2.4 – Axe IV – Mise en œuvre du document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions permettant d'assurer l'animation et la mise en œuvre des mesures des lignes d'action A à F.

Une seule ligne d'action est concernée :

- **Ligne d'action G** – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s)
 - = Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du Document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à F.

Tableau n°25 : Récapitulatif des fiches-actions retenues présentées par lignes d'action et mesures.

AXE I – Mesures de Gestion	A – Agri-Environnement
	Mesure A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2
	A.1.1 – Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques)
	Mesure A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
	A.2.1 – Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	A.2.2 – Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	A.2.3 – Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture
	A.2.4 – Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles
	A.2.5 – Gestion extensive des prairies naturelles contenant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèce (Damier de la Succise)
	A.2.6 – Entretien et réhabilitation des haies
A.2.7 – Maintenir et favoriser les plantes messicoles	
Mesure A.3 – Mise en relation des noyaux de populations de Damier de la Succise	
A.3.1 – Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise	
B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole	
Mesure B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales	
B.1.1 – Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	
B.1.2 – Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	
B.1.3 – Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture	
Mesure B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales	
B.2.1 – Entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles	

AXE II – Mesures connexes	C – Maintien d'un tissu agricole actif
	Mesure C.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
	C.1.1 – Veille et animation foncière sur les sites C.1.2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire
	Mesure C.2 – Aménagement parcellaire
	C.2.1 – Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels C.2.2 – Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels
	D – Gestion de l'espace
AXE II – Mesures connexes	Mesure D.1 – Gestion conservatoire
	D.1.1 – Acquisitions foncières de milieux remarquables
	Mesure D.2 – Entretien des accès aux parcelles isolées
	D.2.1 – Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire
	E – Mise en valeur du patrimoine naturel
	Mesure E.1 – Information, sensibilisation générale
E.1.1 – Pérenniser la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées E.1.2 – Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion E.1.3 – Création d'une exposition à disposition des communes des sites	
Mesure E.2 – Développement raisonné de la randonnée dans les sites	
E.2.1 – Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur «Pelouses de Lalbenque» E.2.2 – Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site Natura 2000 «Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et cause de Pech Tondut »	
AXE III – Suivi et évaluation du DOCOB	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire
	Mesure F.1 – Evolution des Habitats naturels d'intérêt communautaire
	F.1.1 – Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats primordiaux
	Mesure F.2 – Suivi d'espèces indicatrices de l'état de conservation des Habitats naturels d'intérêt communautaire
	F.2.1 – Contrôle de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire) F.2.2 – Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site F.2.3 – Inventaire complémentaire des Orthoptères des sites (recherches d'espèces bio-indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire) et suivi des populations F.2.4 – Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats majeurs pour le site
	Mesure F.3 – Evaluation de l'état de conservation des populations de Damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire)
	F.3.1 – Contrôle de l'état des populations du Damier de la Succise et inventaires complémentaires)
	Mesure F.4 – Evaluation de l'état de conservation des autres éléments de la biodiversité
	F.4.1 – Suivi des stations des 5 Orchidées remarquables des sites F.4.2 – Inventaire des espèces messicoles à forte valeur patrimoniale (hors Habitats d'intérêt communautaire)
	AXE IV – Animation et mise en œuvre du DOCOB
Mesure G.1 – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs	
G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs	

16 – FICHES-ACTIONS

16.1 – Structure des fiches-actions

L'objectif des fiches-actions est de décliner à un niveau opérationnel les prescriptions de gestion découlant de l'analyse de l'état des lieux des sites pour chaque enjeu patrimonial identifié.

Elles contiennent les données suivantes :

Code de l'action	Intitulé de la Fiche-action
------------------	-----------------------------

Ligne d'action / Mesure	<i>Codes et intitulés de la ligne d'action et de la mesure concernée</i>
-------------------------	--

Objectifs généraux visés	<i>Codes et intitulés des objectifs généraux à la mise en œuvre desquels l'action contribue.</i>
Enjeux de conservation visés Habitats et espèces concernés	<i>Codes et intitulés des enjeux patrimoniaux du site, espèces et habitats d'intérêt communautaire pour la conservation desquels l'action proposée aura un effet favorable direct ou indirect.</i>
Zone d'application	<i>de l'action : site dans son intégralité, commune(s), etc.</i>

Opérateur	<i>Animateur potentiel de l'action</i>
Maître d'œuvre / Partenaires OU Bénéficiaire	<i>Maître d'œuvre et partenaires potentiels, OU Contractants potentiels de l'action pour les actions qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire.</i>

Objectifs :

Objectifs opérationnels de l'action.

Descriptif :

Cahiers des charges, descriptif des engagements du contractant potentiel et/ou contenu de l'action.

Calendrier de réalisation :

Proposition de calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action au cours de la durée de validité du Document d'objectifs.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

Nature des dépenses et/ou enveloppe théorique de l'action [pour les actions non ponctuelles qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire] :	Coûts en € TTC
<p>Coûts détaillés de l'action et justification des montants des indemnités compensatoires pour les engagements de gestion/restauration d'habitats d'intérêt communautaire ; et/ou Estimation du coût total de l'action sur les 6 ans en fonction du nombre de contrats maximal envisagés.</p>	

P.M : Le temps d'animation de la mise en œuvre de chaque fiche-action est estimé et financé dans le cadre de la mesure G – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

Plan de financement :

Proposition de modalités de financement de l'action, et financeurs potentiels.

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€							
%							

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Résultats quantifiables attendus au terme des 6 ans de mise en œuvre de l'action (nombre de projets/dossiers, surface contractualisée...).	Propositions d'indicateurs de suivi pouvant être mis en place pour l'évaluation du Document d'objectifs.

16.2 – Fiches actions

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION A – Agri-Environnement

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire un CAD (Exploitants agricoles à titre principal, secondaire et cotisants de solidarité)

Mesure A.1

Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2

Mesures A.2

Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux existants

Mesure A.3

Mise en relation des noyaux de population de Damier de la Succise

NB : Les mesures agri-environnementales retenues se basent sur les cahiers des charges de la synthèse régionale des mesures CAD – anciennes mesures CTE. Certains *engagements spécifiques* au Document d'objectifs des sites Natura 2000 des Serres et pelouses du Quercy blanc ont été précisés ; ils apparaissent en *italique* dans le descriptif des engagements. Ces engagements spécifiques répondent aux exigences de conservation des habitats naturels du site.

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

A.1.1	Diagnostic éco-pastoral de l'exploitation (enjeux patrimoniaux et économiques)
--------------	---

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2
Objectifs généraux visés	2. Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs » / 3. Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats / 4. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	Pour les diagnostic écologique : les parcelles de l'exploitation situées dans les sites ; Pour le diagnostic pastoral : toutes les parcelles de l'exploitation.

Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, organismes agricoles et exploitant
--------------------------------	--

Objectifs :

- Préciser les enjeux de conservation présents sur les parcelles de l'exploitation ;
- Définir les parcelles qui seront engagées obligatoirement en mesures de gestion ;
- Ajuster les engagements de l'exploitant par rapport à sa capacité réelle de gestion des habitats ;
- Hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation, en tenant compte du projet personnel de l'exploitant et des modalités de gestion en place.

Descriptif des engagements :

- Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation :
 - Bilan des données faune/flore/habitats naturels connues sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ;
 - Visite de terrain ;
 - Hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle de l'exploitation (parcelles à engager en priorité et préconisations de gestion (mesures et options) à retenir dans le cadre des MAE...).
- Réalisation d'un diagnostic pastoral de l'exploitation :
 - Évaluer la capacité de l'exploitant à gérer les habitats agro-pastoraux (surfaces en herbe et types de surfaces, troupeau, conduite du troupeau...) ;
 - Prendre en compte le projet de l'exploitant (surfaces exploitées, projets quant à ces surfaces, etc.)
 - Recoupement du diagnostic pastoral de l'exploitation et du diagnostic écologique des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000, pour déterminer les parcelles à engager dans le CAD, ainsi que les préconisations de gestion (options) à retenir.
- Les étapes de la réalisation de ce double diagnostic écologique et pastoral de l'exploitation sont les suivantes :
 - Diagnostic pastoral : Visite de terrain du technicien agricole préalable avec l'exploitant (identification des unités de gestion pastorale, définition du projet de l'exploitant) et restitution des données recueillies ;
 - Diagnostic écologique : Bilan des données existantes (état des lieux : données faune/flore/habitats d'intérêt communautaire) et visite de terrain du naturaliste, sur la base des données issues de la première étape du diagnostic pastoral ;
 - Élaboration, par les 2 techniciens en charge des diagnostics pastoral et écologique, d'une proposition d'engagements et de préconisations de gestion intégrant les obligations de gestion dans le cadre de Natura 2000 et les projets de l'exploitant ;
 - Discussion de la proposition avec l'exploitant sur le terrain (exploitant + technicien agricole + naturaliste).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation de diagnostics au fur et à mesure de l'émergence des projets (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Nature des dépenses : PAR PROJET DE DOSSIER CAD ou MAE hors CAD		Coûts en € TTC
BILAN ÉCOLOGIQUE		
Bilan des données existantes à l'échelle de l'exploitation :	0,5 jour × 350,00 €	175,00 €
Visite de terrain :	0,5 jour × 350,00 €	175,00 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager) (dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) :	0,5 jour × 350,00 €	175,00 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant :	0,5 jour × 350,00 €	175,00 €
Total BILAN ÉCOLOGIQUE par dossier :		700,00 €
BILAN PASTORAL		
Visite de terrain préalable (avec l'exploitant) :	0,5 jour × 418,00 €	209,00 €
Bilan pastoral de l'exploitation :	0,5 jour × 418,00 €	209,00 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager) (dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) :	0,5 jour × 418,00 €	209,00 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant :	0,5 jour × 418,00 €	209,00 €
Total BILAN PASTORAL par dossier :		836,00 €
TOTAL PAR DOSSIER :		1 536,00 €
Estimation de 40 dossiers sur les 6 ans (soit environ 50 % des exploitants recensés sur le site)		40 × 1 536,00 €
		61 440,00 €
TOTAL ACTION :		61 440,00 €

Plan de financement :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€		61 440,00 €					61 440,00 €
%		100%					100%

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- 40 Diagnostic réalisés.	- Diagnostic réalisé pour toutes les demandes de CAD par des exploitations concernées par le site ; - Nombre de diagnostics débouchant effectivement sur une contractualisation ; - Surfaces engagées

A.2.1**Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	2./ (3.) / (4.)
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches calcicoles fermées et landes fermées à Genévriers ou à Genêts (Habitats 6210, 6220, 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Action permettant de répondre à l'une des menaces identifiées pour les Habitats d'intérêt communautaire primordiaux les plus fragiles des trois sites Natura 2000 : landes fermées en cours de boisement (évolution naturelle) ;
- Reconquêtes d'anciens parcours entièrement abandonnés en vue de leur gestion pastorale ;
- Amélioration des parcelles encore exploitées mais trop fortement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à moyen terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat dans un état de conservation favorable ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE ;
- Engagement de la mesure 19.01-A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable obligatoire : les surfaces engagées seront définies pour chaque exploitation par le Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Contractualisable dans le cadre du dispositif CAD.

Option	Engagements spécifiques	Montant CAD + 20 % au titre de Natura 2000
A.2.1 (Base)	<p>Mesure 19.01-A00 « Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure fixe ; - Parcelles en déprise ancienne, avec un taux de recouvrement de ligneux bas (arbustes) > à 30% ; - Travaux manuels ou mécaniques d'ouverture et d'entretien réalisés entre le 1^{er} Septembre et le 31 mars ; - Pas d'utilisation de bulldozer ; - Réouverture partielle du milieu selon diagnostic (Conserver quelques arbres et fourrés, en variant les essences et les tailles) ; - Conserver les haies et les points d'eau ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques et des interventions ; - Entretien par la pâturage raisonné principalement : respect des préconisations particulières issues du <i>diagnostic préalable</i> (chargements, périodes...) ; 	

	<p>- Interdictions : <i>nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements phytosanitaires (sauf emprise clôtures), traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent</i> ; Trois options principales au choix</p>	
A.2.1-a	<p>Option 19.01-A21 « Débroussaillage lourd d'ouverture la première année »</p> <p>- arrachage des arbustes ou coupe ; - si coupe : broyage au sol <i>et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage</i> (après autorisation du comité technique) ; - si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches <i>et des arbustes</i> hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique.</p> <p>Puis</p> <p>- entretien par le pâturage raisonné principalement ; - élimination des refus.</p>	292,71 €/ha/an
A.2.1-b	<p>Option 19.01-A23 « Débroussaillage progressif des landes et prairies » Proposition d'une nouvelle mesure Agri-environnementale (pas encore validée)</p> <p>- <u>parcelles éligibles</u> : landes à buis, genévriers et prunelliers avec couverture > 50% ; - planification des interventions ; - Débroussaillage progressif au cours des 4 premières années, ne concernant pas de façon homogène toute la surface (objectif : recouvrement ligneux global de la parcelle < 30% la quatrième année) ; - Broyage mécanique au sol et /ou débroussaillage manuel complémentaire, - Tronçonnage de quelques arbres (brûlage ou exportation des rémanents) ;</p> <p>Puis</p> <p>- Pâturage obligatoire la première année avec une pression de pâturage suffisante (pour contenir au maximum la reprise des ligneux). - Débroussaillage annuel des parties restaurées si nécessaire.</p>	354 €/ha/an
A.2.1-c	<p>Option 19.01-A24 « Débroussaillage manuel et progressif des landes et prairies » Proposition d'une nouvelle mesure Agri-environnementale (pas encore validée)</p> <p>- <u>parcelles éligibles</u> : landes à buis, genévriers et prunelliers avec couverture > 50% ; - uniquement parcelles très caillouteuses ou difficiles d'accès ; - planification des interventions ; - Débroussaillage progressif au cours des 4 premières années, ne concernant pas de façon homogène toute la surface (objectif : recouvrement ligneux global de la parcelle < 30% la quatrième année) ; - Débroussaillage manuel uniquement ; - Tronçonnage de quelques arbres (brûlage ou exportation des rémanents) ;</p> <p>Puis</p> <p>- Pâturage obligatoire la première année avec une pression de pâturage suffisante (pour contenir au maximum la reprise des ligneux). - Débroussaillage annuel des parties restaurées si nécessaire.</p>	360 €/ha/an
Cumul possible de chaque option précédente avec les deux options suivantes, selon les cas :		
A.2.1-d	<p>cumul avec 19.01-C21 « mise en place d'équipements pastoraux »</p> <p>- clôtures fixes ; - 100 ml/ha maximum ; - Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat.</p>	+ 0,36 €/ml
A.2.1-e	<p>cumul avec 19.01-D21 « Supplément pour parcelles à accessibilité réduite »</p> <p>- parcelles forte pente, >20%. - engagement sur la surface réelle en pente gérée par le pâturage.</p>	+ 82,32 €/ha/an

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.1 : 340,00 €/ha/an pendant 5 ans		
Surface de landes fermées sur les sites potentiellement concernées par des travaux de restauration dans le cadre des CAD : 120 ha	<u>Hypothèse basse</u>	<u>Hypothèse haute*</u>
	25%	100%
	10 200,00 €/an	40 800,00 €/an
Coût total:	51 000,00 €	204 000,00 €

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire seront maintenus dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagée dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	102 000,00 €	102 000,00 €					204 000,00 €
%	50%	50%					100%

Résultat attendu / Indicateur de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
Restauration de 120 ha d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes fortement embroussaillés, restaurés et gérés.	- surface restaurée / surface restaurée et gérée - part de la surface restaurée / surface totale d'habitat à restaurer en %

A.2.2**Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	2./ (3.) / (4.)/
Habitats et espèces concernés	Prairie de fauche de basse altitude sur sol calcaire (6510) Habitat ponctuel de Prairie à molinie (6410) sur sols marneux des serres
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Reconquêtes d'anciennes prairies (de fauche notamment) entièrement abandonnées et embroussaillées, en cours de boisement (évolution naturelle), en vue de leur gestion pastorale (parcelles généralement situées en fond de combe ou de vallon) ;
- Amélioration des parcelles encore exploitées mais trop fortement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à moyen terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat dans un état de conservation favorable ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE ;
- Engagement de la mesure 19.01-A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalables obligatoires : les surfaces engagées seront définies pour chaque exploitation par le Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Contractualisable dans le cadre du dispositif CAD.

Option	Engagements spécifiques	Montant CAD + 20 % au titre de Natura 2000
A.2.2 (Base)	<p>Mesure 19.01-A00 « Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure fixe ; - Parcelles en déprise ancienne, avec un taux de recouvrement de ligneux bas (arbustes) > à 30% ; - Conserver les haies et les points d'eau ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques et des interventions ; - Gestion (pastorale ou mécanique) : <i>respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable (chargements, périodes...)</i>. <p><u>- Interdictions :</u> <i>boisement (y compris truffières), cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), traitements phytosanitaires (sauf emprise clôtures), traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), affouragement permanent ;</i></p>	

Deux options principales au choix		
A.2.2-a	<p>Option 19.01-A21 « Débroussaillage lourd d'ouverture la première année »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles éligibles : parcelles où la strate herbacée de prairie est encore présente et pourra permettre une recolonisation naturelle après réouverture ; - Réalisation des travaux de réouverture entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; - <i>l'utilisation du bulldozer est exclue ;</i> - Travaux de réouverture mécaniques ou manuels (arrachage ou coupe) : <ul style="list-style-type: none"> o si coupe : broyage au sol <i>et tronçonnage de finition</i> ou <i>débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (après autorisation du comité technique)</i> ; o si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches <i>et des arbustes</i> hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique. - Travail simplifié du sol autorisé après les travaux. <p>Puis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien par fauche et/ou par pâturage pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; <p><u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, semis,), <i>fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage).</i></p>	292,71 €/ha/an
OU A.2.2-b	<p>Option 19.01-B01 « Débroussaillage lourd d'ouverture la première année et régénération de la parcelle par implantation d'une prairie »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles éligibles : parcelles où la strate herbacée a complètement disparue et où la présence de ligneux hauts nécessite un dessouchage et une régénération de la prairie après travaux. <i>Uniquement des parcelles de prairies de fauche, n'est pas concerné l'habitat ponctuel « prairie à molinie » localisé dans les ravines des serres.</i> - Réalisation des travaux de réouverture entre le 1^{er} Septembre et le 31 mars ; <i>l'utilisation du bulldozer est autorisée pour les travaux d'ouverture;</i> - Travaux de réouverture mécaniques par arrachage des arbres et arbustes : <ul style="list-style-type: none"> o Puis dessouchage et enlèvement des souches <i>et des arbustes</i> hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique. - Implantation d'une prairie : <ul style="list-style-type: none"> o <i>Retournement de la parcelle afin d'éliminer au maximum les racines de ligneux (prunelliers ...)</i> ; o <i>Réensemencement à partir de récolte de graines par moisson ou fauche sur des parcelles de prairie naturelles (parcelles à définir au cours du diagnostic préalable)</i> ; o Un seul retournement et semis la première année suite aux travaux ; o Deuxième semis en année deux <i>uniquement si nécessaire</i> ; o <i>Pas de fertilisation.</i> <p>Puis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien par fauche et/ou par pâturage pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; <p><u>Interdictions</u> : nivellement, retournement (en dehors de la première année, avant le semis, occasionnellement la deuxième année si un deuxième semis s'avère nécessaire), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de pâturage).</p>	292,71 + 91,46 = 384,17 €/ha/an
Cumul possible de chaque option précédente avec l'option suivante :		
A.2.1-c	<p>cumul avec 19.01-C21 « mise en place d'équipements pastoraux »</p> <ul style="list-style-type: none"> - clôtures fixes ; - 100 ml/ha maximum ; - Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat. 	+ 0,36 €/ml

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.2 : 340,00 €/ha/an pendant 5 ans	<u>Hypothèse basse</u>	<u>Hypothèse haute*</u>
Surface de prairies naturelles fortement embroussaillées sur les sites potentiellement concernées par des travaux de restauration dans le cadre des CAD : 10 ha	25%	100%
	850,00 €/an	3 400,00 €/an
Coût total:	4 250,00 €	17 000,00 €

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire seront maintenus dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagée dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	8 500,00 €	8 500,00 €					17 000,00 €
%	50%	50%					100%

Résultat attendu / Indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
Restauration de 10 ha d'habitats d'intérêt communautaire de prairie fortement embroussaillées, restaurées et gérées.	- surface restaurée / surface restaurée et gérée - part de la surface restaurée / surface totale d'habitat à restaurer en %

A.2.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture
--------------	---

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1./ 2./ (3.) / (4.) / (6.)
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches calcicoles et landes semi-fermées à Genévriers ou à Genêts (Habitats 6110, 6210, 6220, 5130) Prairie de fauche de basse altitude sur sol calcaire (6510) Habitat ponctuel de Prairie à molinie (6410) sur sols marneux des serres Habitat d'espèce Damier de la Succise
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Reconquête d'anciens parcours ou prairies abandonnés récemment ;
- Amélioration des parcelles encore exploitées mais déjà relativement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à long terme d'assurer la pérennisation de l'Habitat ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE ;
- Engagement de la mesure 19.02-A00 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalables obligatoires : les surfaces engagées seront définies pour chaque exploitation par le Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Contractualisable dans le cadre du dispositif CAD.

Option	Engagements spécifiques	Montant CAD + 20 % au titre de Natura 2000
A.2.3 (Base)	<p>Mesure 19.02-A20 « Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure fixe ; - Parcelles en déprise récente, avec un taux de recouvrement de ligneux bas (arbustes) < à 30% ; - Travaux manuels ou mécaniques d'ouverture et d'entretien réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 mars (hors fauche pour les parcelles de prairies) ; - Pas d'utilisation de bulldozer ; - Réouverture partielle du milieu selon diagnostic (Conserver quelques arbres et fourrés, en variant les essences et les tailles, sur les parcelles de pelouses sèches) ; - Conserver les haies et les points d'eau ; - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques et des interventions ; - Gestion (pastorale ou mécanique) : <i>respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable (chargements, périodes...)</i>. 	

	<p>Interdictions : <i>nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements phytosanitaires (sauf emprise clôtures), traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent ;</i></p> <p>Une seule option principale :</p>	
A.2.3.a	<p>Mesure 19.02-A21 « ouverture la première année, travaux mécaniques ou manuels »</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrachage des arbustes ou coupe ; <ul style="list-style-type: none"> o si coupe : broyage au sol <i>et tronçonnage de finition</i> ou <i>débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus</i> pour brûlage (après autorisation du comité technique) ; o si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches <i>et des arbustes</i> hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique. <p>Puis</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien par le pâturage raisonné principalement ; - élimination des refus. <p>Ou, en prairie</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien mécanique par la fauche(dès que l'état de la parcelle le permet) et /ou le pâturage raisonné. 	118,91 €/ha/an
Cumul possible de l'option précédente avec les trois options suivantes, selon les cas :		
A.2.3-b	<p>cumul avec 19.02-C21 « mise en place d'équipements pastoraux »</p> <ul style="list-style-type: none"> - clôtures fixes ; <li style="text-align: center;">- 100 ml/ha maximum ; - Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat. 	+ 0,36 €/ml
A.2.3-c	<p>cumul avec 19.02-D21 « Supplément pour parcelles à accessibilité réduite »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles en forte pente, >20%. - engagement sur la surface réelle en pente et gérée par le pâturage. 	+ 82,32 €/ha/an
A.2.3-d	<p>cumul avec 16.01-A20 : « utilisation tardive des parcelles en herbe »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles éligibles : uniquement parcelles de prairies renfermant des habitats de l'espèce « Damier de la succise » ; - valable pour gestion pastorale comme pour fauche en prairie. 	+ 109,76 €/ha/an
A.2.3-e	<ul style="list-style-type: none"> o 16.01-A22 : après le 30 juin o 16.01-A23 : après le 20 juillet 	+ 182,84 €/ha/an
A.2.3-f	<ul style="list-style-type: none"> o 16.01-A24 : après le 15 août <p>(l'engagement cumulé de la mesure 1902A21 et 1601A24 ne se fera que sur des surfaces limitées de l'habitat d'espèce et d'après le diagnostic écologique préalable, mesure A.1.1)</p>	+ 210,38 €/ha/an

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
En contexte de pelouse : Coût moyen d'un contrat A.2.3 (avec 10% des parcelles présentant une forte pente) : 125,00 €/ha/an pendant 5 ans Surface de landes semi fermées sur les sites potentiellement concernées par des travaux de restauration : 130 ha	Hypothèse basse 25%	Hypothèse haute* 100%
	4 062,50 €/an	16 250,00 €/an
Coût total pelouses:	20 312,50 €	81 250,00 €
En contexte de prairie : Coût moyen d'un contrat A.2.3 (sur base A.2.3-e) : 300,00 €/ha/an pendant 5 ans Surface de prairies semi fermées sur les sites potentiellement concernées par des travaux de restauration: 10 ha	Hypothèse basse 25%	Hypothèse haute* 100%
	750,00 €/an	3 000,00 €/an
Coût total prairies:	3 750,00 €	15 000,00 €
Coût total:	24 062,50 €	96 250,00 €

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soient maintenus dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagée dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan- -cement	TOTAL
€	48 125,00 €	48 125,00 €					96 250,00 €
%	50%	50%					100%

Résultat attendu / Indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Restauration de 130 ha d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes moyennement embroussaillés, restaurés et gérés. - Restauration de 10 ha d'habitats d'intérêt communautaire de prairies naturelles moyennement embroussaillées, restaurées et gérées.	- surface restaurée / surface restaurée et gérée - part de la surface restaurée / surface totale d'habitat à restaurer en %

A.2.4	Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles
--------------	--

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1./ 2. /(4.)
Habitats et espèces concernés	Complexe de pelouses sèches et de landes (Habitats 6110, 6210, 6220, 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure animatrice / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitats d'intérêt communautaire encore utilisé ;
- Inciter les exploitants à l'utilisation pastorale d'anciens parcours abandonnés, mais dont l'état de conservation ne nécessite pas de travaux de réouverture du milieu ;
- Maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Action OBLIGATOIRE : Les surface à engager et à gérer seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Engagement au choix de deux mesures de la synthèse régionale des mesures agroenvironnementales :
- Mesure 1903A00 ou 2003A00, si l'exploitant n'a pas souscrit la 1903 en PHAE sur son exploitation ;
- Mesure 2003A00 seule, si l'exploitant a déjà souscrit la 1903 en PHAE sur son exploitation ;
- Contractualisable dans le cadre du dispositif CAD.

Option	Engagements spécifiques	Montant CAD + 20 % au titre de Natura 2000
A.2.4-Base	<ul style="list-style-type: none"> • 19.03-A00 « maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive » - Mesure fixe - Action individuelle ou d'une structure collective ; - Pâturage raisonné, évitant le sous-pâturage (accumulation de refus) et le surpâturage (sol mis à nu sur des surfaces sensibles) ; - Déplacement des animaux, surveillance et tenue d'un cahier de pâturage ; - <i>Choix de l'option de pâturage en fonction du diagnostic préalable (chargements, périodes)</i> (Itinéraires techniques définis par comité technique et précisant un calendrier d'utilisation, une durée d'utilisation et une taille des parcs) ; - Eventuellement, intégration dans un plan de pâturage collectif. - Entretien des limites de parcelles. <p><u>Interdictions</u> : nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent ;</p>	

	Trois options principales en fonction de la ressource fourragère disponible :	
A.2.4- a	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 19.03-A21 « entretien d'un espace à faible productivité » - Parcours supportant une pression de pâturage très faible évaluée à une brebis maximum /ha/an soit < à 0,15 UGB/ha/an	82,30 €/ha/an
A.2.4- b	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 19.03-A23 « entretien d'un espace à productivité moyenne » - Parcours supportant une pression de pâturage moyenne évaluée à plus de une brebis/ha/an soit > à 0,15 UGB/ha/an.	144 €/ha/an
A.2.4- c	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 19.03-A22 « Landes ouvertes à genévriers, genêts, chênes pubescents ou orchidées » - Entretien par pâturage obligatoire, avec un chargement assurant l'entretien minimal (soit environ 0,6 UGB / ha).	164,64 €/ha/an
OU		
A.2.4bis	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 2003A21 : »Gestion extensive des pelouses et landes calcicoles remarquables » (en remplacement des mesures actuelles 2003A01 et 2003A02) <u>Nouvelle mesure Agri-environnementale en proposition</u> <u>(pas encore validée)</u> - Mesure fixe ; - Gestion uniquement par pâturage (pas de fauche) ; - Pâturage raisonné : choix de la pression de pâturage en fonction des préconisations particulières issues du diagnostic éco-pastoral préalable (chargements, périodes...) ; - Déplacement des animaux, surveillance et tenue d'un cahier de pâturage ; - Conserver les haies et les points d'eau ; - Entretien de la végétation ligneuse basse (< à 1 mètre) par gyrobroyage mécanique autorisé entre le 1 ^{er} septembre et le 31 mars ; - Entretien des clôtures existantes en bon état / ou pose dépose de clôtures mobiles. <ul style="list-style-type: none"> • Milieux éligibles :Pelouses sèches : milieux ouverts ayant un taux de couverture en ligneux (hauts et bas) < à 50 % et en ligneux hauts < à 10 % ; • Les landes : milieux semi-ouverts ne nécessitant pas de travaux préalables de ré-ouverture, ayant un taux de couverture par les ligneux (hauts et bas) < à 50 %. <u>Interdictions</u> : nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre (sauf emprise des clôtures sur 1,5 m de large), retournement, travail simplifié du sol, semis,), traitements chimiques (sauf désherbage sur l'emprise des clôtures et de façon localisée après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent.	168,00 €/ha/an
Cumul possible des options précédentes avec les deux options suivantes, selon les cas :		
A.2.4-e	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures 19.03.B21 ou 20.03-C21 « mise en place d'équipements pastoraux » - clôtures fixes ; - 100 ml/ha maximum ; - Passages intégrés sur tous les chemins fréquentés lors de la signature du contrat.	+ 0,36 €/ml
A.2.4-f	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures 20.03-D21 « Supplément pour parcelles à accessibilité réduite » uniquement dans le cas des mesures 20.03 - Parcelles en forte pente, >20%. - engagement sur la surface réelle en pente et gérée par le pâturage.	+ 82,32 €/ha/an

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)				

Enveloppe théorique de l'action : Coût moyen d'un contrat A.2.4 (avec 10% des parcelles présentant une forte pente) : Surface landes semi fermées et de pelouses sèches ouvertes sur les sites potentiellement concernés par la gestion pastorale : 560 ha	Coûts en € TTC	
	Hypothèse basse 25%	Hypothèse haute* 100%
150,00 €/ha/an pendant 5 ans	21 000 €/an	84 000,00 €/an
Coût total:	105 000,00 €	420 000,00 €

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soient maintenus dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagée dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Justification du coût nouvelle mesure 2003A01	Coûts en € TTC
Interdiction de fertilisation :	
- Perte de matière sèche : 1TMS/ha/an = 1000 kg × 0,6 UF × 0,14 € =	+ 84 €/ha/an
- Economie d'engrais (base 30-30-30) : (30 × 0,53 €) + [(30+30) × 0,38 €] =	- 38,70 €/ha/an
- Economie d'épandage:	- 19,82 €/ha/an
Total perte = 84 - 38,70 - 19,82 =	+ 25,48 €/ha/a n
Gestion par pâturage raisonné :	
- Tenu d'un cahier de pâturage : 1 h/ha/an à 11,43 €/h =	+ 11,43 €/ha/an
- Surveillance et déplacement des animaux : 6 h/ha/an à 11,43 €/h =	+ 68,58 €/ha/a
- Entretien des clôtures existantes / pose dépose de clôtures mobiles : 3 h/ha/an à 11,43 €/h =	+ 34,29 €/ha/an
Total gestion = 11,43 + 45,72 + 34,29 =	+ 114,30 €/ha/an
Total coût à l'ha :	139,80 €/ha
Total avec bonification + 20 % :	168,00 €/ha

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	210 000,00 €	210 000,00 €					420 000,00 €
%	50%	50%					100%

Résultat attendu / Indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Gestion pastorale de 560 ha d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes moyennement embroussaillés.	- surface contractualisée - part de la surface sous contrat / surface totale d'habitat en % - surface sous contrat / SAU concernée par les habitats - surface de parcours / surface initiale

A.2.5	Gestion extensive des prairies naturelles contenant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèce (Damier de la Succise)
--------------	---

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	3./ 4.
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510) Habitat d'espèce du Damier de la Succise (1065).
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Encourager des pratiques agropastorales favorables sur les parcelles renfermant des habitats d'espèce « Damier de la Succise ».

Descriptif :

- Action OBLIGATOIRE : Les surfaces à engager et à gérer seront définies avec l'exploitant au cours du Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1
- Sur les parcelles de prairies contenant l'habitat 6510 ou l'habitat d'espèce du Damier de la succise ;
- Contractualisable dans le cadre du dispositif CAD ;
- Engagement au choix de deux mesures de la synthèse régionale des mesures agrienvironnementales :
 - Mesure 2001A00 ou 1806F00 si l'exploitant n'a pas souscrit la 2001 en PHAE sur son exploitation ;
 - Mesure 1806F00 seule, si l'exploitant a déjà souscrit une mesure 2001 en PHAE sur son exploitation ;

Option	Engagements spécifiques	Montant CAD + 20 % au titre de Natura 2000
A.2.5 a (Base)	<p>Mesure 20.01.A00 « Gestion extensive des prairies (permanentes, humides...) »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans leur ensemble, les actions 2001 seront réservées par décision départementale à des surfaces identifiées en gestion extensive de prairies présentant un fort intérêt pour la biodiversité ou le paysage ; - Pour les prairies naturelles, un seul renouvellement de la prairie maximum avec travail simplifié du sol ; - Pour les prairies temporaires, un seul renouvellement de la prairie avec possibilité de labour. - fertilisation organique limitée à 65 U d'azote utilisable environ, hors restitution par le pâturage ; - tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation ; - exploitation de la prairie par la fauche ou la pâture. <p><u>Interdictions</u> : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, affouragement permanent sur la parcelle, ensilage sur la parcelle.</p> <p>Une seule option contractualisable</p>	

	<p>Mesure 20.01.D21 « Gestion extensive des prairies (permanentes, humides...) avec suppression de la fertilisation minérale»</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure fixe (disposition spécifique Natura 2000) ; - Exploitation de la prairie par la fauche et/ou le pâturage; - Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques ; - <i>aucun renouvellement des prairies pendant la durée du contrat</i> ; - cumul avec la suppression de la fertilisation organique (hors restitution naturelle par le pâturage) : la suppression de fertilisation est devenue une suppression de fertilisation totale. <p><u>Interdictions</u> : nivellement, boisement (<i>y compris truffières</i>), écobuage, brûlis, cassage de pierre, retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements chimiques (sauf emprise clôtures), fertilisation (hors restitution naturelle par le pâturage), drainage, affouragement permanent, ensilage sur la parcelle, dépôts ;</p>	234,17 €/ha/an
A.2.5-a1	<ul style="list-style-type: none"> • cumul avec 16.01-A00 : « utilisation tardive des parcelles en herbe » - Parcelles éligibles : contenant l'habitat d'espèce « Damier de la succise » ; - pour gestion pastorale comme pour fauche. <ul style="list-style-type: none"> ○ 16.01-Z22 : après le 30 juin 	+ 109,76 €/ha/an
A.2.5-a2	<ul style="list-style-type: none"> ○ 16.01-Z23 : après le 20 juillet 	+ 182,84 €/ha/an
A.2.5-a3	<ul style="list-style-type: none"> ○ 16.01-Z24 : après le 15 août (l'engagement cumulé de la mesure 2001D01 et 1601A04 ne se fera que sur des surfaces limitées de l'habitat d'espèce et d'après le diagnostic écologique préalable, mesure A.1.1) 	+ 210,38 €/ha/an
OU		
A.2.5 b (Base)	<p>Mesure 18.06.C21 « Gestion contraignante d'un milieu remarquable » : Une seule option principale utilisée : Option 18.06.F21 « Prairie humide remarquable » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure fixe ; - Limitation de la fertilisation et/ou limitation du chargement et/ou de limitation d'autres modes de gestion ; - Sur diagnostic préalable validé par la DIREN. - Le Comité technique fixera la taille de l'îlot de gestion. - Entretien par pâturage adapté obligatoire (selon le cahier des charges) ; - Éviter le sous et le sur pâturage ; - Possibilité de mettre en place des rigoles d'une profondeur de 20 cm maximum. <p><u>Interdictions</u> : Drainage ; dans le cas d'un drainage déjà réalisé (si réversible), mise en place de bouchons en aval ou pose de barrages seuil si drainage par ciels ouverts ; Curage des fossés de drainage ; Exploitation de la tourbe ; Écobuage (sauf sur avis du comité technique) ; Boisement (<i>y compris peupleraies</i>) ; Labour ; Création de plans d'eau ; Modification de la topographie de la parcelle ; Dépôts de toutes sortes (sable, gravats, bois, déchets, fumier...) ;</p>	
Et APPLICATION DU CAHIER DES CHARGES SUIVANT <u>Nouvelle mesure Agri-environnementale en proposition (pas encore validée)</u>		
A.2.5 b1	<ul style="list-style-type: none"> • « Prairies inondables de fond de vallées » Adapté pour habitats de prairies maigres de fauches de basse altitude (6510) - Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques ; - Possibilité de gestion par la fauche seule : pas d'obligation de pâturage : ○ Si pâturage : <ul style="list-style-type: none"> - Pression de pâturage annuelle entre 1 et 1,4 UGB/ha ; - Période de pâturage autorisé : 1^{er} avril au 31 octobre ; au moins un passage des animaux entre le 1^{er} mai et le 30 juin et entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre. - Élimination mécanique des refus de pâturage (si nécessaire) une fois par an (gyrobroyage d'entretien entre le 1^{er} octobre et le 31 mars) ; - Mise en place d'enclos de pâturage et d'exclos (sur avis du comité technique) ; 	329,29 €/ha/an

	<ul style="list-style-type: none"> - Libération de la parcelle en cas de difficultés de ressuyage ; - Tenir à jour le cahier de pâturage ; <p>o Si fauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien par une fauche du centre vers la périphérie à vitesse lente après le 1^{er} juillet ; - Interventions mécaniques autorisées après ressuyage de la parcelle ; - Entretien des fossés existants « vieux fonds, vieux bords » selon diagnostic ; pas de création de nouveaux fossés ou de nouvelles rigoles ; - En cas d'un drainage déjà réalisé : pas d'obligation de mise en place de bouchons en aval ou de pose de barrage seuil) ; - Conservation des éléments fixes : haies, talus de rétention d'eau, arbres isolés, alignement, mares, fossés... ; <p><u>Interdictions</u> : Fertilisation (minérale et/ou organique, hors restitution naturelle en cas de pâturage), traitements phytosanitaires et chimiques, travail simplifié du sol, semis, l'entretien des cours d'eau est autorisé dans les limites de la réglementation en vigueur).</p>	
--	--	--

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :

	Coûts en € TTC	
Coût moyen d'un contrat A.2.5 : 280,00 €/ha/an pendant 5 ans	<u>Hypothèse basse</u> 25%	<u>Hypothèse haute*</u> 100%
Surface de prairies naturelles sur les sites potentiellement concernées par de la gestion dans le cadre des CAD : 30 ha	2 100,00€/an	8 400,00 €/an
Coût total:	10 500,00 €	42 000,00 €

* NB : L'hypothèse haute représente l'enveloppe théorique estimée nécessaire pour **permettre de garantir** que l'ensemble de ces habitats naturels d'intérêt communautaire soient maintenus dans un état de conservation favorable (retour à un stade de lande moins fermée ou de pelouse). Néanmoins, il est très improbable, de par le contexte contractuel et les outils existants, ainsi que les difficultés d'exploitation (pentes fortes et instabilité des sols) que l'ensemble de cette surface soit engagée dans le cadre de Natura 2000, ni que les CAD « Natura 2000 » puissent être massivement engagés au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'objectifs (nombre important de CTE engagés par les exploitants lotois).

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	21 000,00 €	21 000,00 €					42 000,00 €
%	50%	50%					100%

Résultat attendu / Indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Gestion de 30 ha de prairies en habitat d'intérêt communautaire moyennement embroussaillées.	<ul style="list-style-type: none"> - surface contractualisée - part de la surface sous contrat / surface totale d'habitat en % - surface sous contrat / SAU concernée par ces habitats - surface d'habitat d'espèce / surface initiale

A.2.6	Entretien et réhabilitation des haies
--------------	--

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	(3.)/ (4.)/ 6.
Habitats et espèces concernés	Damier de la succise (papillon d'intérêt communautaire favorisée par la présence de haies « coupe vent », 1065) + Bruant ortolan (directive oiseau) et Fauvette orphée.
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Favoriser l'espèce d'intérêt communautaire Damier de la Succise ;
- Favoriser d'autres espèces participant à la biodiversité générale des sites (oiseaux) ;

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE ;
- Engagement de la mesure 06.01.A01 ou de la mesure 06.02.A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales, selon l'état initial des haies concernées ;
- Contractualisable dans le cadre du dispositif CAD.

Préalable obligatoire : les linéaires engagés seront définis pour chaque exploitation par le Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;

Option	Engagements spécifiques	Montant CAD + 20 % au titre de Natura 2000
A.2.6. Base	<p>Cahier des charges général aux mesures « entretien » et « réhabilitation »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures fixes ; - Maximum 200 ml/ha ; - L'objectif est d'atteindre 1,50 m minimum de hauteur pour les haies basses ou arbustives et 1 m minimum d'emprise au sol, 1,50 m d'emprise au sol minimum pour les haies hautes arborées ; - Faire appel à un organisme technique préalable à toute plantation ou entretien ; - Suivre une formation sur la plantation et/ou sur l'entretien au cours des 5 ans ; - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; - Enregistrement des interventions d'entretien - Hors passage agricole : supprimer les discontinuités de plus de 2 m de longueur au terme du contrat, par plantation ou développement naturel selon préconisation du diagnostic. <p><u>- Interdictions :</u> Pas de travail du sol sur une emprise au sol d'au moins 1,50 mètre, pas de désherbage chimique à moins de 1 m des plants sauf situation particulière appréciée dans le diagnostic, pas d'interventions pendant la période de nidification (1^{er} avril au 30 septembre) sauf pour les tailles de formation ou dans le cas de difficultés d'accès..</p> <p>Deux options selon l'état initial des haies concernées :</p>	
A.2.6.a	<p>Mesure 06.01.A21 « Réhabilitation de haies »</p> <p>Eligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ haies n'ayant pas donné lieu à versement d'aides publiques ; 	1,28 €/ml

	<ul style="list-style-type: none"> ○ 20 à 50 % d'arbres manquants. <p>Réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation les 2 premières années, avec remplacement des manquants ; ○ Possibilité de garder jusqu'à 2 arbres morts de moyenne par 100 ml de haie ; ○ Dans les haies hautes conserver au moins 7 arbres par 100 ml ; ○ Sur les haies régénérées et dans les parcelles pâturées, mise en défens de la plantation ; ○ Enlèvement du paillage plastique en année 5 suivant préconisation du diagnostic. <p>Puis entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Taille en hauteur (sommitale) autorisée sur les haies basses ; ○ Sur la partie basse de la haie, réalisation de deux tailles latérales, espacées de deux ans, selon préconisation du diagnostic ; ○ Au-delà de 4 m de hauteur, deux tailles latérales maxi pendant la durée du contrat selon prescription du diagnostic ; ○ Nettoyage manuel ou mécanique au pied de la haie. 	
A.2.6.b	<p>Mesure 06.02.A21 « Entretien de haies »</p> <p>Eligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ haies qui n'ont pas bénéficié d'aides publiques à la plantation depuis moins de cinq ans. ; ○ Deux grands types de haies concernées : Les haies basses et arbustives de moins de 7 m de haut et les haies hautes arborées ayant pour objectif d'atteindre plus de 7 m de haut. <p>Entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Entretien des deux côtés de la haie, sauf situation particulière motivée et appréciée dans la diagnostic ; ○ Taille en hauteur et en épaisseur deux fois au moins pendant la durée du contrat sur les haies basses ou arbustives ; ○ Pas de taille en hauteur sur les haies hautes arborées ; deux tailles maximums en épaisseur pendant la durée du contrat ; ○ Pas d'élagage ni de taille latérale au-delà de 6 m de hauteur ; ○ Possibilité de laisser jusqu'à deux arbres morts en moyenne par 100 ml de haie ; ○ Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie. 	0,55 €/ml

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :		Coûts en € TTC
Coût moyen d'un contrat A.2.6 :	1,28 €/ml (option A.2.6-a)	
Linéaire de haies potentiellement contractualisable :	5000 ml	6 400,00 €/an
Total :		38 400,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	19 200,00€	19 200,00 €					38 400,00 €
%	50%	50%					100%

Résultat attendu / Indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Contractualisation de 5000 m linéaire de haie en entretien ou en réhabilitation.	- linéaire entretenu ; - linéaire réhabilité ; - linéaire sous contrat / linéaire potentiel des sites

A.2.7	Maintenir et favoriser les plantes messicoles
--------------	--

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	
Enjeux de conservation visés	6
Habitats et espèces concernés	Hors intérêt communautaire : cortège riche des plantes messicoles, dont trois espèces protégées en France, Sabline des chaumes, Pied d'alouette de Bresse, Nigelle de France, plus éventuellement, Spéculaire de castille.
Zones d'application	Les trois sites

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Favoriser la biodiversité globale des sites, : intégration d'un des points forts identifiés lors de l'état des lieux, la grande richesse messicole des sites (plus de vingt espèces spécifiques recensées, et souvent en voie de raréfaction du fait de l'évolution des pratiques, comme le Bleuet, Nielle des blés, Glaïeul des moissons...);
- Inciter les exploitants à prendre en compte cet enjeu secondaire, mais étroitement lié au système extensif d'exploitation des cultures annuelles.

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE ;
- Engagement de la mesure 1402A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable obligatoire : les surfaces engagées seront définies pour chaque exploitation par le Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Contractualisable dans le cadre du dispositif CAD.

Option	Engagements spécifiques	Montant CAD (pas de bonification Natura 2000)
A.2.7	<p>Mesure 1402A01 « Non récolte sur une parcelle en céréale à paille pour maintenir les plantes messicoles » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure fixe (Surface d'application fixe sur les 5 ans) ; - Maximum 1 ha par exploitation ; - Pas de traitement phytosanitaire, de fertilisation et pas de récolte sur 10 % au moins de la parcelle, avec un maximum de 0,5 ha par parcelle ; - Broyage après le 1^{er} septembre. 	<p>396,37 €/ha/an</p> <p>par hectare non récolté</p>

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :		Coûts en € TTC
Coût moyen d'un contrat A.2.7 :	475,64 €/ha/an	
Surfaces de culture potentiellement contractualisable : 30 % des surfaces en culture annuelle des sites, soit environ 100 ha. Contractualisation sur 10 % de la surface soit 10 ha		4 756,00 €/an
Total sur 6 ans :		28 536,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	14 268,00 €	14 268,00 €					28 536,00 €
%	50%	50%					100%

Résultat attendu / Indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Contractualisation de 10 ha de cultures.	- surface de cultures hébergeant des messicoles / surface initiale ; - surface contractualisée / surface totale culture des sites - surface contractualisée / SAU concernée par plantes messicoles.

A.3.1	Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise
--------------	--

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectifs généraux visés	2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	3./ 4.
Habitats et espèces concernés	Tous les habitats situés entre deux noyaux de population de Damier de la Succise, contenant effectivement ou potentiellement de la Succise des prés
Zones d'application	Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité

Objectifs :

- Mettre en relation physique des parcelles renfermant des population isolées de « Damier de la Succise », par la création de bandes enherbées...favorables à la dissémination des adultes ;
- Eviter le dépérissement des populations isolées, favoriser l'extension de l'espèce à l'ensemble des parcelles identifiées pouvant héberger ou hébergeant des stations de Succise des prés.

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE ;
- Engagement de la mesure 1402A01 de la synthèse régionale des mesures agri-environnementales ;
- Préalable obligatoire : les surfaces engagées seront définies pour chaque exploitation par le Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1.1 ;
- Contractualisable dans le cadre du dispositif CAD ;

Option	Engagements spécifiques	Montant CAD + 20 % au titre de Natura 2000
A.3.1 Base	- Création de bandes enherbée en bordure des parcelles, entre les noyaux de populations identifiées contenant des stations de Succise, ou favorables ;	
A.3.1-a	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 0401A21 « Implanter des dispositifs enherbés en remplacement d'une culture arable » : - Parcelles éligibles : cultures arables ; - Mesure fixe ; - diagnostic préalable localisation pertinente des bandes validée en Comité technique ; - application du cahier des charges de la mesure RTA ; - Largeur des bandes > 5 m 	449,84 € / ha de bandes enherbées/an
A.3.1-b	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1805A21 « Non-utilisation de milieux fragiles » : - Parcelles éligibles : pelouses sèches ou prairie ; - Eligibilité de la parcelle après avis du comité technique au cas par cas les modalités d'entretien et les périodes d'intervention en fonction des enjeux floristiques ou faunistiques ; - Mise en défens avec clôtures ; - Pas de pâturage ; - Fertilisations minérale et organique interdites ; - Pas de modification de l'état initial du milieu ; - Pas de mise en culture (semis, apport de graines ou de végétation, tout travail du sol interdit). 	82,32 €/ha/an

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de CAD (surtout après année 3, avec le renouvellement progressif des CTE)					

Enveloppe théorique de l'action :		Coûts en € TTC
Coût moyen d'un contrat A.3.1 :	82,32 €/ha/an	
Surfaces de culture potentiellement contractualisable :	3 ha	245 €/an
Total sur 6 ans:		1 235,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État - MAAPAR (FFCAD)	Région	Départ.	Autres	Autofinan- -cement	TOTAL
€	617,50 €	617,50 €					1 235,00 €
%	50%	50%					100%

Résultat attendu / Indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Mise en place de 0,25 ha de bandes enherbées (soit 500 ml) ; - Mise en défens de 2 ha de surface de parcours ou de pelouse en faveur des populations de Damier de la succise.	- surface et linéaire contractualisés ; - surface occupée par le damier / surface initiale

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas prétendre à un CAD (Propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...)

Mesures B.1

Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales

Mesures B.2

Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

B.1.1	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture
--------------	---

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	2./ (6.)
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches calcicoles fermées et landes fermées à Genévriers ou à Genêts (Habitats 6210, 6220, 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes pelouses sèches autrefois pâturées;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Réouverture d'anciens parcours entièrement abandonnés et embroussaillés, en cours de boisement (évolution naturelle), et entretien **mécanique** après ouverture ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.1 (à destination des exploitants agricoles).
- Le montant de l'aide est calculé sur la partie investissement seulement, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage.
- L'aide est versée en une fois la première année.
- Suite à l'action B.1.1, le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole :
 - C.1. 2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire.
- L'action n'est pas cumulable avec l'action B.2. « gestion »
- Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.1 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.
- Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.1-a (Base)	<ul style="list-style-type: none"> • « Débroussaillage lourd d'ouverture la première année » :- - Réouverture partielle du milieu selon diagnostic réalisé au moment de l'élaboration du contrat Natura 2000 ; - Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) ; - Conserver les haies et les points d'eau ; - Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ; 	691,00 €/ha pour les 5 ans

	<ul style="list-style-type: none"> - arrachage des arbustes ou coupe : <ul style="list-style-type: none"> o si coupe : broyage au sol <i>et tronçonnage de finition</i> ou <i>débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (après autorisation du comité technique)</i> ; o si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches <i>et des arbustes</i> hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic préalable. - Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; <p>Puis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien par gyrobroyage mécanique pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; - Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement (y compris truffières), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis). 	
Option B.1.1-b	<ul style="list-style-type: none"> • « Supplément pour parcelle à accessibilité réduite » - fortes pentes (>20%) ; - engagement uniquement sur les surfaces réellement en pente dans les parcelles. 	+ 69,00 €/ha pour les 5 ans

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.1.1-a Débroussaillage lourd d'ouverture :	
<ul style="list-style-type: none"> • broyage au sol : 8 heures à 38,50 €/H = • tronçonnage : 10 heures à 19,90 €/H = • dessouchage : 8 heures à 11,50 €/H = • enlèvement ou brûlage des souches : 8 heures à 11,50 €/H = 	308,00 €/ha 199,00 €/ha 92,00 €/ha 92,00 €/ha
Entretien mécanique par gyrobroyage les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	
Total coût à l'ha :	691,00 €/ha
B.1.1-b Supplément pour parcelles à accessibilité réduite : pentes fortes (>20%) ; temps passé supplémentaire : 6 heures à 11,50 €/H = 69 €/ha	+ 69,00 €/ha
Total coût à l'ha :	+ 69,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation / démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action :	
- [contractualisation moyenne à l'hectare : 691,00 €/ha] × 30 ha =	20 730,00 €
- [supplément pour pentes fortes : 69,00 €/ha] × 4 ha =	276,00 €
Total action :	21 000,00 €

P.M : l'animation de cette action, et notamment la réalisation du diagnostic écologique, est prévue dans l'axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	10 500,00 €	10 500,00 €					21 000,00 €
%	50 %	50%					100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Restauration de 30 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	- surface réouverte et gérée - surface d'habitat restauré / surface d' habitat hors SAU

B.1.2**Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture**

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	4./ (6.)
Habitats et espèces concernés	habitats ponctuels , 6410 et 6510 (Prairies à molinie sur calcaire (option 2 seulement) et prairie de fauche de basse altitude (options 1 ou 2))
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes prairies de fauche abandonnées (généralement situées en fond de vallon) ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Réouverture **d'anciennes prairies** entièrement abandonnées et embroussaillées, en cours de boisement (évolution naturelle), et entretien **mécanique** après ouverture ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.2 (à destination des exploitants agricoles).
- Le montant de l'aide est calculé sur la partie investissement seulement, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage.
- L'aide est versée en une fois la première année.
- Suite à l'action B.1.2, le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole :
 - C.1. 2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire.
- L'action n'est pas cumulable avec l'action B.2. « gestion »
- Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.2 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.
- Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
<p>B.1.2-a</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Débroussaillage lourd d'ouverture la première année » : - Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ; - arrachage des arbustes ou coupe : <ul style="list-style-type: none"> ○ si coupe : broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (après autorisation du comité technique) ; ○ si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic. - Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} Septembre et le 31 mars ; - l'utilisation du bulldozer est exclue ; - Travail simplifié du sol autorisé après les travaux. <p>Puis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; <p><u>- Interdictions</u> : retournement, nivellement, semis, boisement (y compris truffières), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</p>	<p>691,00 €/ha pour 5 ans</p>
<p>B.1.2-b</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Débroussaillage lourd d'ouverture la première année et régénération de la parcelle par implantation d'une prairie » - Travaux de réouverture mécaniques par arrachage des arbustes : <ul style="list-style-type: none"> ○ dessouchage et enlèvement des souches <i>et des arbustes</i> hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place après avis du Comité technique. - Réalisation des travaux de réouverture entre le 1^{er} Septembre et le 31 mars; l'utilisation du bulldozer est autorisée pour les travaux d'ouverture ; - Implantation d'une prairie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Retournement de la parcelle afin d'éliminer au maximum les racines de ligneux (prunelliers ...) ○ Réensemencement à partir de récolte de graines par moisson ou fauche sur des parcelles de prairie naturelles (parcelles à définir au cours du diagnostic préalable). ○ Un seul retournement et semis la première année suite aux travaux ; ○ Pas de fertilisation. <p>Puis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; - Fauche tardive après le 1er juillet. <p><u>- Interdictions</u> : boisement (y compris truffières), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique</p>	<p>970,00 €/ha pour 5 ans</p>

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.1.2-a	
- Débroussaillage lourd d'ouverture :	
- broyage au sol : 8 heures à 38,50 €/H =	308,00 €/ha
- tronçonnage : 10 heures à 19,90 €/H =	199,00 €/ha
- dessouchage : 8 heures à 11,50 €/H =	92,00 €/ha
- enlèvement ou brûlage des souches : 8 heures à 11,50 €/H =	92,00 €/ha
Sous-Total :	691,00 €/ha
Entretien mécanique par gyrobroyage ou fauche dès que la parcelle le permet les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	-
Total coût à l'ha :	691,00 €/ha
B.1.2-b	
Débroussaillage lourd d'ouverture :	
- tronçonnage : 10 heures à 19,90 €/H =	199,00 €/ha
- arrachage : 8 heures à 38,50 €/H =	308,00 €/ha
- dessouchage : 8 heures à 11,50 €/H =	92,00 €/ha
- enlèvement ou brûlage des souches : 8 heures à 11,50 €/H =	92,00 €/ha
Sous-Total :	691,00 €/ha
Réimplantation d'une prairie:	
- travail du sol:	99,00 €/ ha
- Fauche et récupération semences sur prairie :3 heures par ha à 38,11 €/H=	114,50 €/ha
- Semis (travail + semences) :	65,50 €/ha
Sous-Total :	279,00 €/ha
Entretien mécanique par fauche les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	-
Total coût à l'ha :	970,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation / démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action : [contractualisation moyenne à l'hectare : 830€/ha] × 5 ha =	4 150,00 €
Total action :	4 150,00 €

P.M : l'animation de cette action, et notamment la réalisation du diagnostic écologique, est prévue dans l'axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	2 075,00 €	2 075,00 €					4 150,00 €
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
Restauration de 5 ha d'habitats d'intérêt communautaire dégradé.	- Surface restaurée et gérée - surface d' habitat restaurée / surface d' habitat hors SAU

B.1.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture
--------------	---

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	(1.)/ 2./ (4.)/ (6.)
Habitats et espèces concernés	Pelouses sèches calcicoles et landes semi-fermées à Genévriers ou à Genêts (Habitats 6110, 6210, 6220, 5130) + autres habitats ponctuels (Prairies à molinie sur calcaire et prairie de fauche de basse altitude, 6410 et 6510)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Réouverture **d'anciennes prairies** ou **de landes semi fermées** issues de pelouses sèches abandonnées : habitats d'intérêt communautaire en cours de dégradation par l'abandon, mais dont le degré de fermeture n'est pas encore trop marqué (parcelles encore pénétrables, recouvrement < à 30 % de ligneux) ;
- Entretien **mécanique** après ouverture ;
- Restauration et maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

- Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.3 (à destination des exploitants agricoles).
- Le montant de l'aide est calculé sur la partie investissement seulement, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage.
- L'aide est versée en une fois la première année.
- Suite à l'action B.1.3, le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole :
 - C.1. 2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire.
- L'action n'est pas cumulable avec l'action B.2. « gestion »
- Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.3 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.
- Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.3-a	<ul style="list-style-type: none"> • « Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture par travaux mécaniques ou manuels » : - Réouverture partielle du milieu (sur parcelles de pelouses) selon diagnostic réalisé au moment de l'élaboration du contrat Natura 2000 ; - Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) sur les parcelles de pelouses ; - Conserver les haies et les points d'eau ; - Travaux de réouverture et d'entretien mécaniques ou manuels, par coupe des arbustes : <ul style="list-style-type: none"> ○ broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage ; ○ mise en tas des résidus pour brûlage ; - Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; <p>Puis</p> <p>Entretien par gyrobroyage mécanique pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement (y compris truffières), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique. 	390,00 €/ha pour 5 ans
Option B.1.3-b	<ul style="list-style-type: none"> • « Supplément pour parcelle à accessibilité réduite » - fortes pentes (>20%) ; - engagement uniquement sur les surfaces réellement en pente dans les parcelles. 	+ 69,00 €/ha pour 5 ans

Estimation du coût :	Coûts en €
B.1.3-a	
Débroussaillage d'ouverture :	
○ gyrobroyeur forestier + tracteur : 390,00 €/ha	390,00 €/ha
OU	
○ Débroussaillage manuel : 26 heures à 15,00 €/H = 390,00 €/ha	
Entretien mécanique par gyrobroyage les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	
Total coût à l'ha :	390,00 €/ha
B.1.3-b	
Supplément pour parcelles à accessibilité réduite : pentes fortes (>20%) :	
○ temps passé supplémentaire : 6 heures à 11,50 €/H = 69 €/ha	+ 69,00 €/ha
Total coût à l'ha :	+ 69,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation / démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action :	
[contractualisation moyenne à l'hectare : 390,00 €/ha] × 25 ha =	9 750,00 €
[supplément pour pentes fortes : 69,00 €/ha] × 5 ha =	345,00 €
Total action sur 6 ans :	10 095,00 €

P.M : l'animation de cette action, et notamment la réalisation du diagnostic écologique, est prévue dans l'axe *IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	5 047,50 €	5 047,50 €				10 095,00 €
%	50 %	50 %				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
Restauration de 25 ha d'habitats d'intérêt communautaire dégradé : - 5 ha d'anciennes prairies ; - 20 ha d'anciennes pelouses.	- Surface restaurée et gérée - surface d' habitat restaurée / surface d' habitat hors SAU

B.2.1**Entretien de parcelles en habitat d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles**

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 3/ Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1./ 2. / (6.)
Habitats et espèces concernés	Complexe de pelouses sèches et de landes (Habitats 6110, 6210, 6220, 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement dans un CAD

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à l'entretien dans un état de conservation favorable de parcours abandonnés, pour des parcelles ne nécessitant pas de réouverture du milieu ;
- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple).

Descriptif des engagements :

- Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.4 (à destination des exploitants agricoles) déduction faites des aides apportées à la gestion du troupeau.
- L'action n'est pas cumulable avec les actions B.1.1. et B.1.3 « restauration »
- Dans le cadre de l'action B.2.1, le propriétaire ne peut pas déléguer l'entretien à un exploitant agricole :
- Durée du contrat : engagements sur 5 ans.
- En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.2.1	<p>« Maintien de l'ouverture par travaux d'entretien mécaniques ou manuels » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'entretien mécaniques par gyrobroyage au sol (ou débroussailleuse manuelle), sans exportation, des petits ligneux (notamment prunelliers), hors zones de landes plus denses ; - Réalisation des travaux d'entretien entre le 1er septembre au 31 mars ; - gyrobroyage d'entretien réalisé deux fois sur la durée du contrat ; - Tenir un cahier parcellaire d'enregistrement des pratiques. <p>- <u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement (y compris truffières), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique.</p>	<p>183,00 €/ha</p> <p>pour 5 ans</p>

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.2.1 Entretien par gyrobroyage léger des petits ligneux envahissants : ○ Elimination des petits ligneux : 8H/ ha à 11,43 €/H = 91,50 €/ha × 2 ans =	183,00 €/ha
Total coût à l'ha :	183,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation / démarchage	Contractualisation progressive sur les 5 années				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action: [contractualisation à l'hectare : 183,00 €/ha] × 20 ha =	3 660,00 €
Total action sur 6 ans :	3 660,00 €

P.M : l'animation de cette action, et notamment la réalisation du diagnostic écologique, est prévue dans l'axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	1 830,00 €	1 830,00 €					3 660,00 €
%	50 %	50 %					100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
Mise en gestion de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire (de pelouses sèches et de landes semi fermées).	- surface d'habitats gérés - surface d' habitat gérée / surface d' habitat hors SAU

AXE II – MESURES CONNEXES

LIGNE D'ACTION C – Maintien d'un tissu agricole actif

Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire abandonnés

Mesures C.1

Mobilisation et maîtrise du foncier

Mesures C.2

Aménagements parcellaires

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

C.1.1	Veille et animation foncière sur les sites
--------------	---

Ligne d'action/Mesure	C – Maintien d'un tissu agricole actif / C.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire) et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / (4.)
Habitats et espèces concernés	Tous, plus spécialement landes et pelouses sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / partenaires	SAFALT / Organismes agricoles

Objectifs :

- Faire remonter tous les mouvements fonciers à l'intérieur du site à la structure animatrice qui pourra vérifier si les parcelles concernées renferment des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ;
- Inciter à la prise en compte des objectifs de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire au moment de la vente ou de l'acquisition par la SAFALT (préemption), par le rajout d'un cahier des charges de gestion au moment de la rétrocession ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Mobiliser le foncier dans le cas de projets précis déjà identifiés de réinvestissement pastoral ou de gestion des surfaces en habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif :

La structure animatrice devra missionner la SAFALT, par le biais d'une prestation de service ;

- Veille foncière : La SAFALT pourrait s'engager à alerter la structure-animatrice pour tout mouvement foncier sur le site, et le cas échéant à permettre à ce que la vente réponde au mieux aux objectifs de conservation du site ;
- Animation foncière : La SAFALT pourrait s'engager rechercher les moyens de mobiliser des parcelles qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de certains projets individuels ou collectifs de gestion des habitats à la demande de la structure animatrice, notamment :
 - par la mise en place d'échanges ponctuels de parcelles en habitats d'intérêt communautaire : actions complémentaires :
 - C.2.1 – Mise en place de programmes d'échanges fonciers ponctuels
 - C.2.2 – Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'un programme d'échange de foncier ponctuel ;
 - par la préemption / rétrocession dans le cadre des missions de la SAFER (soit dans un objectif agricole, soit dans un objectif environnemental).
- Intégration des objectifs de conservation de Natura 2000 dans un cahier des charges environnemental : définition d'un cahier des charges environnemental intégrant les engagements de base (bonnes pratiques agricoles) de gestion pastorale sur les habitats d'intérêt communautaire [mesures de référence pour la définition de ce cahier des charges : mesures A.2.4 (Pelouses sèches et landes) et A.2.5 (Prairies naturelles de fauche)]. Ce cahier des charges devra être pris en compte :

- dans le cadre du dispositif d'acquisition et de rétrocession de la SAFER (dans un objectif environnemental) ;
- dans le cadre d'une rétrocession à un exploitant, la SAFALT devant s'assurer de l'engagement de l'acheteur à respecter le cahier des charges pendant une durée minimale (proposition : 5 ans).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT...)	Veille foncière permanente Animation foncière au cas par cas, en fonction des projets émergeant (recherche de parcours par un éleveur...)				

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
PRESTATION DE SERVICE DE LA SAFALT Rémunération SAFALT (sur la base de 3 jour/an pour la veille foncière et l'animation de 4 dossiers/an dès la deuxième année) :	
[(3 j × 5) + (4 × 2 j × 5 ans)] = 55 jours × 535,00 €	29 425,00 €
Total action :	29 425,00 €

P.M : l'animation et le suivi de cette action par la structure animatrice est prévue dans l'axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Plan de financement :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€		29 425,00 €					29 425,00 €
%		100%					100%

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Mise en place de la veille et de l'animation la deuxième année - 20 dossiers fonciers traités sur les sites durant les 5 années suivantes	- Nombre de dossiers traités - nombre débouchant sur contrat - Nombre de dossier traité/ nombre d'actes de vente sur la zone - nombre de vente de parcelles dans les sites aboutissant à la destruction d'habitats d'intérêt communautaire

C.1.2**Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire**

Ligne d'action/Mesure	C – Maintien d'un tissu agricole actif / C.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire) et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / (4.) / (5.) / (6.)
Habitats et espèces concernés	Tous, plus spécialement landes et pelouses sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130) et Habitat d'espèce du Damier (1065)
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Collectivités
Bénéficiaires	Propriétaires fonciers

Objectifs :

- Conforter l'utilisation des parcelles à vocation agricole sur le long terme ;
- Rendre incitatif la cession par des conventions d'une durée suffisante pour permettre aux éleveurs d'avoir une gestion à plus long terme de leur système d'exploitation ;
- Inciter les propriétaires à passer par des baux ruraux, plutôt que par des Contrats pluriannuels d'exploitation ou par des contrats de durée encore plus limitée.

Descriptif :

Une prime d'un montant forfaitaire à l'hectare est versée au propriétaire qui cède par acte enregistré ou notarié l'utilisation de parcelles en habitat d'intérêt communautaire du site à un exploitant agricole.

Type de milieu	Option 1	Option 2
	Cession par Bail Rural	Cession par : Convention de mise à disposition, Convention Pluriannuelle d'exploitation, Vente directe de parcelles < à 1 ha en contiguïté
Pelouses sèches et landes	200,00 €/ha	115,00 €/ha
Plafond	4 000 € (soit 20 ha par propriétaire)	1 725 € (soit 15 ha par propriétaire)

Les deux options ne sont pas cumulables.

Ne peuvent être concernées par cette incitation que les cessions hors cadre familial. La prime est versée au moment de la signature du contrat de cession.

L'exploitant bénéficiant de la cession s'engage à respecter les « bonnes pratiques de gestion » sur ces parcelles (non destruction de l'habitat d'intérêt communautaire : pas de retournement, pas de semis, pas de plantation, pas de fertilisation, entretien agropastoral). Il peut, s'il le souhaite, souscrire un contrat Natura 2000 pour la gestion ou la restauration de ces habitats – Mesures A – dans le cadre des dispositifs CAD ou des MAE hors CAD.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place et animation		Animation et suivi des dossiers			

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Cessions : sur une hypothèse maximale de 150 ha cédés : [150 ha] × 200,00 €/ha	30 000,00 €
Total Action :	30 000,00 €

Plan de financement :

	Europe	Etat	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€			15 000,00 €	15 000,00 €		30 000 €
%			50 % ?	50 % ?		100 %

P.M : l'animation de cette action est prévue dans l'axe IV – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs*

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- 150 ha (principalement de parcours) mis à disposition d'exploitant agricoles et gérés - 20 propriétaires concernés	- nombre de conventions de gestion signées ; - nbre de baux / nbre de contrats -nombre de propriétaires concernés /nombre total

C.2.1	Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires dans les sites à intérêt environnemental reconnu
--------------	---

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire) et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / (4.)
Habitats et espèces concernés	Tous, plus spécialement landes et pelouses sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130) et Habitat d'espèce
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / partenaires	SAFALT / Organismes agricoles

Objectifs :

- Favoriser les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorale intéressantes ;
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire menacés d'abandon ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Favoriser une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire ;
- Constituer une réserve foncière (stock de terre).

Descriptif :

Dans le cadre de l'action C.1.1 – Veille et animation foncière sur les sites, la SAFALT pourra être amenée à lancer un ou plusieurs programmes d'échanges fonciers ponctuels à l'intérieur du périmètre des sites. Dans cette perspective, une est apportée à la SAFALT dans le cadre de cette prestation d'animation et de veille foncière (action C.1.1).

Cette aide a pour but de supporter le coût du stockage des terres dont la vocation est d'être rétrocédées à des agriculteurs.

Ce stock destiné à initier des échanges ponctuels de parcelles d'habitats agropastoraux d'intérêt communautaire.

- Les projets d'acquisition de parcelles par la SAFALT – dans le cadre de la veille foncière mise en place sur les sites (action C.1.1) – ,seront soumis et discutés avec la structure animatrice qui validera le projet ;
- Les parcelles concernées renfermeront des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux (habitats naturels ou habitats d'espèces) ;
- Ces parcelles sont destinées à initier des échanges de foncier ponctuels entre des exploitants agricoles des sites ;
- Les repreneurs de ces parcelles s'engageront à respecter pendant 10 ans le cahier des charges environnemental définis dans le cadre de l'action C.1.1. ; dans ce cadre, les repreneurs peuvent bénéficier de l'action C.2.2. – Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires dans les sites à intérêt environnemental reconnu .

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT, cahier des charges précis...) (Action C.1.1)	Mise en oeuvre des aménagements parcellaires				

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Coût du stockage des terres (Surface estimée : 65 ha) :	
○ Prairies naturelles de fauches : $280 \text{ € /ha} \times 5 \text{ ha} \times 12\% =$	168,00 €
○ Pelouses sèches et landes : $200 \text{ € /ha} \times 65 \text{ ha} \times 12\% =$	1 560,00 €
Total :	1 728,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans l'axe IV – Animation et mise en oeuvre du Document d'objectifs

Plan de financement :

	Europe	Etat	Région	Départ.	Autres (Communes et Cté de Communes ?)	TOTAL
€				864,00 €	864,00 €	€
%				50 % ?	50 % ?	

Résultat attendu et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- 65 ha stockés	- surface rétrocedée /surface stockée -surface stockée.

C.2.2**Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires dans les sites à intérêt environnemental reconnu**

Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire) et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ou le restaurer
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4.
Habitats et espèces concernés	Tous, plus spécialement landes et pelouses sèches (6110 / 6210 / 6220 et 5130) et Habitat d'espèce
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur / Partenaires	Structure animatrice / SAFALT, Collectivités, Organismes agricoles
Bénéficiaire	Propriétaire foncier

Objectifs :

- Inciter les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorale intéressantes (notamment pour les échanges de très petites parcelles) ;
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire menacés d'abandon ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Favoriser une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif :

Dans le cadre des actions C.1.1 – Veille et animation foncière sur les sites et C.2.1 – Aide au stockage du foncier dans le cadre d'un programme ponctuel d'échange de foncier, SAFALT pourra être amenée à lancer un ou plusieurs programmes d'échanges fonciers ponctuels à l'intérieur du périmètre des sites. Dans cette perspective, une aide à la parcelle cédée est mise en place pour permettre de concrétiser ces échanges ponctuels.

- **Définition :** Attribution par la SAFER de biens ruraux ou fonds agricoles, par revente, échange en propriété ou en location, substitution ou transfert de bail, s'inscrivant dans des périmètres et zones à enjeu environnemental fort (site Natura 2000).
- **Conditions d'éligibilité :**
 - Cession à une collectivité de droit public ou privé (collectivité locale, établissement public, conservatoire régional des espaces naturels...) ou à un particulier personne physique tenu par des engagements spécifiques, conformes aux dispositions d'un cahier des charges particulier au périmètre concerné (en l'occurrence site Natura 2000) et/ou d'un cahier des charges type qui sera défini pour préciser l'objectif poursuivi pour la gestion ultérieure du bien, sur une durée minimale de 10 ans. Si la rétrocession s'opère au profit d'une collectivité, la destination du bien cédé peut être paysagère ou environnementale sans mise en valeur agricole (à la différence des opérations relevant des aménagements parcellaires proprement dits impliquant une utilisation de nature agricole).
 - Pour bénéficier de cette aide à la parcelle cédée, la cession doit être réalisée dans le cadre d'un échange ponctuel de parcelles mis en place par la SAFALT sur les sites (action C.1.1).
 - Les parcelles concernées renfermeront des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux (habitats naturels ou habitats d'espèces) ;
 - Un seuil minimum de 2 ha est fixé par opération.

• **Engagements du bénéficiaire :**

Les repreneurs de ces parcelles s'engageront à respecter pendant 10 ans le cahier des charges environnemental définis dans le cadre de l'action C.1.1. ;

• **Fait générateur de l'aide :** signature de l'acte notarié constatant le transfert du bien à des fins de protection de l'environnement.

• **Montant de l'aide :** Soutien forfaitaire de 610 euros par opération, cofinancé à 50% par contrepartie nationale et 50% par le FEOGA-G, pouvant s'ajouter à celui s'appliquant aux aménagements parcellaires, qui seraient eux-mêmes éligibles au titre du § 9.2.2.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT, cahier des charges précis...) (Action C.1.1)	Mise en oeuvre des aménagements parcellaires				

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Forfait (mesure k du PDRN) : Estimation de 15 opérations foncières sur 5 ans Estimation = 15 x 610,00 €	610,00 € par opération 9 150,00 €
Total :	9 150,00 €

P.M : l'animation de cette action comprise dans l'axe IV – Animation et mise en oeuvre du Document d'objectifs

Plan de financement :

	Europe (FEOGA-G)	Etat	Région	Départ. ??	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	4 575,00 €						9 150,00 €
%	50 %						100 %

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- 15 projets d'aménagement parcellaire ;-	- nombre de dossiers ; - nombre de dossiers aboutissant à des aménagements ; - surface de réaménagement obtenue ; - surface aménagée / nombre de dossiers en %

AXE II – MESURES CONNEXES

LIGNE D'ACTION D – Gestion de l'espace

Mesure D.1

Gestion conservatoire

Mesure D.2

Entretien des accès aux parcelles isolées

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

D.1.1**Acquisitions foncières de milieux remarquables**

Ligne d'action/Mesure	D – Gestion de l'espace / D.1 – Gestion conservatoire
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de Damier de la Succise et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / (3.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	Les trois sites concernés

Opérateur / Maître d'œuvre	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'ouvrage / Partenaires	CREN Midi-Pyrénées, Collectivités locales...

Objectifs :

- Disposer d'un outil permettant de pallier ponctuellement des menaces (abandon, destruction) contre des habitats naturels ou des habitats d'espèces particulièrement remarquables ;
- Contribuer à la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces remarquables sur le site.

Descriptif :

- o Les acquisitions foncières seront effectuées sur des surfaces limitées. Il s'agira :
 - soit de parcelles présentant un intérêt essentiel pour les habitats naturels et/ou les espèces d'intérêt communautaire et pour lesquelles une gestion conservatoire particulière est nécessaire mais ne peut être assurée par l'agriculture ou la sylviculture, parce que non justifiée et non rentable économiquement ;
 - soit de parcelles qui ont une valeur démonstrative et qui serviront pour la mise en place d'actions expérimentales ou pédagogiques de gestion.
- o Les acquisitions foncières seront réalisées soit par acquisitions amiables, soit par préemption au titre de l'environnement. Elles seront mises en place selon les opportunités foncières.
- o Pour les parcelles d'habitats agropastoraux, on s'appuiera sur la veille foncière réalisée par la SAFALT (Action C.1.1 – Veille et animation foncière sur les sites) ; la reprise ou la gestion par un agriculteur sera dans tous les cas privilégiée (sous réserve d'une gestion compatible avec les objectifs de conservation de Natura 2000).
- o Une animation locale sera également réalisée par la structure-animatrice pour l'identification d'habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire particulièrement sensibles ou remarquables hors habitats agropastoraux. Cette animation permettra d'établir un contact avec les propriétaires, de les sensibiliser aux actions prévues et de négocier l'acquisition amiable des terrains.
- o Ces actions d'acquisitions foncières pourront notamment être réalisées pour le compte d'organismes gestionnaires, tels que le Conservatoire Régional des Espaces naturels de Midi-Pyrénées (CREN), ou d'une collectivité territoriale.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
–	Animation locale et acquisitions foncières				

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Acquisitions foncières (y compris les frais notariés) : moyenne estimée de 1200,00 €/ha selon la nature des parcelles ; Superficie d'habitats concernés (pelouses sèches et landes, habitats ponctuels de prairies à molinie, habitats du Damier...)	
20 ha × 1 200,00 €/ha	24 000,00 €
Total Action :	24 000,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet d – Gestion de l'espace et mise en valeur du patrimoine*

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat	Région	Départ.	Autres (collectivités)	TOTAL
€	12 000,00 € à 16 800,00 €			2 400,00 € à 4 800,00 €	2 400,00 € à 9 600,00 €	24 000,00 €
%	50 à 70%			10 à 20 %	10 à 40 %	100 %

Résultat attendu et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- acquisition de 15 à 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire en vue de leur gestion conservatoire, répartis sur 2 à 3 sites.	- surface acquisition / surfaces des projets - surfaces acquises - ratio : surface acquise/objectif

D.2.1**Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire**

Ligne d'action/Mesure	D – Gestion de l'espace / D.2 – Entretien des accès aux parcelles isolées
Objectifs généraux visés	1. Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2. Préserver les populations de Damier de la Succise et son habitat 3. Maintenir l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces
Enjeux de conservation visés	(1.) / (2.) / (3.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Zones d'application	Les trois sites concernés

Opérateur/ Maître d'ouvrage	Structure animatrice / Pnr des Causses du Quercy, Collectivités locales
Maître d'œuvre / Partenaires	Pnr, collectivités, agriculteurs, propriétaires/ Comité de la randonnée, conseil général

Objectifs :

- Encourager l'entretien des chemins existants qui permettent notamment l'exploitation agropastorale de parcelles d'intérêt communautaire isolées ou difficiles d'accès ;
- Inciter la poursuite de l'exploitation des parcelles de parcours peu rentables économiquement (accès difficile, éloignement, surface exploitable très réduite).

Descriptif :

L'action D.2.1 s'adresse aux propriétaires des chemins (Communes, propriétaires privés...) sur la base d'un engagement à un entretien annuel du chemin contractualisé pendant 5 ans (durée du contrat Natura 2000).

Cet entretien comprend :

- o la taille en épaisseur de la végétation buissonnante bordant le chemin ;
- o le gyrobroyage éventuel de repousses arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit.

Le chemin ainsi entretenu doit être praticable par des engins agricoles.

Une option « réouverture » est également proposée, après diagnostic de la structure animatrice, pour le cas de portions de chemins fortement embroussaillés ; l'intérêt de cette réouverture pour la gestion ou la restauration de parcelles en habitats agropastoraux devra être assurée.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 ans				

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Rémunération pour 100 mètres linéaires (entretien des 2 côtés) :	46,00 €/100 ml/an
Estimation maximale sur la base de l'option H.2.1-a :	
10 km de chemins à entretenir à terme (46,00 € / 0,1 km × 10 km) =	4 600,00 €/an
Total pour 5 ans :	23 000,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la *fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet d – Gestion de l'espace et mise en valeur du patrimoine*

Option	Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
D.2.1-a	<p>Entretien de chemins permettant l'accès aux parcelles en habitat d'intérêt communautaire, sur la base de l'Option CAD 06.07.A01 « Entretien des chemins balisés » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage annuel d'entretien des 2 côtés (taille en épaisseur de la végétation buissonnante) ; - Gyrobroyage <u>éventuel</u> de repousses arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit ; - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; - Enregistrement des interventions d'entretien. <p>Rémunération pour 100 mètres linéaires : 2 côtés × (2 heures × 11,50 €/heure) = 46,00 €/100 ml/an</p> <p>OU, sur diagnostic :</p>	46,00 €/100 ml/an
H.2.1-b	<p>Restauration de chemins permettant l'accès aux parcelles en habitat d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage annuel d'entretien des 2 côtés (taille en épaisseur de la végétation buissonnante) ; - Gyrobroyage des ligneux arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit la première année et entretien éventuel des repousses les années suivantes ; - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; - Enregistrement des interventions d'entretien. - La portion de chemin ainsi restaurée doit permettre la circulation d'engins agricoles <p>Rémunération pour 100 mètres linéaires : Restauration la 1^{ère} année : Taille d'entretien et gyrobroyage des ligneux de la partie carrossable : [2 côtés × (3 heures × 11,50 €/heure)] + [2 heures × 11,50 €/heure] = 46,00 €/100 ml/an Entretien les 4 années suivantes : 2 côtés × (2 heures × 11,50 €/heure) = 46,00 €/100 ml/an</p>	55,20 €/100 ml/an

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres (Collectivités territoriales)	TOTAL
€				11 500,00 € ?	11 500,00 € ?	23 000,00 €
%				50 % ?	50% ?	100 %

Pour les chemins de randonnée : intervention du CG

Pour les chemins communaux : Communes

[Rq : Pour les chemins privés dont le propriétaire est un exploitant agricole, l'action est intégrées dans la MAE haie ou le volet investissement du CAD].

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de 10 km de chemins desservant des parcelles en habitats d'intérêt communautaire ; - Entretien annuel réalisé sur les linéaires de chemins contractualisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de km restaurés et/ou entretenus

AXE II – MESURES CONNEXES

LIGNE D'ACTION E – Mise en valeur du patrimoine naturel

Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public sur la mise en œuvre du Document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site

Mesures E.1

Information, sensibilisation générale

Mesures E.2

Information, sensibilisation spécifique

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

E.1.1**Pérenniser la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'Objectifs et les actions réalisées**

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.1 – Information, sensibilisation générale
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4. / (5.) / (6.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Destinataires	Les propriétaires et exploitants des 3 sites
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maîtrise d'œuvre	Prestataire / Structure(s) animatrice(s)

Objectifs :

- Continuer à informer les habitants (propriétaires et exploitants) de l'actualité des sites ;
- Promouvoir les actions et mesures existantes pour les bénéficiaires potentiels ;
- Créer un « rendez-vous » annuel d'information, attendu par les destinataires.

Descriptif :

- Édition et diffusion annuelle d'un document de 8 pages, noir et blanc, sur papier couleur, en 1000 exemplaires.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1	1	1	1	1	1

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Traitement iconographie, maquettage, par prestataire extérieur	1 500,00 €
Impression et édition 1000 exemplaires :	700,00 €
Expédition :	250,00 €
Total par numéro:	2 450,00 €
Total action sur 6 ans :	14 700,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion

Plan de financement :

	Europe	État	Région (CPER / 10-4)	Départ.	Autres	TOTAL
€	7 350,00 €		7 350,00 €			14 700,00 €
%	50%		50%			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
Édition et diffusion d'un numéro par an	-nombre de numéros parus

E.1.2**Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion**

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.1 – Information, sensibilisation générale
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4. / (5.) / (6.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Destinataire	Les propriétaires et exploitants des 3 sites
Opérateur	Structure animatrice
Maîtrise d'œuvre	Prestataire, structure animatrice

Objectifs :

- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels ;

Descriptif :

- Édition et diffusion à la mise en œuvre du Document d'objectifs d'une plaquette d'information 4 pages de présentation et de promotion des actions de gestion du site.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation et diffusion	Diffusion				

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Traitement iconographie, maquettage :	1 000,00 €
Impression et édition 1000 exemplaires :	700,00 €
Expédition	250,00 €
Total action :	1 950,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion

Plan de financement :

	Europe	État	Région (CPER/10-4)	Départ.	Autres	TOTAL
€	975,00 €		975,00 €			1 950,00 €
%	50%		50%			100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
Édition et diffusion de la plaquette auprès du maximum d'acteurs locaux des sites	Diffusion des 1000 exemplaires au cours des 2 premières années

E.1.3**Création d'une exposition à disposition des Communes des sites**

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.1 – Information, sensibilisation générale
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4. / (5.) / (6.)
Habitats et espèces concernés	Tous
Destinataires	Tous publics

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maîtrise d'œuvre / Partenaire	Prestataire, structure(s) animatrice(s)

Objectifs :

- Informer les usagers des Communes des sites sur les enjeux de Natura 2000 ;
- Faire connaître la richesse écologique de l'environnement local aux habitants ;
- Promouvoir le Document d'objectifs et le réseau Natura 2000 ;
- Appropriation par les Communes de la démarche Natura 2000.

Descriptif :

Réalisation de 9 posters format A1, facilement transportables, en couleur :

- 3 posters présentant les enjeux et les mesures du Document d'objectifs (commun aux trois sites) ;
- 6 posters de présentation des 3 sites concernés (richesse écologique, ...2 posters par site) ;

L'exposition sera mise à disposition des Communes pendant 2 ans. Les 3 panneaux généraux seront édités en 2 exemplaires pour pouvoir être exposés dans 2 communes en même temps.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Réalisation		Mise à disposition		

Nature des dépenses:			Coûts en € TTC
Maquettage par prestataire extérieur :	12 jours × 450,00 €		5 400,00 €
Impression 12 posters A1 :	12 × 15,00 €		180,00 €
Total :			5 580,00 €

P.M : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Docob et des mesures de gestion

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat	Région (CPER)	Départ.	Autres	TOTAL
€	2 790,00 €		1 674,00 €	1 116,00 €?		5 580,00 €
%	50%		30%	20 % ?		100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
Exposition mise en place sur les 9 communes concernées	-durée de vie de l'exposition - nombre de communes ayant accueilli l'exposition

E.2.1**Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur « Pelouses de Lalbenque »**

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.2 – Développement raisonné de la randonnée dans les sites
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	(1.) / (2.) / (3.) / (4.)
Habitats et espèces concernés	Surtout landes à genévriers et complexe de Pelouses sèches
Zones d'application	Pelouses de Lalbenque (site FR7300915)
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Office de tourisme de Lalbenque / Communauté de Commune de Lalbenque / CDT / Parc naturel régional des Causses du Quercy

Objectifs :

- Promouvoir le réseau Natura 2000 auprès des randonneurs extérieurs comme des habitants ;
- Sensibiliser le public ;
- Maintenir le multi usage du site tout en « canalisant » les activités de loisirs sur les chemins.

Descriptif :

Pour le site de Lalbenque, il existe plusieurs chemins de randonnées passant dans ou à proximité des zones Natura 2000. Sur ces sentiers :

- création d'une déviation balisée à partir du GR bordant le site pour inviter les randonneurs à pénétrer à l'intérieur par des chemins existants ;
- pour le « Circuit des Châteaux » de la zone des Terriers, intégrer dans le dépliant existants les éléments liés à Natura 2000 et mise en place d'un panneau d'accueil au départ du circuit.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Intégration des données Natura 2000 aux dépliant		Réalisation + mise en place panneaux / balisage déviation GR		

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Maquettage, traitement iconographique du dépliant puis édition 1000 exemplaires	1 500,00 €
Mise en page, édition et pose du panneau d'accueil (y compris fourniture du support)	6 000,00 €
Mise en place et balisage déviation du GR	500,00 €
Total :	8 000,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat	Région (CPER)	Départ.	Communautés de Communes	TOTAL
€	4 000,00 €		2 400,00 €		1 600,00 € ?	8 000,00 €
%	50%		30%		20 % ?	100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Mise en place de la variante du GR ; - Edition du dépliant intégrant les informations sur Natura 2000.	

E.2.2**Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site Natura 2000 « Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et cause de Pech Tondut »**

Ligne d'action/Mesure	E – Mise en valeur du patrimoine naturel / E.2 – Développement raisonné de la randonnée dans les sites
Objectifs généraux visés	5. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / 3. / 4. / (5.)
Habitats et espèces concernés	Surtout landes à genévriers et complexe de Pelouses sèches
Zones d'application	Serres de St Paul, de St Barthélémy et de Pech Tondut (site FR730017)
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Communauté de Communes de Castelnau-Monratier / Communes / CDT

Objectifs :

- Promouvoir le réseau Natura 2000 auprès des randonneurs extérieurs, sensibiliser le public ;
- Maintenir le multi usage du site tout en « canalisant » les activités de loisirs sur les chemins.

Descriptif :

La mise en place d'un sentier de découverte peut se faire sur la zone sud du site (Communes de St-Paul, Flaugnac, Pern) et non sur le noyau isolé au Nord (L'Hospitalet et Le Montat) :

- Repérage et calage d'un circuit permettant de traverser le site à partir des chemins existants ;
- Réalisation d'un dépliant simple noir et blanc, 8 page en format A5 (A4 plié), laissé dans les mairies concernées par le site ;
- mise en place d'un panneau d'accueil au départ du sentier indiquant l'existence du site Natura 2000 (descriptif) sur ce chemin (panneaux format A2, sérigraphies, en trois couleurs sur PVC expansé blanc, traité anti UV avec support de pose) ;

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
		Repérage et création du sentier / balisage	Réalisation du dépliant	Réalisation et mise en place panneaux	

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Maquettage, traitement iconographique du dépliant	1 500,00 €
Impression et édition 1000 exemplaires	700,00 €
Mise en page, édition et pose du panneau d'accueil (y compris fourniture du support)	6 000,00 €
Total :	8 200,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat	Région (CPER)	Départ.	Communautés de Communes	TOTAL
€	4 100,00 €		2 460,00 €		1 640,00 € ?	8 200,00 €
%	50%		30%		20 % ?	100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Définition et balisage du circuit ; - Edition du dépliant intégrant les informations sur Natura 2000.	

AXE III – SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION F – Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Ensemble des actions permettant de quantifier l'évolution des habitats et des espèces (suivi, inventaires complémentaires...)

Mesures F.1

Evolution des habitats naturels d'intérêt communautaire

Mesures F.2

Suivi d'espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des sites

Mesures F.3

Evaluation de l'état de conservation des populations de Damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire)

Mesures F.4

Evaluation de l'état de conservation des autres éléments de la biodiversité des sites

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

F.1.1	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats primordiaux
--------------	--

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.1 – Evolution des habitats naturels d'intérêt communautaire
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	1. / 2. / (4.)
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire primordiaux pour le site (complexes de pelouses sèches et de landes)
Zones d'application	Les trois sites
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Evaluer quantitativement l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire des sites ;
- Obtenir une carte de l'occupation du sol, en fin de mise en œuvre du document d'objectifs, afin de dresser le bilan des habitats et des différentes utilisations de l'espace (évolution depuis la cartographie des milieux des sites dressée pour l'état des lieux, et réalisée en 1999 / 2000) ;
- Avoir un outil cartographique qui servira de base à la rédaction du deuxième document d'objectifs, et à définir les enjeux à venir.

Descriptif :

- A partir de la carte des milieux de l'état des lieux, et en s'appuyant sur de nouvelles photos aériennes et sur des relevés de terrain, établir une nouvelle carte, saisie sous format informatique (SIG) ;
- Analyser les évolutions générales de l'occupation du sol, et notamment les complexes d'habitats d'intérêt communautaire (habitats primordiaux).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Inventaire, photo-interprétation et saisie informatique	Analyse de l'évolution des sites

Nature des dépenses:			Coûts en € TTC	
Achat clichés aériens IGN scannés (8 clichés pour les 3 sites)				685,00 €
Géo-référencement des clichés :		2 jours × 350,00 €		700,00 €
Analyse des photos aériennes et contrôles de terrain :		10 jours × 535 €		5 350,00 €
Analyse de l'évolution du site et rédaction du bilan :		4 jours × 535 €		2 140,00 €
Total action				8 885,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	2 665,50 €	4 442,50 €	1 777,00 €			8 885,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100 %

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Production du rapport de synthèse	

F.2.1	Contrôle de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire)
--------------	---

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.2 – Suivi d'espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des sites
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	(1.) / (2.) / (4.) / 6.
Habitats et espèces concernés	Habitats du complexe de pelouses (6110 / 6210 / 6220)
Zones d'application	Pelouses de Lalbenque (site FR7300915) pour le suivi ; Les trois sites pour des prospections complémentaires.
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Connaître l'état des populations de 2 papillons d'intérêt patrimonial, l'Aurore de provence et l'Hermite, sur les pelouses de Lalbenque, seul site où les espèces ont été trouvées au moment de l'état des lieux ;
- Estimer l'évolution de ces deux espèces bio indicatrices des milieux très ouverts et évaluer l'état de conservation des habitats de pelouses les hébergeant ;
- Contrôler la présence ou l'absence de ces deux espèces sur les deux autres sites ainsi que sur les zones potentiellement favorables des pelouses de Lalbenque en vue de définir les enjeux du deuxième document d'objectifs.

Descriptif :

- Inventaires des deux lépidoptères à mener en même temps que l'action F.3.1 (inventaire de l'espèce d'intérêt communautaire « Damier de la Succise ») ;
- Inventaires entomologiques des zones de reproduction connues des deux espèces (site FR7300915) ;
- Inventaires complémentaires sur les zones potentiellement favorables des trois sites
- Rédaction d'un rapport de synthèse accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Inventaires sur les trois sites durant la période favorable (avril à juillet)	

Nature des dépenses:		Coûts en € TTC	
Inventaires :	7 jours × 535 €	3 745,00 €	
Rédaction du rapport :	2 jours × 535 €	1 070,00 €	
	Total action	4 815,00 €	

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 444,50 €	2 407,50 €	963,00 €			4 815,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100 %

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Production du rapport de synthèse	

F.2.2**Contrôle de l'état de conservation des populations d'oiseaux remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire)**

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.2 – Suivi d'espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des sites
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	(1.) / (2.) / (4.) / 6.
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire primordiaux (6110 / 6210 / 6220 et 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés par le Docob
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Connaître l'état des populations des 6 espèces d'oiseaux nicheurs avérés ou potentiels caractéristiques des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des 3 sites : Pipit rousseline, Bruant ortolan et Oedicnème criard (3 espèces d'intérêt communautaire inscrites à la Directive Oiseaux), Fauvette orphée, Alouette lulu et pie grièche écorcheur (espèces d'intérêt patrimonial) ;
- Estimer l'évolution de ces 6 espèces bio indicatrices des milieux ouverts secs et évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire les hébergeant ;
- Evaluer l'impact des actions de gestion mises en œuvre sur ces habitats naturels d'intérêt communautaire sur la faune qui leur est associée (mis en évidence d'éventuelles baisse des effectifs ou au contraire de recolonisation de nouveaux sites de reproduction).

Descriptif :

- Inventaires ornithologiques sur les trois sites : contrôle des sites de reproduction connus et prospection sur les sites favorables ;
- Rédaction d'un rapport de synthèse et cartographie des couples nicheurs et des contacts.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Inventaires sur les trois sites durant la période favorable (avril à juillet)	

Nature des dépenses:			Coûts en € TTC	
Inventaires :	7 jours × 535 €		3 745,00 €	
Rédaction du rapport :	2 jours × 535 €		1 070,00 €	
	Total action		4 815,00 €	

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 444,50 €	2 407,50 €	963,00 €			4 815,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100 %

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Production du rapport de synthèse	

F.2.3**Inventaire complémentaire des Orthoptères des sites (recherches d'espèces bio-indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire) et suivi des populations**

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.2 – Suivi d'espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des sites
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	(1.) / (2.) / 6.
Habitats et espèces concernés	Habitats d'intérêt communautaire primordiaux (6110 / 6210 / 6220 et 5130)
Zones d'application	Les trois sites concernés par le Docob
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Intégrer la richesse en Orthoptères des habitats d'intérêt communautaire dans les orientation de gestion ;
- Rechercher les Orthoptères et définir des espèces bio-indicatrice des milieux secs ouverts (notamment présence potentielle d'une espèce de la Directive Habitats, la Magicienne dentelée) ;
- Cartographier les espèces remarquables ou définies comme bio-indicateur ;
- Suivre la répartition de ces espèces afin de caractériser l'état de conservation des habitats à 5 ans.

Descriptif :

- Inventaires sur les trois sites : cartographier les espèces d'Orthoptères remarquables connues sur les sites (Criquet des garrigues, Criquet bariolé, Criquet bourdonneur), et rechercher d'autres espèces;
- Effectuer un suivi des espèces retenues au bout de 5 ans, évaluer l'évolution des populations, produire un rapport de synthèse ;

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Inventaires sur les trois sites durant la période favorable (avril à juillet)				Contrôle des populations et analyse des résultats	

Nature des dépenses:			Coûts en € TTC	
Inventaire initial :	10 jours × 535 €		5 350,00 €	
Rédaction du rapport initial :	2 jours × 535 €		1 070,00 €	
Suivi et synthèse :	8 jours × 535 €		4 280,00 €	
Total action			10 700,00 €	

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	3 210,00 €	5 350,00 €	2 140,00 €			10 700,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100 %

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Production du rapport de synthèse	

F.3.1**Contrôle de l'état des populations du Damier de la Succise et inventaires complémentaires**

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.3 – Evaluation de l'état de conservation des populations de Damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire)
Objectifs généraux visés	1/ Maintenir les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire « primordiaux » 2/ Préserver les populations de Damiers de la Succise et son habitat 4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	3.
Habitats et espèces concernés	Damier de la Succise et les habitats de l'espèce
Zones d'application	Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne (site FR7300919) (prioritaire) et Pelouses de Lalbenque (site FR7300915) pour le suivi Les trois sites pour les inventaires complémentaires
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine

Objectifs :

- Connaître l'état des populations du Damier de la Succise, seule espèce inscrite à l'annexe II de la Directive et réellement bien représentée ;
- Estimer l'évolution des principaux noyaux de population recensés lors de l'état des lieux (sites de Lalbenque, et surtout de Belfort-du-Quercy) et évaluer l'état de conservation des habitats de l'espèce ;
- Rechercher l'espèce sur le site de Saint-Paul-de-Loubressac ainsi que sur les zones potentiellement favorables des sites déjà fréquentés, en vue de définir les enjeux du deuxième document d'objectifs.

Descriptif :

- Inventaire à mener en même temps que l'action F.2.1 (inventaires « Aurore » et « Hermite ») ;
- Inventaires entomologiques sur les zones de reproduction connues des deux espèces (deux sites) ;
- Inventaires complémentaires sur les zones potentiellement favorables des trois sites
- Rédaction d'un rapport de synthèse accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Inventaires sur les trois sites durant la période favorable (avril à juillet)	

Nature des dépenses:			Coûts en € TTC	
Suivi des population connues :	3 jours × 535 €		1 605,00 €	
Inventaires complémentaires :	4 jours × 535 €		2 140,00 €	
Rédaction du rapport :	2 jours × 535 €		1 070,00 €	
	Total action		4 815,00 €	

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 444,50 €	2 407,50 €	963,00 €			4 815,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100 %

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Production du rapport de synthèse	

F.4.1**Suivi des stations des 5 Orchidées remarquables des sites**

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.4 – Evaluation de l'état de conservation des autres éléments de la biodiversité des sites
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	6.
Habitats et espèces concernés	Epipactis palustris, Dactylodenia jeanjeanii, Orchis coriophora ssp. Fragrans, Gymnadenia odoratissima et Epipactis atrorubens
Zones d'application	Les trois sites concernés par le Docob
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine

Objectifs :

- Suivre dans le temps les stations localisées de ces 5 espèces d'Orchidées, en tant qu'éléments majeurs de la richesse floristique des sites (Espèces très rare au niveau local à départemental, dont ces stations constituent souvent les seules connues localement) ;
- Surveiller régulièrement ces stations afin d'éviter leur disparition (pâturage, travaux...), pouvoir intervenir par des actions de gestion localisées en cas de menace de disparition.

Descriptif :

- Cartographier les stations de ces espèces et suivre leur densité (nombre de pied...) tous les deux ans ;

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contrôle et cartographie des stations		Contrôle		Contrôle	

Nature des dépenses:

		Coûts en € TTC
Contrôle de terrain :	1 jours × 3 ans = 3 × 350,00 €	1 050,00 €
Report et cartographie des données :	2 jours × 350,00 €	700,00 €
	Total action	1 750,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	525,00 €	875,00 €	350,00 €			1 750,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100 %

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Production du rapport de synthèse	

F.4.2**Inventaire des espèces messicoles à forte valeur patrimoniale
(hors Habitats d'intérêt communautaire)**

Ligne d'action/Mesure	F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / F.4 – Evaluation de l'état de conservation des autres éléments de la biodiversité des sites
Objectifs généraux visés	4 / Evaluation des résultats
Enjeux de conservation visés	6.
Habitats et espèces concernés	Espèces messicoles d'intérêt patrimonial, (Nigelle de France, Pied d'Alouette de Bresse, Nielle des blés, Bleuets, Glaïeul des moissons, Spéculaires) Hors Habitats d'intérêt communautaire (cultures annuelles)
Zones d'application	Les trois sites concernés par le Docob
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné

Objectifs :

- Un des éléments de la richesse biologique des sites identifiés au cours de l'état des lieux réside dans la présence de nombreuses espèces messicoles rares voire protégées en France. Seule la présence de ces espèces a été révélée, mais sans connaissance précise de leur répartition ni de leur fréquence. Cette action doit donc permettre d'intégrer cette dimension de la biodiversité des sites, afin de prendre en compte de façon globale le patrimoine naturel dans la gestion des sites Natura 2000 ;

Descriptif :

- Inventaires sur les trois sites : rechercher et cartographier les cultures riches en plantes messicoles ;
- Connaître les exploitants des parcelles concernées et pouvoir les sensibiliser à cette richesse étroitement liée aux pratiques agricoles existantes, et très menacées par d'éventuelles modifications de ces pratiques ;

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Inventaires sur les trois sites durant la période favorable (avril à juillet)	Intégration de la diversité « plantes messicoles » dans les actions de gestion au niveau des exploitations (mise en œuvre de mesures CAD)			Suivi des stations importantes de messicoles

Nature des dépenses:		Coûts en € TTC
Inventaire initial :	6 jours × 350,00 €	2 100,00 €
Suivi :	3 jours × 350,00 €	1 050,00 €
Total action		3 150,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEDER)	Etat (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	945,00 €	1 575,00 €	630,00 €			3 150,00 €
%	30 %	50 %	20 %			100 %

Résultat attendu et indicateurs de suivi

Résultat attendu	Indicateur de suivi
- Production du rapport de synthèse, - Contractualisation de mesure CAD spécifiques plantes messicoles.	

AXE IV – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION G – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s)

Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du Document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à J

Mesure G.1

Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

G.1.1**Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs**

Ligne d'action/Mesure	K – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s) / K.1 – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs
Objectifs généraux visés	Tous
Enjeux de conservation visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zones d'application	Les trois sites concernés
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Autres organismes concernés	Organismes chargés des suivis et des diagnostics, DIREN, DDAF, Préfecture

Objectifs :

- Information et sensibilisation des acteurs : réunions d'information, courriers, plaquette d'information, lettre de liaison, permanence téléphonique, rencontres individuelles... ;
- Diagnostics environnementaux individuels ;
- Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage de dossiers ;
- Coordination de la mise en œuvre des différentes actions et des différents intervenants ;
- Animation du Comité de Pilotage Local ;

Descriptif :

Cette fiche action présente l'estimation chiffrée du temps d'animation nécessaire pour la mise en œuvre par la ou les structures animatrices qui seront désignées par la Préfecture du Lot, de l'ensemble des mesures de gestion, des mesures connexes et des mesures de suivi retenues dans le Document d'Objectifs, (détail ci après des sous actions éventuelles).

Modalités d'application de l'action :

- Convention pluriannuelle entre la structure-animatrice et l'État ;
- Prise en charge de 100% du coût de l'animation.

Calendrier de réalisation :

Action applicable pendant les 6 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs.

Nature des dépenses :	Fiches- actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	
a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion				
Mise en œuvre des actions de sensibilisation E1				
- Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison (8 pages, 1 n°/an)	E.1.1	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du contrat Natura 2000 ; - Documentation, rédaction, corrections, recherche iconographique, réunions du comité de rédaction ; - Suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression ; - Diffusion 	1 j 8,5 j × 6 n° 1 j × 6 n° 1 j × 6 n°	64
- Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion (4 pages)	E.1.2	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du contrat Natura 2000 ; - Documentation, rédaction, corrections, recherche iconographique, réunions du comité de rédaction ; - Suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression ; - Diffusion 	1 j 6,5 j 1 j 1,5 j	10
- Création d'une exposition à disposition des Communes des sites (9 panneaux)	E.1.3	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du contrat Natura 2000 ; - Documentation, rédaction, corrections, recherche iconographique, réunions du comité de rédaction ; - Suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression ; - Gestion de l'exposition 	1 j 13 j 2 j 3 j/an × 3 ans	25
Autres actions d'information locale				
- Réalisation de réunions d'information locales pour la promotion des mesures de gestion et le lancement du Document d'objectifs (3 réunions de lancement)	-	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la présentation ; - Information / invitation (1 réunion/site) ; - Animation des réunions 	3,5 j 2 j × 3 0,5 j × 3	11
- Pérennisation des sorties de découverte Faune / Flore sur les sites	-	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation (réalisation, diffusion d'affiches, repérages...); - Animation de la sortie découverte (2 sorties/an) 	2 j × 6 1 j × 6	18
- Renforcer la vocation pédagogique des sites Natura 2000 par la réalisation d'animations ponctuelles avec les scolaires	-	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base de 2 animations /an sous forme d'une sortie nature : - Recherche d'enseignants volontaires ; - Préparation et réalisation de l'animation et de la sortie 	2 j × 6 2 j /anim. × 6	36
- Mobilisation des acteurs locaux pour la contractualisation de mesures de gestion et/ou de mesures connexes et recherche de porteurs de projets locaux	B.1/B.2 C.2.2 C.1.2 D.2.1	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - 30 dossiers ; - 15 dossiers ; - 20 dossiers ; - 10 dossiers Total : 75 dossiers sur la base de 1,5 j de démarchage pour la réalisation de 1 dossier :	1,5 j × 75	112,5

Nature des dépenses :	Fiches- actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	
b – Animation et suivi des mesures de gestion				
Mise en œuvre des mesures agri-environnementales				
- Élaboration et suivi de la convention de prestation de service pour la réalisation d'un diagnostic agricole sur les sites	A.1.1	- Élaboration de la convention de prestation de service ; - Gestion de l'étude et suivi du prestataire	4 j 2 j/an	16
Montage des projets individuels				
- Élaboration des contrats Natura 2000 dans le cadre des CAD	A.2	L'intégration des préconisations de gestion dans l'élaboration d'un CAD Natura 2000 est réalisée au cours des diagnostics éco-pastoraux (mesure A.1). Il n'y a donc pas de surcoût lié à Natura 2000 dans la rédaction de ces CAD ; leur prise en charge se fait dans le cadre du dispositif existant.		
- Élaboration des contrats Natura 2000 de restauration et gestion ponctuelle des habitats d'intérêt communautaire	B.1 et B.2	Sur la base de 30 dossiers pour l'ensemble des mesures B sur 6 ans : - Diagnostic environnemental sur le terrain ; - Élaboration du contrat Natura 2000	1 j × 30 1 j × 30	60
c – Animation foncière				
Veille et animation foncière (convention SAFALT)				
- Élaboration et suivi de mise en œuvre de la convention de prestation de service avec la SAFALT	C.1.1 et C.2.1	- Élaboration de la convention de prestation de service et des contrats type Natura 2000 de rétrocession ; - Suivi du prestataire et gestion de la convention ; - Examen des propositions de la SAFALT (sur la base de 4 dossiers /an)	4 j 2 j/an 3 j/an	34
- Élaboration de contrats Natura 2000 pour l'aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges de fonciers ponctuels	C.2.2	Sur la base de 15 dossiers sur 6 ans : - Élaboration du contrat Natura 2000	1,5 j × 15	22,5
Veille et animation foncière (hors convention SAFALT)				
- Élaboration de contrats Natura 2000 pour la cession par contrats de longue durée pour une gestion extensive des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	C.1.2	Sur la base de 20 dossiers sur 6 ans : - Élaboration du contrat Natura 2000	1,5 j × 20	30
d – Gestion de l'espace et mise en valeur du patrimoine				
Actions complémentaires de gestion de l'espace				
- Élaboration de contrats Natura 2000 pour l'acquisition de milieux remarquables	D.1.1	Sur la base de 3 dossiers sur 6 ans : - Animation locale ; - Élaboration du contrat Natura 2000	10 j 1 j × 3	13
- Élaboration de contrats Natura 2000 pour l'entretien des chemins existants desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire	D.2.1	Sur la base de 10 dossiers sur 6 ans (2 km de chemins supplémentaires contractualisés tous les ans) : - Élaboration du contrat Natura 2000	1,5 j × 10	15

Nature des dépenses :	Fiches- actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	
Développement raisonné des activités de pleine nature				
- Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit de découverte balisé sur le site « Pelouses de Lalbenque »	E.2.1	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du contrat Natura 2000 ; - Collecte des informations, recherche documentaire et rédaction des textes du panneau ; - Intégration de données aux dépliants existants ; - Suivi du prestataire et de gestion de la convention 	1 j 5 j 3 j 3 j	12
- Mise en place d'un circuit de découverte balisé sur le site « Serres de Saint-Paul de Loubressac et de Saint-Barthélémy, et cause de Pech Tondut »	E.2.2	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du contrat Natura 2000 ; - Repérage du sentier de découverte ; - Collecte des informations, recherche documentaire et rédaction des textes du panneau et du dépliant ; - Suivi du prestataire et de gestion de la convention 	1 j 5 j 10 j 3 j	19
- Intégration d'informations sur Natura 2000 dans le dépliant du circuit de Mise en place d'un circuit de découverte balisé sur le site « Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy »	-	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des informations, recherche documentaire et rédaction des textes du dépliant 	6 j	6
Valorisation économique du patrimoine naturel des sites				
- Promotion de la labellisation « Gîte Panda » [pour les Communes du Parc naturel régional des Causses du Quercy]	-	Sur la base de 1 labellisation au cours des 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de propriétaires volontaires pour la labellisation ; - Élaboration du dossier de candidature (visites préalables, inventaires, rédaction du dossier...) : pris en charge par le PNR des Causses du Quercy et le CDT du Lot 	PM – action menée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy	
e – Harmonisation des politiques publiques sur les sites				
Développement communal				
- Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagements et développement	-	Pour les 9 Communes : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi et accompagnement pour l'élaboration ou l'actualisation des documents d'urbanisme ; - Suivi et évaluation des incidences de projets de développement ou d'aménagements dans ou à proximité des sites Natura 2000 	3 j /Commune 3 j /an	45
Politique départementale				
- Intégration des objectifs de conservation dans les politiques régionales et départementales d'aides au développement de la trufficulture	-	<ul style="list-style-type: none"> - Porté à connaissance des services instructeurs des demandes d'aides ; - Mise en œuvre d'un accompagnement technique pour le suivi des dossiers de demandes d'aides dans les sites (sur la base de 5 dossiers/an) 	5 j 1 j /dossier	35

Nature des dépenses :	Fiches- actions	Détail de la prestation		Coût total sur 6 ans (en J/homme)
f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs				
Mise en œuvre des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire				
- Mise en œuvre des mesures de suivi	F.1, F.2, F.3, F.4	Sur la base de 7 actions de suivi à mettre en œuvre (Mesure F sauf action F.1.2) : - Recherche et suivi du prestataire	2 j /action	14
Mise en œuvre des mesures de gestion et des mesures connexes				
- Élaboration des dossiers de demande de subvention et gestion financière des dossiers sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la structure animatrice	A.1.1 B.1/B.2 C.1/C.2 D.1/D.2 E.1/E.2 F.1/F.2/F.3 F.4 G.1.1	Sur la base de 18 dossiers différents : - Élaboration des dossiers de demande de financement pour chaque action (dont rencontres avec les financeurs) ; - Suivi annuel des dossiers de demande de financement (dont bilan comptable et financier) ; - Gestion comptable et suivi administratif et financier des actions. Dans la mesure du possible, les demandes de financements seront élaborées pour une période de 3 ans par action (soit 2 demandes de financement successives par action pendant les 6 ans du Document d'objectifs).	1,5 j /dossier 0,5 j /dossier/an 2 j/dossier (soit un coût moyen par dossier de 6 j ×2 sur 6 ans)	132
- Suivi des travaux et des contrats Natura 2000 signés dans le cadre des mesures de gestion et des mesures connexes	A.2 B.1/B.2 E.2 D.2.1	Sur la base de : - 40 dossiers ; - 30 dossiers ; - 3 dossiers ; - 10 dossiers Total : 83 dossiers (0,5 j /visite) × 2 visites au cours des 5 ans du contrat, soit : 1 j /dossier	1 j × 83	83
- Suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs : rédaction d'un rapport d'activité annuel	-	- Collecte et analyse des données et de l'information, rédaction des synthèses et bilans intermédiaires, restitution cartographique	21 j /an	126
g – Coordination générale				
Coordination locale				
- Animation du Comité local de pilotage	-	Sur la base d'une réunion annuelle : - Préparation des supports de la présentation ; - Animation de la réunion	3 j /réunion 0,5 j /réunion	21
- Coordination locale : Comité départemental Natura 2000, réunions socio-professionnelles, conseils municipaux...	-	Sur la base de 6 réunions par an : - Préparation éventuelle et participation à la réunion	1 j /réunion	36
Coordination générale				
- Coordination entre les différents intervenants techniques, les partenaires financiers et les services de l'état	-	- Rencontres individuelles, échanges téléphoniques, courriers, réunions de travail...	10 j/an	60

COÛT TOTAL DE L'ANIMATION DU DOCOB :	en journées/homme : 1056 en euros : 322 080,00 PM : Coût journée TTC 305,00 €
COÛT ANNUEL DE L'ANIMATION DU DOCOB :	en journées/homme : 176 en euros : 53 680,00 PM : Coût journée TTC 305,00 €

Plan de financement :

	Europe (DOCUP 13.6)	État (FGMN ou CPER)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	161 040,00	161 040,00				322 080,00
%	50%	50%				100%

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

Objets de contrôles :	Liste des participants aux réunions, comptes-rendus des comités de pilotage, lettres de liaison, plaquettes, réalisation effective des dossiers, fiche-diagnostics
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	<u>Réunions d'information</u> : dates, nombre de présents <u>Plaquettes et lettres de liaisons</u> : date de diffusion, nombre diffusé <u>Rencontres, contacts avec les acteurs (locaux et extérieurs)</u> : date, nom de l'acteur, objet, lieu, temps passé <u>Communication, interventions, réunions locales, réunions de concertation</u> : date, nature de l'intervention, nom des interlocuteurs, temps passé <u>Diagnostics réalisés</u> : date, nom de l'acteur concerné, fiches-diagnostic produites <u>Dossiers réalisés</u> : nombre, nom des acteurs concernés, date de décision préfectorale, date d'engagement Production du <u>rapport d'activité annuel</u> <u>Comités de pilotage local</u> : dates de réunion, nombre de présents

16.3 – Tableaux récapitulatifs des actions

Tableau n°26 : Récapitulatif financier des actions.

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

Actions		Budget estimé (hypothèse maximale)
Axe	Code Intitulé	
	Mesure A – Agri-Environnement	908 861,00 €
	A.1.1 Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques)	61 440,00 €
	A.2.1 Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	204 000,00 €
	A.2.2 Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	17 000,00 €
	A.2.3 Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture	96 250,00 €
	A.2.4 Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles	420 000,00 €
	A.2.5 Gestion extensive des prairies naturelles contenant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèce (Damier de la Succise)	42 000,00 €
	A.2.6 Entretien et réhabilitation des haies	38 400,00 €
	A.2.7 Maintenir et favoriser les plantes messicoles	28 536,00 €
	A.3.1 Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise	1 235,00 €
	Mesure B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole	38 905,00 €
	B.1.1 Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	21 000,00 €
	B.1.2 Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	4 150,00 €
	B.1.3 Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture	10 095,00 €
	B.2.1 Entretien des habitats d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles	3 660,00 €
	Mesure C – Maintien d'un tissu agricole actif	60 079,00 €
	C.1.1 Veille et animation foncière sur le site	29 425,00 €
	C.1.2 Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire	30 000,00 €
	C.2.1 Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels	1 728,00 €
	C.2.2 Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels	9 150,00 €
	Mesure D – Gestion de l'espace	47 000,00 €
	D.1.1 Acquisitions foncières de milieux remarquables	24 000,00 €
	D.2.1 Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats	23 000,00 €
	Mesure E – Mise en valeur du patrimoine naturel	38 430,00 €
	E.1.1 Pérenniser la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	14 700,00 €
	E.1.2 Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion	1 950,00 €
	E.1.3 Création d'une exposition à disposition des communes des sites	5 580,00 €
	E.2.1 Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur «Pelouses de Labenque»	8 000,00 €
	E.2.2 Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site Natura 2000 «Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et cause de Pech Tondut»	8 200,00 €
	Mesure F – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire	38 930,00 €
	F.1.1 Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats primordiaux	8 885,00 €
	F.2.1 Contrôle de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats)	4 815,00 €
	F.2.2 Contrôle de l'état de conservation des populations d'oiseaux remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats)	4 815,00 €
	F.2.3 Inventaire complémentaire des Orthoptères des sites (recherches d'espèces bio-indicatrices de l'état de conservation des habitats) et suivi des populations	10 700,00 €
	F.3.1 Contrôle de l'état des populations du Damier de la Succise et inventaires complémentaires	4 815,00 €
	F.4.1 Suivi des stations des 5 Orchidées remarquables des sites	1 750,00 €
	F.4.2 Inventaire des espèces messicoles à forte valeur patrimoniale (hors Habitats d'intérêt communautaire)	3 150,00 €
	Mesure G – Missions de la structure animatrice	322 080,00 €
	G.1.1 Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs	322 080,00 €
AXE III – Suivi et évaluation du DOCOB		
AXE IV		
	Coût total de la mise en œuvre du Document d'objectifs	1 464 509,00 €

Tableau n°27 : Récapitulatif des actions par Enjeux de conservation.

Action		Enjeux de conservation					
		1	2	3	4	5	6
Code	Intitulé						
A.1.1	Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques)						
A.2.1	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
A.2.2	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
A.2.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
A.2.4	Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles						
A.2.5	Gestion extensive des prairies naturelles contenant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèce (Damier de la Succise)						
A.2.6	Entretien et réhabilitation des haies						
A.2.7	Maintenir et favoriser les plantes messicoles						
A.3.1	Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise						
B.1.1	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
B.1.2	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
B.1.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture						
B.2.1	Entretien des habitats d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles						
C.1.1	Veille et animation foncière sur le site						
C.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire						
C.2.1	Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels						
C.2.2	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels						
D.1.1	Acquisitions foncières de milieux remarquables						
D.2.1	Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire						
E.1.1	Pérenniser la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées						
E.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion						
E.1.3	Création d'une exposition à disposition des communes des sites						
E.2.1	Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur «Pelouses de Lalbenque»						
E.2.2	Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site Natura 2000 «Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et cause de Pech Tondut»						
F.1.1	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats primordiaux						
F.2.1	Contrôle de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire)						
F.2.2	Contrôle de l'état de conservation des populations d'oiseaux remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire)						
F.2.3	Inventaire complémentaire des Orthoptères des sites (recherches d'espèces bio-indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire) et suivi des populations						
F.3.1	Contrôle de l'état des populations du Damier de la Succise et inventaires complémentaires						
F.4.1	Suivi des stations des 5 Orchidées remarquables des sites						
F.4.2	Inventaire des espèces messicoles à forte valeur patrimoniale (hors Habitats d'intérêt communautaire)						
G.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs						
Nombre d'actions prenant en compte de façon primordiale l'enjeu patrimonial :		14	18	10	6	1	8
Nombre d'actions prenant en compte de façon secondaire l'enjeu patrimonial :		7	6	7	15	4	6

PM : Enjeux de conservation du site = 1. Pelouses sèches / **2.** Landes / **3.** Damier de la Succise / **4.** Autres Habitats / **5.** Ecaille chinée / **6.** Conservation globale de la biodiversité hors contexte d'intérêt communautaire

Tableau n°28 : Récapitulatif des actions par Financeurs potentiels.

Action		Financeurs potentiels				
Code	Intitulé	Europe	État	Région	Départ.	Autres
A.1.1	Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques)		100% FGMN			
A.2.1	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	50% FEOGA	50% FFCAD			
A.2.2	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
A.2.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
A.2.4	Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles					
A.2.5	Gestion extensive des prairies naturelles contenant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèce (Damier de la Succisse)					
A.2.6	Entretien et réhabilitation des haies					
A.2.7	Maintenir et favoriser les plantes messicoles					
A.3.1	Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succisse					
B.1.1	Ouverture d'une ancienne pelouse sèche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	50% FEOGA - G	50% FGMN			
B.1.2	Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
B.1.3	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture					
B.2.1	Entretien des habitats d'intérêt communautaire de landes et de pelouses sèches calcicoles					
C.1.1	Veille et animation foncière sur le site		100% FGMN			
C.1.2	Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire			50% ?	50% ?	
C.2.1	Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels				50% ?	50% ?
C.2.2	Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels	50% FEOGA			50% ?	
D.1.1	Acquisitions foncières de milieux remarquables	50 à 70% FEDER			10 à 20% ?	10 à 40% ?
D.2.1	Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire				50% ?	50% ?
E.1.1	Pérenniser la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions réalisées	50% FEDER		50% CPER 10.4		
E.1.2	Réalisation d'une plaquette de promotion des mesures de gestion					
E.1.3	Création d'une exposition à disposition des communes des sites					
E.2.1	Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur «Pelouses de Lalbenque»					
E.2.2	Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site Natura 2000 «Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et cause de Pech Tondut»					
F.1.1	Cartographie et analyse de l'évolution de l'occupation des sols et des habitats primordiaux	30% FEDER	50% FGMN	20 %		
F.2.1	Contrôle de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire)					
F.2.2	Contrôle de l'état de conservation des populations d'oiseaux remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire)					
F.2.3	Inventaire complémentaire des Orthoptères des sites (recherches d'espèces bio-indicatrices de l'état de conservation des habitats) et suivi des populations					
F.3.1	Contrôle de l'état des populations du Damier de la Succisse et inventaires complémentaires					
F.4.1	Suivi des stations des 5 Orchidées remarquables des sites					
F.4.2	Inventaire des espèces messicoles à forte valeur patrimoniale (hors Habitats d'intérêt communautaire)					
G.1.1	Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs	50% DOCUP	50% FGMN			

Tableau n°29 : Bilan de la participation potentielle à la mise en œuvre du Document d'objectifs des différents financeurs possibles, et des différentes lignes de financement.

Participation potentielle au financement de la mise en œuvre du DOCOB	Financeurs potentiels					% par ligne budgétaire
	Europe	État	Région	Départ.	Autres	
FEDER	42 894,00 €					2,9 %
DOCUP	161 040,00 €					11,0 %
FEOGA (dont financement des mesures A intégrées dans le dispositif CAD)	447 738,00 € (423 710,50 €)					30,6 %
FFCAD (dispositif CAD)		423 710,50 €				28,9 %
FGMN		290 822,50 €				19,9 %
CPER			14 859,00 €			1,0 %
Autres			22 786,00 €	37 855,00 €	22 804,00 €	5,7 %
TOTAL sur 6 ans (En Euros)	651 672,00€	714 533,00€	37 645,00 €	37 855,00 €	22 804,00 €	
TOTAL sur 6 ans (En %)	44,50 %	48,79 %	2,57 %	2,58 %	1,56 %	

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

GUIDE DE LECTURE DES TABLEAUX DE SYNTHÈSE SUR LA FAUNE ET LA FLORE.

CODE	LISTE	INSCRIPTION	SIGNIFICATION
L.R.E	Listes Rouges Européennes (KOOMEN & HELSDINGEN, 1996)	inscription	
INV.	Espèces menacées d'Europe ; Lépidoptères Rhopalocères (HEATH, 1981) ; Libellules (VAN TOL & VERDONK, 1988) ; Invertébrés ayant besoin d'une protection spéciale (COLLINS & WELLS, 1987)	E = En danger / R = Rare K = Insuffisamment connu V = Vulnérable / I = indéterminé	
COR.	Liste CORINE des invertébrés menacés (DEVILLERS & al., 1991)	inscription	
UICN	Liste rouge des animaux menacés (GROOMBRIDGE & BAILLIE, 1996)	inscription	
D.H.	Directive Habitats 92/43/CEE du 22 mai 1992	II = Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation IV = Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte V = Espèces d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et / exploitation sont susceptibles de faire l'objet de protection	
D.O.	Directive Oiseaux, 79/409/CEE	inscription	
C.B.	Convention de Bern du 19/09/1979	II = Espèces strictement protégées / III = Espèces protégées	
L.R	Livre rouge de la flore menacée de France (MNH, 1995)	PRI = espèces prioritaires, inscrites au Tome I SUR = espèces à surveiller, Tome II provisoire	
L.R	Livre rouge de la faune menacée de France (MNH, 1994)	E = En danger / R = Rare / V = Vulnérable / I = Indéterminé	
L.R.O.	Liste Rouge de Odonates de France (DOMMANGET, 1987)	Espèces disparues (1) à très communes (10)	
P.N.	Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (J.O. du 17 octobre 1995)	inscription	
P.D.	Arrêté préfectoral du 12 avril 1991 réglementant la cueillette de certaines espèces végétales sur le Département du Lot.	inscription	
Répartition des espèces			
L.A.	Limite d'Aire ; indique que l'aire de répartition de l'espèce s'arrête dans ou à proximité du Lot.		
A.D.	Aire Discontinue ; l'aire de répartition de l'espèce se présente sous la forme de secteurs éloignés entre eux d'au moins 100 km, les populations du Lot représentant un de ces secteurs		
END.	1 = Endémisme intraspécifique ; / 2 = Endémisme biogéographique (espèces Franco-Ibériques) ; / 3 = Endémisme français et local (bassin aquitain).		
Rareté des espèces			
	N'ont été retenue des listes d'évaluation de la DIREN que le premier degré de rareté qui correspond à un certain seuil d'occurrence pour les deux territoires retenus, le PNR des Causses du Quercy et le Département du Lot. Ce niveau maximal de rareté (noté 1), correspond à une présence sur moins de 2% du territoire		
P.N.R.	1 = le seuil de 2% correspond à une présence sur 1 à 2 communes.		
DEP.	1 = Pour le département ce seuil correspond à une présence sur 1 à 7 communes.		
Intérêt DIREN			
	E : espèces exceptionnelles ; / R : espèces remarquables ; / I : espèces intéressantes		

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Natura 2000 : les textes de référence.....	11
Tableau n°1 : Les sites et leurs différents noyaux	13
Tableau n°2 : Données générales sur les communes concernées par les sites.	14
Graphique n°1 : Participation de chaque commune à la surface totale des sites Natura 2000.	14
Tableau n°3 : Part des milieux naturels sur les sites.....	16
Tableau n°4 : Données climatiques de la station du Montat (1990-1999).....	19
Graphique n°2 : Les différents éléments chorologiques de la flore des sites étudiés.	20
Graphique n°3 : Influences phytogéographiques dans la flore des sites étudiés.....	21
Tableau n°5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur les sites.	22
Tableau n°6 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00917).....	23
Tableau n°7 : Surfaces occupées par les habitats d'intérêt communautaire « primordiaux ».24	
Tableau n°8 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00919).	25
Tableau n°9 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00915).	25
Tableau n°10 : Espèces d'intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ” recensées sur le site.....	36
Tableau n°11 : État des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site.....	37
Tableau n°12 : Bilan des espèces à forte valeur patrimoniale sur le site	43
Tableau n°13 : Les espèces d'Orchidées recensées sur les sites.....	44
Tableau n°14 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site.	45
Tableau n°15 : Batraciens, Reptiles et Oiseaux remarquables recensées sur les sites.....	47
Tableau n°17 : Bilan foncier dans les sites.....	49
Tableau n°18 : Nombre et types des exploitations agricoles du site.	50
Tableau n°20 : Répartition de la Surface Agricole Utilisée selon l'âge des exploitants dans les communes.	53
Tableau n°21 : Documents d'urbanismes existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux.	59
Tableau n°22 : Associations de chasse et de pêche dans les communes du site.	60
Graphique n°5 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300919).	62
Graphique n°4 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300917).	63
Graphique n°6 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300915).	64
Tableau n° 23 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des sites.....	65
Tableau n° 24 : Rappel des menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site	66
Tableau n°25 : Récapitulatif des fiches-actions retenues présentées par lignes d'action et mesures.....	73
Tableau n°26 : Récapitulatif financier des actions.	165
Tableau n°27 : Récapitulatif des actions par Enjeux de conservation.	166
Tableau n°28 : Récapitulatif des actions par Financeurs potentiels.	167
Tableau n°29 : Bilan de la participation potentielle à la mise en œuvre du Document d'objectifs des différents financeurs possibles, et des différentes lignes de financement.	168

LISTE DES CARTES

- Carte n°1 :** Localisation générale des sites Natura 2000 des Pelouses et Serres du Quercy Blanc.
- Carte n°2 :** Périmètre des sites Natura 2000 des Pelouses et Serres du Quercy Blanc.
- Carte n°3 :** Occupation du sol par les différents types de milieux naturels / site des Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne.
- Carte n°4 :** Occupation du sol par les différents types de milieux naturels / site des Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut.
- Carte n°5 :** Occupation du sol par les différents types de milieux naturels / site des Pelouses de Lalbenque.
- Carte n°6 :** Principales entités géographiques et paysagères du Lot
- Carte n°7 :** Localisation des populations de papillons remarquables / site des Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne.
- Carte n°8 :** Localisation des populations de papillons remarquables / site Pelouses de Lalbenque.
- Carte n°9 :** Localisation des oiseaux remarquables / site des Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne.
- Carte n°10 :** Localisation des oiseaux remarquables / site des Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut.
- Carte n°11 :** Localisation des oiseaux remarquables recensés / site Pelouses de Lalbenque.
- Carte n°12 :** Localisation des parcelles exploitées et des parcelles renfermant des habitats d'intérêt communautaire / site des Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne.
- Carte n°13 :** Localisation des parcelles exploitées et des parcelles renfermant des habitats d'intérêt communautaire / site des Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut.
- Carte n°14 :** Localisation des parcelles exploitées et des parcelles renfermant des habitats d'intérêt communautaire / site Pelouses de Lalbenque.

LEXIQUE

A

- **ACC** : Association Communale de Chasse.
- **ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée.
- **Aire (de répartition ou de distribution)** : Territoire comprenant l'ensemble des localités où se rencontre un taxon ou un groupement végétal.
- **Annexes de la Directive Habitat** : *Annexe I* = Habitats naturels et semi-naturels dont la conservation nécessite des ZSC – *Annexe II* = Espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation – *Annexe III* = Critères de sélection des sites pour les ZSC – *Annexe IV* = Espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte – *Annexe V* = Espèces animales et végétales dont le prélèvement et l'exploitation sont contrôlés – *Annexe VI* = Méthodes de captures, de mise à mort et de transport interdits.
- **Anthropique** : Lié à l'action directe ou indirecte de l'Homme.
- **Association végétale** : (se rapporte à la phytosociologie) Groupement floristique statistiquement homogène qui possède au moins une espèce caractéristique et présente une composition originale d'espèces dont certaines, les caractéristiques, lui sont particulièrement liées, les autres étant qualifiées de compagnes.

B

- **Bassin versant** : Ensemble des pentes dont les eaux de ruissellement sont collectées par un même cours d'eau.
- **Biocénose** : Groupement d'êtres vivants (plantes, animaux) vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.
- **Biodiversité** : À une échelle spatiale donnée, ensemble des éléments composant la vie sous toutes ses formes et à tous ses niveaux d'organisation : niveau génétique (ou intraspécifique), niveau spécifique (voir **Diversité biologique**), niveau écosystémique ou niveau de la diversité des écosystèmes (mosaïque d'écosystèmes).
- **Biogéographique (zone)** : Entité naturelle dont les limites reposent sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales. La France est divisée en quatre grandes régions biogéographiques : atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne ; le Lot appartient à la région biogéographique atlantique.
- **Biotope** : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station qui sert de support aux organismes qui constituent une **biocénose**.

C

- **CAD** : Contrat Agriculture Durable (nouveau dispositif de mesures Agri-environnementales remplaçant les CTE).
- **Calcicole** : Se dit d'une espèce ou d'une végétation qui se rencontre exclusivement ou préférentiellement sur des sols riches en calcium.
- **Chasmophytique (plante)** : Plante capable de coloniser les fentes des rochers.
- **Chorologie** : Etude de la répartition géographique des espèces et de son déterminisme (Adj. : chorologique).

- **CORINE Biotope** : Typologie européenne codifiée décrivant les habitats naturels d'après des critères physiologiques et phytosociologiques.
- **Cortège floristique** : Ensemble d'espèces végétales de même origine géographique.
- **CTE** : Contrat Territorial d'Exploitation.

D

- **Dalles** : Rochers tabulaires affleurants sur lesquels ne peut se développer qu'une mince couche de terre fine.
- **DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
- **DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement.
- **Diversité biologique** (ou **Diversité spécifique**) : richesse relative en espèces animales et végétales en un lieu donné.
- **DJA** : Dotation aux Jeunes Agriculteurs.
- **DOCOB** : Document d'objectifs.
- **Dynamique (de la végétation)** : Modification dans le temps (en un lieu et sur une surface donnée) de la composition floristique et de la structure de la végétation.

E

- **EARL** : Exploitation À Responsabilité Limitée.
- **Écosystème** : Système biologique, constitué par des organismes divers (la **biocénose**) vivant dans un espace donné et soumis à des conditions physiques et chimiques relativement homogènes (le **biotope**).
- **Endémisme infra-spécifique** : se dit d'une sous-espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région données.
- **Endémisme** : se dit d'une espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région donnée.
- **Eutrophe** : Sol riche en éléments nutritifs : généralement non ou faiblement acide, permettant une forte activité biologique.
- **Eutrophisation** : Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote surtout, phosphore, potassium...) modifiant profondément la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes.

F-G

- **Faciès** : Physionomie particulière d'une communauté végétale due à la dominance locale d'une espèce.
- **Fertilisation** : Action d'enrichir les sols au moyen d'intrants tels que les engrais.
- **Fruticée** : Formation végétale constituée d'arbres et d'arbrisseaux.
- **GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.
- **Garide** : Formation végétale très ouverte, constituée d'une pelouse avec des arbrisseaux et sous-arbrisseaux disséminés, en zones sèches et ensoleillées (par opposition aux landes à Ericaceae, sur sols acides).

H

- **Habitat d'espèce (au sens de la Directive Habitats) :** Milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique.
- **Habitat naturel (au sens de la Directive Habitats) :** Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.
- **Habitat :** Cadre écologique dans lequel vit un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces.
- **Héliophile :** Se dit d'une plante qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière.
- **Hygrocline :** Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux assez humides, avec assèchement estival occasionnel.
- **Hygrophile :** Se dit d'une espèce ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

I-J-K-L

- **Intérêt communautaire (espèce ou habitat d') :** Cité dans les annexes des Directives Habitats (I, II, IV et V) et Oiseaux (I) ; ces habitats et ces espèces sont menacés de disparition à plus ou moins long terme, ou ont une aire de répartition naturelle réduite, ou encore sont particulièrement caractéristiques de certains types de milieux.
- **Karst :** Relief de surface et relief souterrain accidentés issus des dissolutions de la roche calcaire.
- **Kimmérigien :**
- **Lacustre :** qui se rapporte aux lacs. En géologie, désigne les roches formées par sédimentation dans des lacs.
- **Landes :** Formation végétale plus ou moins fermée, caractérisée par la dominance d'espèces ligneuses basses, transitoire entre la pelouse sèche et la forêt.
- **Ligneux :** Désigne une espèce végétale qui renferme du bois dans ses organes.

M

- **Mégaphorbiaie :** Formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.
- **Mésohydrique :** caractérise un sol moyennement humide.
- **Mésohydrocline :** Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux légèrement humides, avec un assèchement estival possible.
- **Mésohydrophile :** Se dit d'une espèce ayant besoin d'une humidité moyenne et permanente tout au long de son développement.
- **Mésophile :** Qualificatif utilisé pour caractériser des conditions moyennes dans un gradient sécheresse-humidité.
- **Mésotrophe :** Moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne.
- **Mésoxérophile :** Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux secs, notamment l'été.
- **Molasse :** Dépôt terrigène, issu de l'érosion marine ou continentale, formé par un mélange de grès et de conglomérats qui reposent sur les couches géologiques en place (calcaire...). On les trouve dans les zones d'érosion en fin d'évolution.

- **Mosaïque** : Ensemble de communautés végétales, de peuplements ou de sols différents, coexistant en un lieu donné sous forme d'éléments de très faible surface étroitement imbriqués les uns avec les autres.

O

- **Oligotrophe** : Très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite.
- **ONCFS** : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- **Orophyte** : Caractérise une plante vivant préférentiellement voire exclusivement en montagne.
- **OTEX** : Orientations Technico-économique des Exploitations.
- **Ourlets** : Formations herbacées linéaires qui se développent à la base des lisières forestières.

P

- **Palustre** : qui se rapporte aux marais. En géologie, désigne les roches formées par sédimentation dans des zones de marais ou d'estuaire.
- **Pétrologie** : science qui décrit les roches, étudie leur constitution, réalise leur classification et établit les conditions de leur formation (Adj. : pétrologique, relatif aux roches).
- **Peuplement** : Ensemble des individus de différentes espèces vivant en un même lieu et possédant une écologie comparable.
- **PHAE** : Prime Herbagère Agro-Environnementale.
- **Phytophage** : Régime alimentaire basé sur la consommation de matière végétale.
- **Phytosociologie** : Étude des tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou, au contraire, à s'exclure.
- **Phytogéographie** (géographie botanique) : étude de la répartition des plantes sur la terre (adj. : phytogéographique).
- **Plateau** : Forme de modelé de faible relief, mais d'une certaine altitude, entaillée ou délimitée par des vallées relativement encaissées.
- **PLU** : Plan Local d'urbanisme, remplaçant les anciens POS (Plan d'occupation du sol).
- **PNR CQ** : Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- **Population** : Ensemble des individus d'une même espèce, vivant en un même lieu et échangeant librement des gènes.
- **Prioritaire (habitat ou espèce, au sens de la Directive Habitat)** : Habitats naturels et espèces en danger de disparition pour la conservation desquels la Communauté européenne porte une responsabilité particulière.

R

- **Relictuel** : Qualifie une espèce ou un habitat antérieurement plus répandu, ayant persisté grâce à l'existence très localisée des conditions stationnelles (notamment climatiques) favorables.
- **Ripicole** : Qui vit au bord des cours d'eau.
- **Ripisylve** : Forêt installée au bord des cours d'eau, et soumise régulièrement aux crues.
- **Riveraine** : Localisé en bord de cours d'eau.
- **RNU** : Règlement national d'urbanisme.

- **Rupicole** (ou **Rupestre**) : Qui vit dans les rochers et habitats rocheux.

S

- **Saproxylophage** : Régime alimentaire basé sur la consommation de bois en décomposition.
- **SAT** : Surface Agricole Totale.
- **SAU** : Surface Agricole Utile.
- **Sciaphile** : Se dit d'une plante supportant un ombrage important. *Ant.* : **héliophile**.
- **Sclérophylle** : Se dit d'une plante ayant des feuilles à cuticule épaisse, persistantes et coriaces (Buis, Chêne vert), et, par extension, des formations végétales dominées par de telles espèces.
- **Site d'importance communautaire (SIC)** : Site retenu par la Commission Européenne comme étant susceptible d'être intégré au « Réseau Natura 2000 ». Un SIC abrite des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire (cités dans les annexes de la Directive Habitats).
- **Station AEP** : Station d'alimentation en eau potable.
- **Station** : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).
- **Sub-*** : Sous, pas tout à fait.
- **Subatlantique** : Se dit des espèces ou groupements végétaux à tendance atlantique, mais dont l'aire de répartition va plus loin vers l'est.
- **Substrat** : Support sur lequel vit un organisme ou une communauté.

T

- **Taillis** : Peuplement forestier composé d'arbres issus de rejets et drageons.
- **Taxon** : Unité quelconque (famille, genre, espèce...) de la classification zoologique ou botanique.
- **Thermophile** : Se dit d'une espèce qui a une préférence pour les sites chauds et ensoleillés.
- **Tillaie** : Formation végétale forestière dominée par les tilleuls.
- **Tonsure** : zone de sol nu, sans végétation vivace. Ces tonsures, favorisées par le passage des moutons sur les pelouses sèches, accueillent de nombreuses espèces annuelles de plantes.
- **Troglophile** : Se dit d'une espèce recherchant les cavités souterraines comme habitat.
- **Tuf** : Roche sédimentaire calcaire concrétionnée formée autour de certaines sources par précipitation du carbonate de calcium.

X-Y-Z

- **Xérophile** : Se dit d'une espèce pouvant s'accommoder de milieux très secs en permanence (milieux dits xériques).
- **Xérothermophile** : Se dit d'une espèce **Xérophile** et **Thermophile**.
- **ZNIEFF** : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
- **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : Site du réseau Natura 2000 désigné par les États membres de l'Union Européenne au titre de la Directive Oiseaux – Directive 79/409/CEE.
- **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** : Site du réseau Natura 2000 désigné par les États membres de l'Union Européenne au titre de la Directive Habitats.

BIBLIOGRAPHIE

- * ARNOLD E.N., BURTON T.A., 1978.- Tous les reptiles et amphibiens d'Europe en couleurs. Elsevier, Bruxelles, 271p.
- * ASKEW R.R., 1988.- The dragonflies of Europe. Harley books, Colchester, 291p.
- * BERNARD C., FABRE G., 1996.- Flore des causses. Société botanique du centre-ouest, Saint-Sulpice-de-Royan, 705p.
- * MUET P., FABRE J.P., MARCHET P., 1986.- Essai de synthèse géomorphologique, hydrogéologique et spéléologique du Causse de Martel. In Recherches sur les Karsts du Causse du Quercy et du Sud-Ouest de la France. Commission scientifique Midi-Pyrénées, Comité de spéléologie régionale, p. 31-38
- * VERRIER J.L., 1979.- Contribution à la synsystème et à la synécologie des pelouses sèches à thérophytes d'Europe. Thèse de troisième cycle, Université Paris-Sud, Centre scientifique d'Orsay, 205p. + annexes.
- * BLAMEY M., GREY-WILSON C., 1991.- La flore d'Europe occidentale. Arthaud, Paris, 544p.
- * DDAF, Préfecture du Lot, 2000.- C.T.E. : Contrats type départemental du Lot. 75p.
- * COSTE H., 1990, réédition 1990.- Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. Librairie scientifique et technique, Albert Blanchard, Paris, 3 Tomes.
- LACOSTE C., DUGUEPEROUX F., 1996.- Diagnostic phytoécologique et prospective pour la conservation des pelouses sèches. Causses de Sauveterre et Méjean. Parc national de Cévennes / Conservatoire départemental des sites Lozériens, 126p.
- * LAFRANCHIS T., 1999.- Répartition, écologie et biologie de quelques Lépidoptères remarquables du PNR des Causses du Quercy. 38p. + cartes
- * DIERL W., RING W., 1992.- Guide des Insectes, description, habitat, mœurs. Delachaux et Niestlé, Paris, 235p.
- * DOMMANGET J-L., 1994.- Atlas préliminaire des odonates de France. Société française d'odonatologie, Paris, 93p.
- * GUINOCHET M., VILMORIN R., 1975.- Flore de France. Editions du CNRS, Paris, 4 Tomes.
- * JOACHIM J., BOUSQUET J-F., FAURE C., 1997.- Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Association régionale ornithologique – MNHN, Toulouse, 262p.
- * LAMBINION J., DE LANGHE J-E., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J., 1992.- Nouvelle flore de la Belgique, du Grand Duché de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines. Editions du Jardin Botanique National de Belgique, Meise, 1092p.
- * GILLET F., 1998.- La phytosociologie synusiale intégrée, guide méthodologique. 2ème édition, Laboratoire d'écologie végétale, de l'Université de Neuchâtel, 68p.
- * PERRINS C., CUISIN M., 1987.- Les oiseaux d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 320p.
- * RAMEAU J-C., MANSION D., DUME G., 1989.- Flore forestière française – Tomes 1 & 2. Institut pour le développement forestier, 1785p & 2421p.
- * ROTHMALER W., 1995.- Exkursionsflora von Deutschland – Tome 3:Atlasband. Gustav Fischer, Jena, 753p.
- * Commission Européenne, 2000.- Gérer les sites Natura 2000 : Les dispositions de l'article 6 de la directive « Habitats » 92/43/CEE. Bruxelles, 60p.
- * PNR des Causses du Quercy, 1999.- Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, 202p.
- * DIREN Midi- Pyrénées, 2000.- Propositions de mise en oeuvre de la réalisation des documents d'objectifs dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 : Directive « Habitats ». 8p.
- * DIREN Midi- Pyrénées, 2000.- Cahier des charges type : réalisation des documents d'objectifs dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 : Directive « Habitats ». 37p.
- * DIREN Midi- Pyrénées, 1999.- Natura 2000 en Midi-Pyrénées. Plaquette d'information, 6p.
- * DIREN Midi- Pyrénées, 2000.- Natura...venir. N°1, juin 2000. Plaquette d'information, 6p.
- * MAUBERT P., DUTOIT T., 1995.- Connaître et gérer les pelouses calcicoles. ATEN, 65p.
- * ATEN, 1999.- La démarche « projet ». Recueil, 43p.
- * VALENTIN-SMITH G. & al., 1998.- Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves naturelles de France / Atelier technique des espaces naturels, Quétigny, 144p.
- * Société Française d'Orchidophilie, 1998.- Les orchidées de France, Belgique et Luxembourg. SFO – Parthénope Collection, Paris, 416p.
- * TOLMAN T., LEWINGTON R., 1999.- Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du nord. Delachaux et Niestlé, Paris, 320p.
- * WENDLER A., NUß J-H., 1994.- Libellules, Guide d'identification des libellules de France, d'Europe

septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie, Bois-d'Arcy, 131p.

* PNR des Causses du Quercy, 1999.- Dossier de candidature Life-Nature, Pelouses sèches et Habitats complémentaires du Quercy. 73p.

* CIVETTE I., 1997.- Plans de gestion écologique de pelouses sèches relictuelles du Puy-de-Dôme – 1998/2002. Université Paris 7 – Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne, Clermont-Ferrand, 77p.

* LAVISSE-PROUDHON C., 1997.- Complément à l'inventaire des habitats inscrits à l'annexe I de la directive CEE 92/43/CEE, marais de Saint-Gond (51), programme Life Natura 2000. Université Paris-Sud - DESS Génie Ecologique, Orsay.

* PNR des Causses du Quercy, 1999.- Proposition d'intervention pour l'élaboration du document d'objectifs de trois sites Natura 2000 : pelouses de Lalbenque, Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut, et, Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne. 21p.

* ASTRUC G., PELISSIE T., 1982.- Géologie et karstologie des causses du Quercy; Bulletin n°6, Comité Départemental de Spéléologie du Lot, p21-22.

* BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997.- Corine Biotope. ENGREF – MNHN, 217p.

* DANTON P., BAFFRAY M., 1995.- Inventaire des plantes protégées de France. Association française pour la conservation des espèces végétales – Nathan, Paris, 294p.

* DELPON M., 1831.- Statistique du département du Lot, Tome 1. Réédition Quercy Recherche 1994, Cahors, 555p.

* DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR 15. Commission Européenne, Bruxelles, 109p.

* FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H., 1997.- Statut de la faune de France métropolitaine. Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Paris, 225p.

* JULVE Ph., 1993.- Synopsis phytosociologique de la France. LEJEUNIA, 65p. et ROUX G., 1996.- Index des taxons et syntaxons. 33p.

* JULVE Ph., 2000.- Flore et végétation de la France : index écologique et chorologique de la flore de France et répertoire synonymique des groupements végétaux de France: CATMINAT. <http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.html>, 21p.

* KERGUELEN M., 1993.- Index synonymique de la flore de France. IEGB – MNHN, Paris, 196p.

* LHONORE J., 1998.- Biologie, écologie et répartition de quatre espèces de Lépidoptères Rhopalocères protégés (*Lycaenidae*, *Satyridae*) dans l'ouest de la France, Rapports d'études de l'OPIE. OPIE, Guyancourt, 92p.

* MAURIN H. et al., 1994.- Le livre rouge, inventaire de la faune menacée de France. MNHN – Nathan, Paris, 176p.

* MAURIN H. et al., 1995.- Livre rouge de la flore menacée de France – Tome 1 : espèces prioritaires. MNHN, Paris, 558p.

* RENAULT Ph et al., 1978.- Géologie du Quercy. Les suppléments de Quercy Recherche, Quercy Recherche, Cahors, p20-23.

Préfecture du Lot (coordinatrice)

Place Chapou
46009 CAHORS Cedex
Tél. : 05 65 23 10 00

Préfecture de Tarn-et-Garonne

100, avenue Hubert Gouze - BP 779
82013 MONTAUBAN Cedex
Tél. : 05 63 22 82 00

Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées

Cité administrative - Bât G - Bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE Cedex
Tél. : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Lot (coordinatrice)

Cité administrative II - 120 rue des Carmes - BP 274
46005 CAHORS Cedex 9
Tél. : 05 65 20 43 43

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Tarn-et-Garonne

Cité de l'agriculture Marcel-Unal - 140 avenue Marcel-Unal - BP 955
82009 MONTAUBAN Cedex
Tél. : 05 63 21 25 00



ADASEA du Lot
Maison de l'Agriculture - BP 199
46004 CAHORS Cedex 9
Tél. : 05 65 20 39 30



**Parc naturel régional
des Causses du Quercy**
BP 10
46240 LABASTIDE-MURAT
Tél. : 05 65 24 20 50

